

LES PAYS
LES MOINS AVANCÉS

MEILLEURES PRATIQUES ET ENSEIGNEMENTS

expériences acquises dans les pays les moins avancés
en matière d'adaptation

volume **2**

LE GROUPE D'EXPERTS
DES PMA 2012



Nations Unies
Convention-cadre sur les
changements climatiques



MEILLEURES PRATIQUES ET ENSEIGNEMENTS

EXPÉRIENCES ACQUISES DANS
LES PAYS LES MOINS AVANCÉS
EN MATIÈRE D'ADAPTATION

VOLUME 2

LE GROUPE D'EXPERTS DES PMA 2012

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS: SECRETAIRE EXECUTIVE CCNUCC	5
AVANT-PROPOS: PRESIDENT DU GROUPE D'EXPERTS DES PAYS LES MOINS AVANCES	6
REMERCIEMENTS	9
INTRODUCTION	13
PARTIE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES	15
1.1 Le programme de travail en faveur des pays les moins avancés pose les bases des mesures d'adaptation dans les pays les moins avancés	15
1.2 La préparation des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation est presque terminée et la mise en œuvre est devenue l'objectif principal	16
1.3 La croissance du Fonds pour les pays les moins avancés aide les pays les moins avancés parties à mettre en œuvre des mesures d'adaptation	16
1.4 Le groupe d'experts des pays les moins avancés continue à apporter un soutien solide aux pays les moins avancés parties	19
1.5 Les travaux relatifs aux mesures d'adaptation à moyen et long terme complètent les travaux en cours concernant les efforts déployés dans les pays les moins avancés	20
1.6 Les liens entre le programme de travail en faveur des pays les moins avancés et les autres activités sont renforcés	20
PARTIE 2 : QUELQUES EXPÉRIENCES CONNUES PAR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX AUX FINS DE L'ADAPTATION ET AUTRES ACTIVITÉS D'ADAPTATION	23
2.1 Méthodologie pour le recueil des expériences nationales	23
2.2 Bénin	25
2.3 Cambodge	29
2.4 Libéria	35
2.5 Népal	41
2.6 Rwanda	45
2.7 Sénégal	49
2.8 Samoa	53
2.9 Soudan	57
2.10 Vanuatu	61
2.11 Zambie	65

PARTIE 3 : MEILLEURES PRATIQUES ET ENSEIGNEMENTS	69
3.1 Méthodologie de collecte des meilleures pratiques et des enseignements tirés	69
3.1.1 Meilleures pratiques	69
3.1.2 Enseignements tirés	70
3.2 Dix meilleures pratiques et enseignements tirés dans les pays les moins avancés	70
3.2.1 Harmoniser la planification de l'adaptation au niveau national grâce à des mécanismes institutionnels efficaces	70
3.2.2 Garantir une adaptation durable grâce à une bonne coordination au niveau national	72
3.2.3 Collaborer avec le fonds pour l'environnement mondial, ses entités d'exécution et d'autres parties prenantes sur les projets et programmes en matière d'adaptation	73
3.2.4 Accorder une plus grande attention à la vulnérabilité en ciblant les groupes vulnérables	74
3.2.5 Documenter les différents éléments du processus d'adaptation national	75
3.2.6 Suivre et évaluer la planification et la mise en œuvre des activités d'adaptation à différents niveaux	77
3.2.7 Mobiliser des ressources financières	78
3.2.8 Accès aux ressources du fonds pour les pays les moins avancés : dernières expériences	80
3.2.9 Approches-programmes : outils pour satisfaire les besoins à moyen et long terme en matière d'adaptation	82
3.2.10 Déployer les approches sectorielles au niveau régional	84
ANNEXES	87
4.1 État d'avancement de la préparation et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation dans le cadre du Fonds pour les pays les moins avancés	87
4.2 Projets des pays les moins avancés financés au titre du Fonds pour l'adaptation	92
4.3 État d'avancement de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et participation des pays les moins avancés au programme pilote pour la résilience au changement climatique et au programme d'adaptation en Afrique	93
4.4 Quelques publications de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sur l'adaptation	95
4.5 Principaux documents du Fonds pour les pays les moins avancés et publications du fonds pour l'environnement mondial	97

AVANT-PROPOS

Secrétaire exécutive CCNUCC

Le grand enjeu de l'adaptation aux effets des changements climatiques, en particulier pour les pays les moins avancés, est une question qui a été bien prise en compte dans le processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation concrétisent cette reconnaissance en mettant l'accent sur les besoins urgents et immédiats de ces pays et en offrant un mécanisme spécial pour financer les projets destinés à y répondre. La mise sur pied du processus des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et la création du Fonds pour les pays les moins avancés ont été des étapes décisives adoptées lors de la septième session de la Conférence des Parties en 2001.



La plupart des pays les moins avancés ont maintenant préparé leur programme d'action national aux fins de l'adaptation et amorcé la mise en œuvre des projets proposés. Les processus d'élaboration et de mise en œuvre de ces programmes ont clairement permis aux pays les moins avancés d'enrichir considérablement leurs connaissances et d'accroître leur niveau de sensibilisation aux changements climatiques, en plus de développer de meilleures pratiques et de tirer de précieux enseignements.

Lors de la seizième session de la Conférence des Parties à Cancún (Mexique) en décembre 2010, les gouvernements ont reconnu en outre qu'il faut accorder la même priorité à l'adaptation qu'à l'atténuation, et adopté à cet effet le Cadre de Cancún pour l'adaptation en vue de renforcer les actions dans ce domaine. Ce cadre comprend un mécanisme permettant d'aider les pays les moins avancés, grâce à l'expérience acquise avec les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, à élaborer et mettre en œuvre des plans d'adaptation nationaux et invite d'autres pays en développement parties à appliquer les modalités proposées pour appuyer ces plans. Lors de sa dix-septième session, la Conférence des Parties a adopté une première série de lignes directrices en vue de l'élaboration des plans nationaux d'adaptation par les pays les moins avancés. La Conférence des Parties a, en outre, confié au Groupe d'experts des pays les moins avancés la mission d'élaborer des lignes directrices techniques pour les plans nationaux d'adaptation sur la base de ses lignes directrices initiales. Dans ce contexte, d'autres pays se sont montrés de plus en plus intéressés à apprendre des enseignements tirés du processus des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation.

Reconnaissant cet intérêt, le Groupe d'experts des pays les moins avancés, avec le concours du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a préparé une publication en plusieurs volumes et dans différentes langues (anglais, français et portugais). Le premier volume s'est concentré sur le processus des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation. Ce second volume résume les expériences, meilleures pratiques et enseignements tirés des aspects liés à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, du programme de travail en faveur des pays les moins avancés et des autres initiatives d'adaptation. Je suis convaincue qu'il aidera les pays à mener à bien leur processus des plans nationaux d'adaptation.

Qu'il me soit enfin permis de remercier chaleureusement les pays les moins avancés, le Fonds pour l'environnement mondial, ses agences et autres organisations, dont les commentaires et contributions se sont avérés d'une importance décisive pour la présente publication.

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christiana Figueres'.

Christiana Figueres, Secrétaire exécutive
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
Décembre 2012

AVANT-PROPOS

La Présidente du Groupe d'experts des PMA

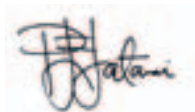


Le Groupe d'experts des pays les moins avancés a été créé en 2001 dans le cadre de l'ensemble de mesures visant à aider les pays les moins avancés à lutter contre les effets néfastes des changements climatiques. Depuis lors, le Groupe d'experts, conformément à son mandat initial, a fourni des indications et des avis techniques aux pays les moins avancés en ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation. Comme cela est stipulé dans son nouveau mandat, adopté pendant la seizième session de la Conférence des Parties à Cancún (Mexique) en 2010, le Groupe d'experts des pays les moins avancés fournit désormais également des indications et des avis techniques sur les aspects suivants: révision et actualisation des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation; prise en compte accrue d'une perspective soucieuse de l'équité entre les sexes ainsi que des communautés vulnérables; intégration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation dans la planification du développement; identification des besoins d'adaptation à moyen et à long terme et mise en œuvre de tous les éléments du programme de travail relatif aux pays les moins avancés. Le Groupe d'experts des pays les moins avancés fournit en outre également des avis techniques et un appui à la mise en œuvre des plans d'adaptation nationaux.

En raison de la nature de ses fonctions et de son étroite collaboration avec les pays les moins avancés, le Groupe d'experts des pays les moins avancés a eu le privilège d'être témoin non seulement des obstacles rencontrés par les pays les moins avancés, mais également des progrès accomplis et des réalisations menées à bien par ces pays dans la prise en charge de leurs besoins d'adaptation, par le biais du processus des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation. La quasi-totalité des pays les moins avancés ont terminé la préparation de leur programme d'action national aux fins de l'adaptation et se trouvent actuellement à différents stades de la mise en œuvre des projets qui y sont repris. Les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation ont accru la sensibilisation aux changements climatiques, apporté une expérience concrète en matière de mise en œuvre de projets d'adaptation sur le terrain et enrichi les connaissances collectives sur l'adaptation aux changements climatiques aux niveaux national et international. Le Groupe d'experts des pays les moins avancés, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Fonds pour l'environnement mondial et ses entités d'exécution et d'autres partenaires et organisations ont travaillé en collaboration dans le cadre du processus des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation afin d'appuyer les pays les moins avancés dans leurs efforts.

Alors qu'il reste encore de nombreux défis à relever, il est temps de se pencher sur les riches expériences qui ont été acquises jusqu'à présent par les pays les moins avancés. La présente publication, qui est le deuxième volume de la série, s'appuie sur le premier volume et présente l'expérience acquise en matière d'adaptation par certains pays dans le cadre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et d'autres initiatives d'adaptation. Elle se fonde sur ces expériences, ainsi que sur d'autres acquises par les autres pays les moins avancés, afin de présenter d'autres meilleures pratiques et enseignements tirés en matière d'activités d'adaptation réalisées dans le cadre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et autres initiatives. Elle aborde les expériences acquises en ce qui concerne les mécanismes institutionnels de coordination des activités d'adaptation au niveau national, la coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses entités d'exécution, quelques considérations initiales sur le suivi et l'évaluation des efforts d'adaptation, l'accès et la mobilisation des ressources financières et la mise en œuvre d'approches-programmes.

Pour bon nombre de pays les moins avancés, ces meilleures pratiques et enseignements fourniront de précieuses informations pour conduire des activités d'adaptation, du fait qu'elles présentent toute une gamme d'expériences qu'ils pourront prendre en compte, adapter et appliquer à leur situation spécifique. Ces leçons se révéleront aussi particulièrement utiles pour les pays qui se lancent actuellement dans le processus des plans nationaux d'adaptation.



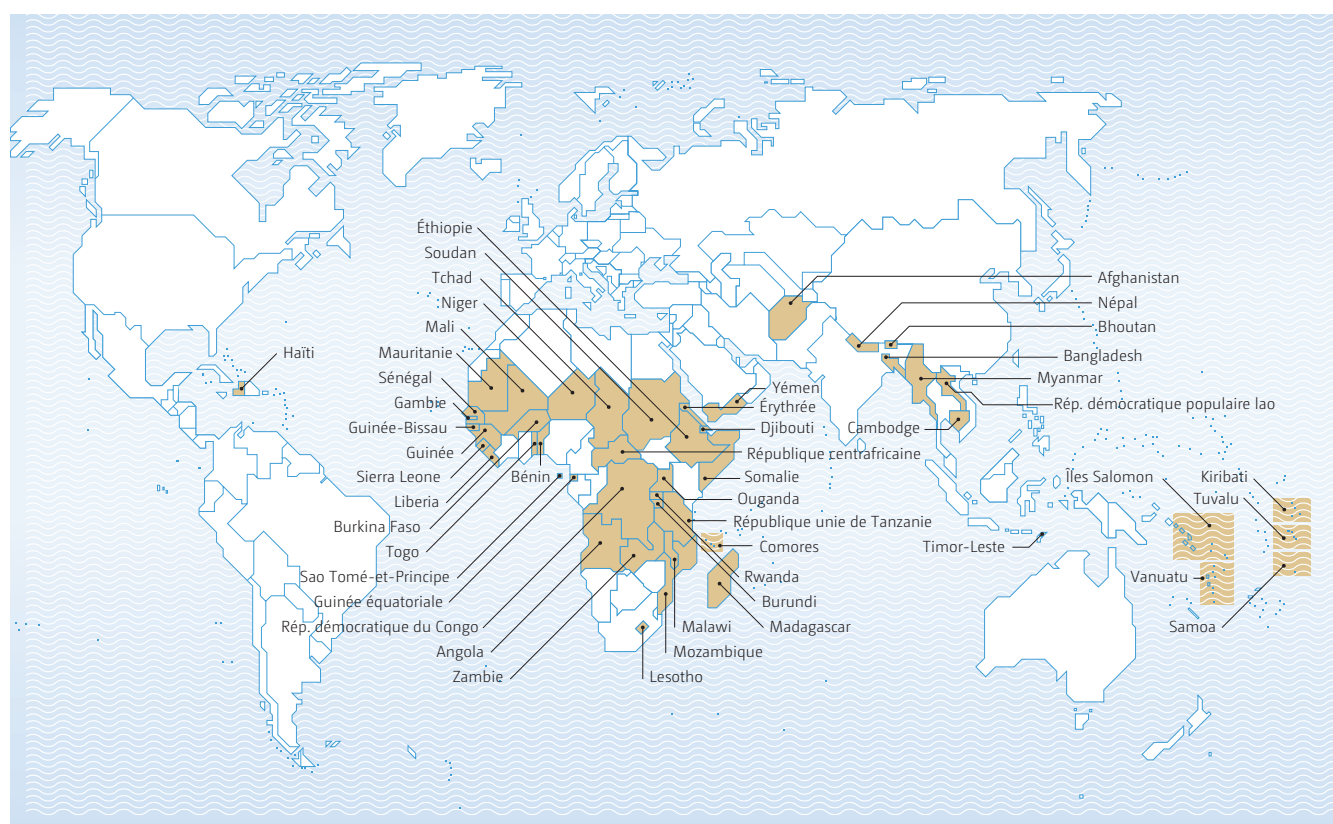
Pepetua Election Latasi, *Présidente du Groupe d'experts des PMA*
Décembre 2012



REMERCIEMENTS

La présente publication a été préparée par le Groupe d'experts des pays les moins avancés, avec le concours du programme d'adaptation du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ceux-ci ont reçu, en cours de route, l'aide et les conseils avisés de membres des équipes travaillant sur les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation dans les pays les moins avancés, ainsi que de représentants du Fonds pour l'environnement mondial et de ses entités d'exécution.

Figure 1 Pays les moins avancés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en décembre 2012



ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COP	Conférence des Parties
DG	Directeur général
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIP	Fiche d'identité de projet (ou proposition de projet)
GCE	Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I à la Convention
LEG	Groupe d'experts des PMA
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PACC	Pacific Adaptation to Climate Change (Projet océanien d'adaptation au changement climatique)
PANA	Programme d'action national aux fins de l'adaptation
PEID	Petit État insulaire en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPCR	Programme pilote pour la résilience au changement climatique
PPG	Financement pour la préparation du projet
PRODOC	Document de projet complet
Programme de travail de Nairobi	Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité ainsi que l'adaptation à ces changements
SMOC	Système mondial d'observation du climat
SPREP	Secrétariat pour le Programme régional environnemental du Pacifique
UNCDF	Fonds d'équipement des Nations Unies





INTRODUCTION

Durant ses dix années d'existence, le programme de travail en faveur des pays les moins avancés (programme de travail en faveur des PMA), en particulier le processus de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), a généré une abondance d'informations et d'expériences. Les informations et expériences ont considérablement contribué à mieux faire comprendre comment aborder l'adaptation aux changements climatiques. Le Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG) a apporté un soutien actif aux pays les moins avancés (PMA) dans la préparation et la mise en œuvre de leurs PANA en élaborant des guides, des outils, des bases de données et des publications¹ en différentes langues.

Sur la base de ces travaux, il est possible d'identifier et de partager des meilleures pratiques et des enseignements. Ceux décrits dans la présente publication illustrent la capacité des PMA à préparer et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation avec des ressources limitées et, nous l'espérons, encourageront d'autres pays à élaborer et mettre en œuvre des initiatives ainsi qu'à trouver des moyens de modifier les pratiques actuelles. La publication vise également à encourager les échanges d'expériences au sein de la communauté de l'adaptation.

Le présent document est le deuxième tome d'une série de publications préparées par le Groupe d'experts des PMA en vue de mettre en valeur les meilleures pratiques et les enseignements tirés du processus de PANA et des autres initiatives menées dans les PMA en matière d'adaptation.

Ce deuxième tome s'intéresse particulièrement aux aspects liés à la mise en œuvre des PANA, du programme de travail en faveur des PMA et des autres activités d'adaptation mises en route dans les PMA. Il se divise

en trois parties. La première contient des informations générales sur le programme de travail en faveur des PMA et les récentes activités d'adaptation. La deuxième partie dresse le portrait de dix pays afin de souligner les progrès accomplis dans les PMA en ce qui concerne la mise en œuvre des PANA, du programme de travail en faveur des PMA et des autres initiatives en matière d'adaptation. La troisième partie, quant à elle, présente dix meilleures pratiques ainsi que les enseignements qui en découlent.

Les meilleures pratiques et enseignements couverts par ce deuxième tome de la publication incluent notamment ce qui suit :

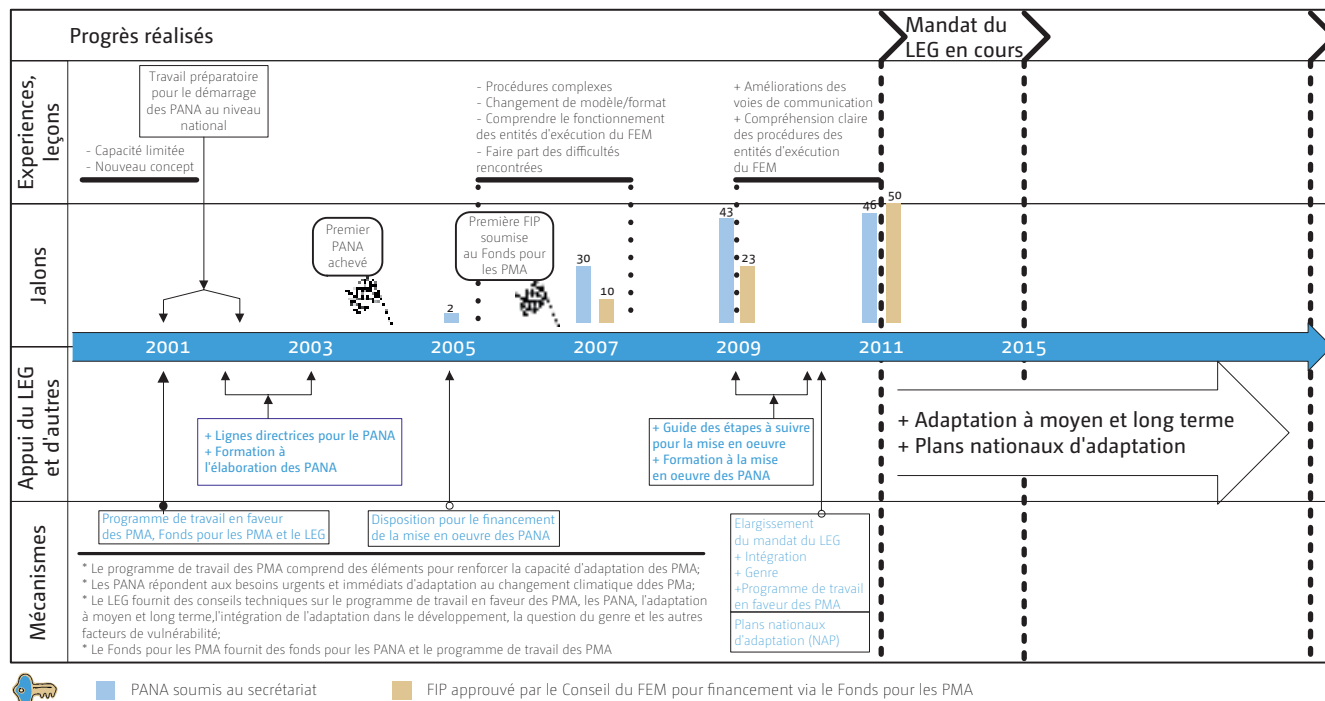
1. Harmoniser la planification de l'adaptation au niveau national grâce à des mécanismes institutionnels efficaces ;
2. Garantir une adaptation durable grâce à une bonne coordination au niveau national ;
3. Collaborer avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ses entités d'exécution et d'autres parties prenantes sur les projets et programmes en matière d'adaptation ;
4. Accorder une plus grande attention à la vulnérabilité en ciblant les groupes vulnérables ;
5. Documenter les différents éléments du processus d'adaptation national ;
6. Suivre et évaluer la planification et la mise en œuvre des activités d'adaptation à différents niveaux ;
7. Mobiliser des ressources financières ;
8. Accès aux ressources du Fonds pour les pays les moins avancés: dernières expériences ;
9. Approches-programmes : outils pour satisfaire les besoins à moyen et long terme en matière d'adaptation ;
10. Déployer les approches sectorielles au niveau régional.

¹ <unfccc.int/4801>.



PARTIE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Figure 2 Feuille de route des pays les moins avancés pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation ainsi que des autres éléments du programme de travail en faveur des pays les moins avancés



Abréviations : COP = Conférence des parties ; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; FIP= fiche d'identité du projet; EE= entité d'exécution du FEM ; PMA = pays les moins avancés ; LEG = Groupe d'expert des pays les moins avancés ; PAN = plan d'adaptation national ; PANA = programme d'action national aux fins de l'adaptation.

1.1 LE PROGRAMME DE TRAVAIL EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS POSE LES BASES DES MESURES D'ADAPTATION DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) accorde une place particulière aux PMA dans son article 4, paragraphe 9, qui stipule que « les Parties tiennent pleinement compte, dans leur action concernant le financement et le transfert de technologie, des besoins particuliers et de la situation spéciale des pays les moins avancés ». Sur la base de cet article, la Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC s'est efforcée de catalyser l'aide en faveur des PMA, tant dans le cadre de la Convention qu'en-dehors de celle-ci, afin de traiter les effets néfastes des changements climatiques.

Lors de sa sixième session, la COP a adopté une résolution sous forme de contribution à la troisième conférence des Nations Unies sur les PMA, en invitant la Conférence à tenir pleinement compte des besoins particuliers, des préoccupations et de la situation spéciale des PMA découlant

des effets néfastes des changements climatiques et en appelant les pays développés participant à la Conférence à prendre en compte l'importance d'intégrer les effets néfastes des changements climatiques dans leur réflexion actuelle sur une éventuelle réforme de la coopération internationale au développement.² La Conférence avait alors adopté le Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010,³ qui inclut parmi ses engagements la réduction de la vulnérabilité aux crises naturelles et la protection de l'environnement.

Lors de sa septième session, qui s'est tenue à Marrakech en 2001, la COP a lancé le programme de travail en faveur des PMA,⁴ le Fonds pour les pays les moins avancés ainsi

² Résolution 2/CP.6.

³ Assemblée générale des Nations unies. 2001. Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Disponible à l'adresse <<http://www.ipu.org/splz-f/ldciv/action.pdf>>.

⁴ Décision 5/CP.7.

que le Groupe d'experts des PMA (LEG),⁵ marquant ainsi le lancement de l'aide la plus conséquente apportée aux PMA afin de lutter contre les effets néfastes des changements climatiques au cours de la décennie écoulée.

Le programme de travail en faveur des PMA contient des éléments ayant trait à la préparation et à la mise en œuvre des PANA, au renforcement, voire, le cas échéant, à la création de secrétariats et/ou points focaux nationaux en matière de changements climatiques afin d'aider les PMA à mettre en œuvre la Convention et le Protocole de Kyoto, à l'acquisition continue de compétences linguistiques et de négociation, et, enfin, au renforcement de la capacité des services météorologiques et hydrologiques en ce qui concerne la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion de renseignements météorologiques et climatiques pour soutenir la mise en œuvre des PANA.

L'organisation de programmes de sensibilisation du public aux questions relatives aux changements climatiques et au développement et au transfert de technologies, en particulier aux fins de l'adaptation, constitue deux autres composantes du programme de travail en faveur des PMA.⁶

Encadré 1 : Éléments du programme de travail en faveur des pays les moins avancés, tels que définis par la Conférence des Parties dans la décision 5/CP.7.

Éléments du programme de travail en faveur des PMA⁷

- (a) renforcer les secrétariats et/ou centres de coordination nationaux pour les changements climatiques et, au besoin, créer de telles instances, afin de permettre l'application effective de la Convention et du Protocole de Kyoto, dans les PMA parties ;
- (b) mettre sur pied, au besoin, un programme permanent de formation aux techniques et au langage de négociation destiné à permettre aux négociateurs des PMA de renforcer leur capacité afin de pouvoir prendre une part active au processus relatif aux changements climatiques ;
- (c) appuyer l'élaboration des PANA ;
- (d) organiser des programmes de sensibilisation du public dans le but d'assurer la diffusion d'informations sur les questions relatives aux changements climatiques ;
- (e) assurer la mise au point et le transfert de technologies, en particulier aux fins de l'adaptation (conformément à la décision 4/CP.7) ;
- (f) renforcer les capacités des services météorologiques et hydrologiques en ce qui concerne la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion de renseignements météorologiques et climatiques pour soutenir la mise en œuvre de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation.

1.2 LA PRÉPARATION DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX AUX FINS DE L'ADAPTATION EST PRESQUE TERMINÉE ET LA MISE EN ŒUVRE EST DEVENUE L'OBJECTIF PRINCIPAL

La plupart des PMA ont désormais terminé la préparation de leur PANA. Le 30 septembre 2012, sur les 48 PMA parties qui avaient bénéficié d'un financement pour la préparation de leur PANA, 47 avaient déjà soumis ce dernier au secrétariat. Le dernier PANA, celui d'Angola, a été soumis en décembre 2011. La Somalie est le dernier PMA à recevoir une aide pour la préparation de son PANA, commencée en juillet 2012.

Depuis 2008, de plus en plus de PMA ayant terminé leur PANA, l'accent est mis non plus sur la préparation, mais sur la mise en œuvre. Au 30 septembre 2012, 45 pays avaient officiellement soumis un ou plusieurs projets de PANA au FEM sous la forme d'une fiche d'identité de projet (FIP). Au total, 86 FIP ont été approuvés pour un financement au titre du Fonds pour les PMA s'élevant à 357,85 millions de dollars des États-Unis. Sur tous les projets approuvés, 42 ont reçu l'approbation du directeur général du FEM pour démarrer la mise en œuvre du projet sur le terrain.

Il sera donc bientôt possible de réaliser une évaluation complète de l'efficacité des PANA en matière de réduction de la vulnérabilité des PMA face aux changements climatiques. La mise en œuvre des PANA devrait apporter encore plus de bénéfices en ce qui concerne la réponse aux besoins urgents des PMA et donner accès à des expériences dans des activités d'adaptation concrètes et tangibles.

1.3 LA CROISSANCE DU FONDS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS AIDE LES PAYS LES MOINS AVANCÉS PARTIES À METTRE EN ŒUVRE DES MESURES D'ADAPTATION

Le Fonds pour les PMA a été créé en vue de faciliter la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA.⁸ Le FEM, en tant qu'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, a reçu le mandat d'administrer ce fonds⁹.

⁵ Décision 29/CP.7.

⁶ Conformément à la décision 4/CP.7.

⁷ Décision 5/CP.7.

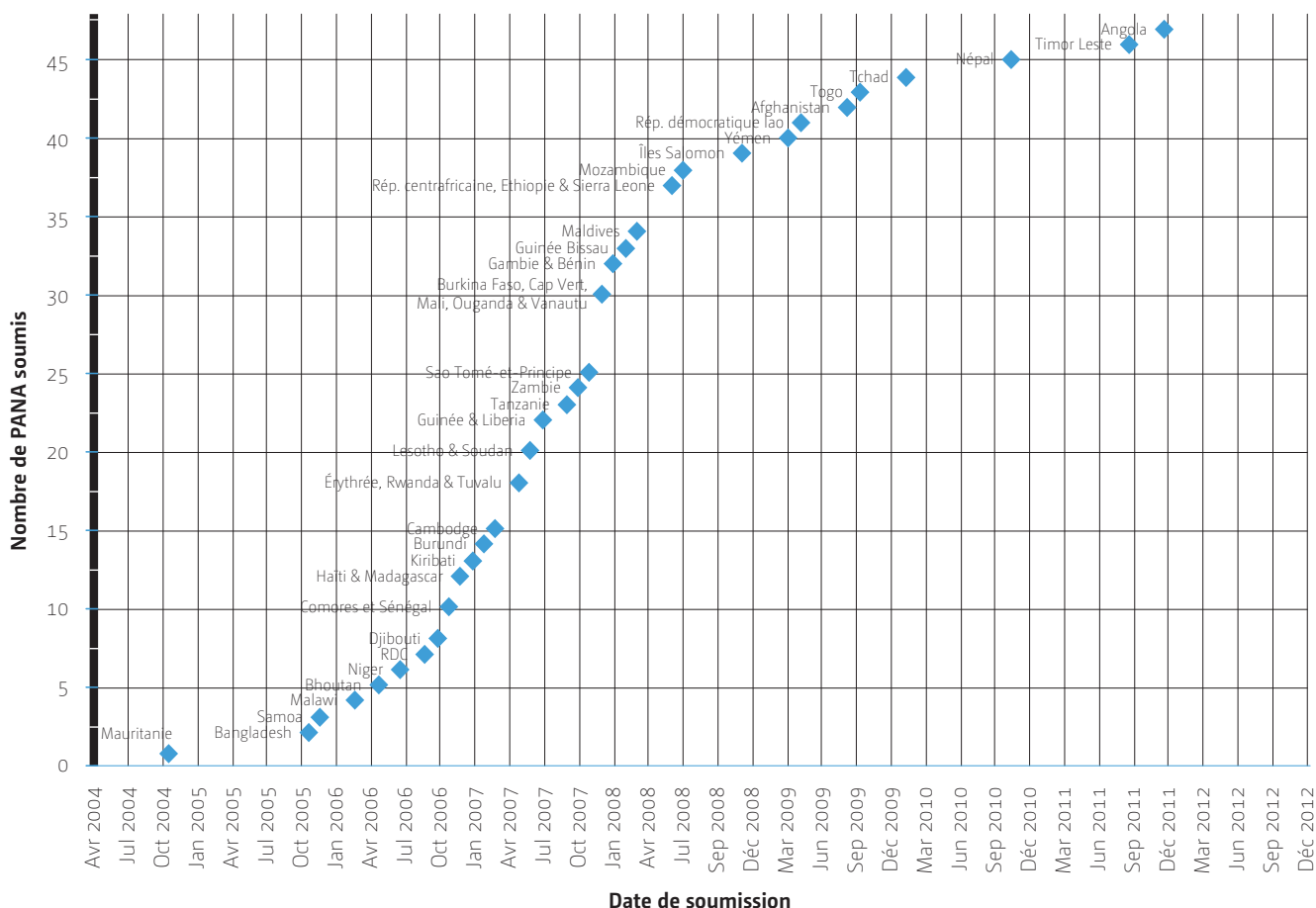
⁸ Décision 7/CP.7.

⁹ Décision 27/CP.7.

La COP a également fourni des lignes directrices préliminaires au FEM afin que celui-ci se concentre sur le soutien de la préparation des PANA. Par la suite, en 2005, la

COP a convenu des dispositions visant la mise en opération du Fonds pour les PMA, en vue d'appuyer la mise en œuvre des PANA.¹⁰

Figure 3 **Grandes étapes de la présentation des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation en décembre 2012¹¹**



Comme indiqué par le FEM,¹² le Fonds pour les PMA constitue le principal programme axé sur les actions en matière d'adaptation actuellement opérationnel, ainsi que le plus complet (contrairement aux études et aux programmes axés sur une évaluation) pour les PMA. La limite fixée au montant de financement accessible à chaque PMA partie est flexible et évolue avec le temps lorsque le Fonds reçoit de nouvelles donations. Lorsque les premiers PMA ont terminé leurs PANA et sont passés à la phase de mise en œuvre, chaque pays disposait de 2 millions de dollars au titre du Fonds pour les pays les moins avancés. Le 30 septembre 2012, le FEM a annoncé que chaque PMA partie pouvait alors accéder à un montant maximal de 20 millions de dollars.

éléments restants du programme de travail en faveur des PMA autres que les PANA. En outre, lors de sa seizième session (2010), la COP a demandé au FEM d'accorder des financements au titre du Fonds pour les PMA aux PMA parties qui en font la demande, pour leur permettre d'actualiser leur PANA en vue d'en améliorer encore la qualité, de faciliter l'intégration des mesures d'adaptation des PMA dans la planification du développement et de prendre en compte les nouvelles connaissances acquises en matière d'adaptation ainsi que les changements de priorité au niveau national.

En plus d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des PANA, la COP, lors de sa quatorzième session (2008), a demandé au FEM de faciliter la mise en œuvre des

¹⁰ Décision 3/CP.11.

¹¹ Source : Page de la CCNUCC consacrée aux PANA reçus <unfccc.int/4796>.

¹² Voir le site web du FEM/Fonds pour les pays les moins avancés <<http://www.thegef.org/gef/node/2528>>.

Figure 4 : Fonds engagés dans le Fonds pour les pays les moins avancés, septembre 2012

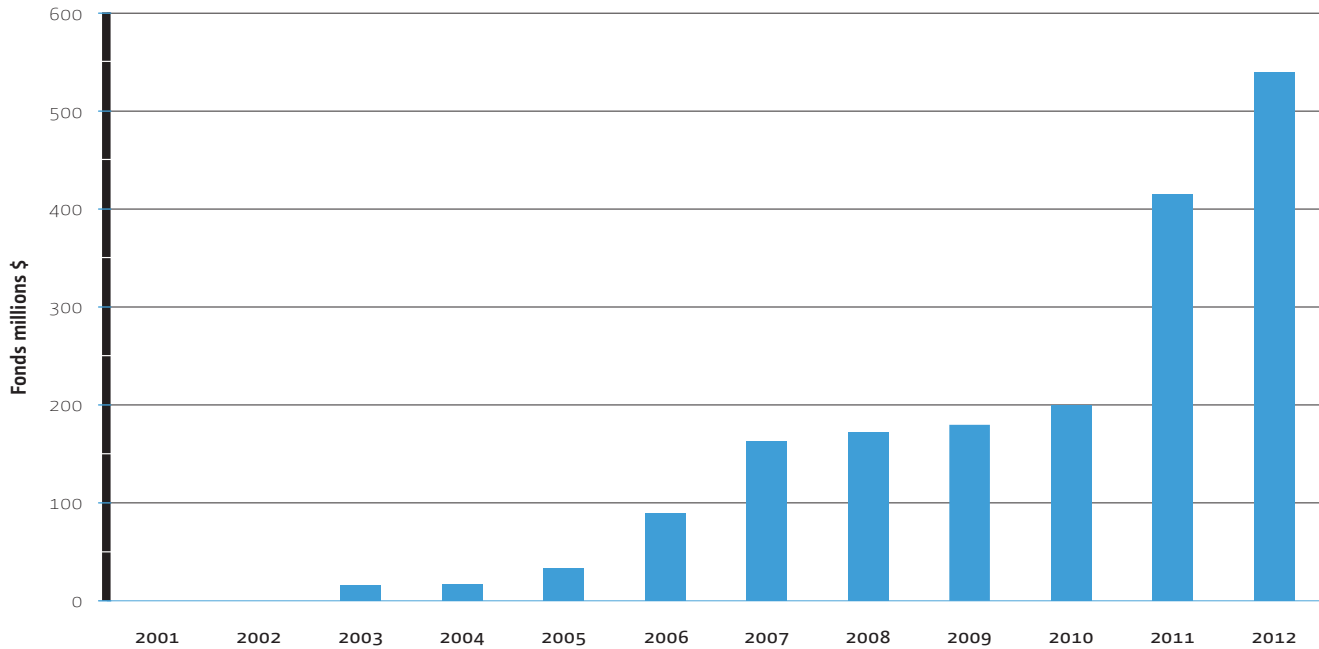
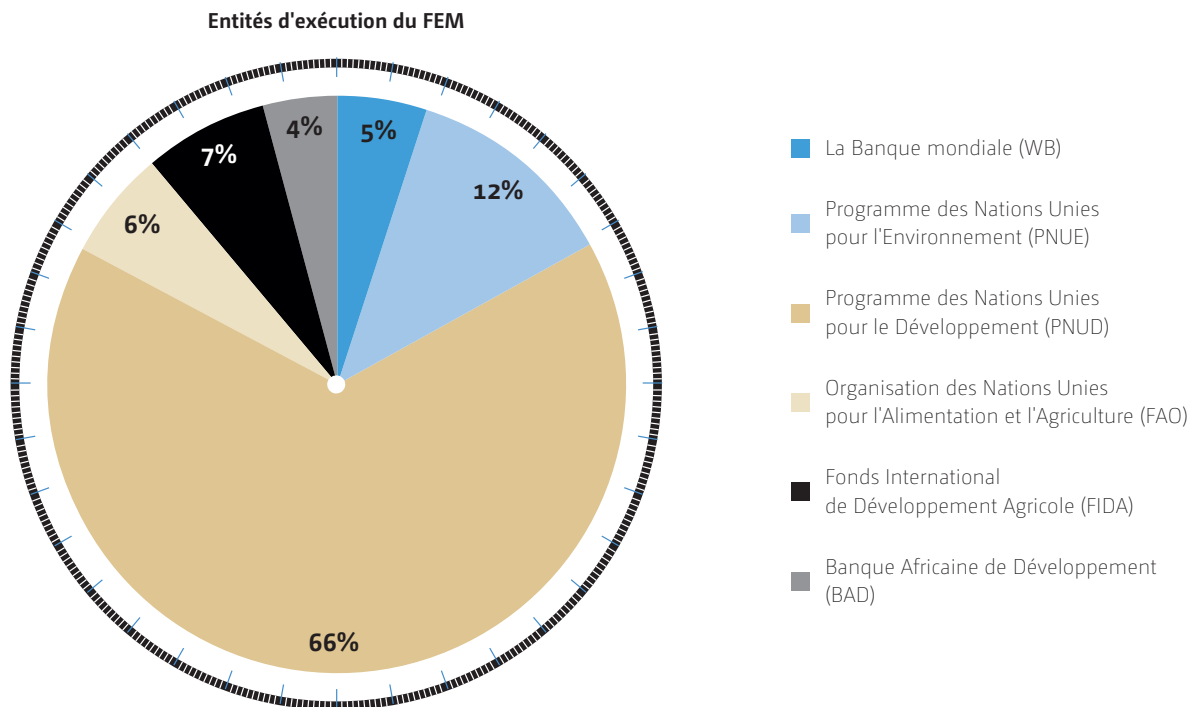


Figure 5 : Répartition des projets des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation selon le Fonds pour l'environnement mondial, août 2012



Abréviations : FEM = Fonds pour l'environnement mondial

1.4 LE GROUPE D'EXPERTS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS CONTINUE À APPORTER UN SOUTIEN SOLIDE AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS PARTIES

Depuis sa création,¹³ le Groupe d'experts des PMA a vu son mandat s'élargir avec l'adoption, par la COP, de nouvelles décisions relatives à ses travaux. Le mandat actuel du Groupe (2011-2015), prévoit notamment d'apporter un soutien aux PMA parties au niveau de leurs PANA, du programme de travail en faveur des PMA et des questions relatives à l'adaptation à moyen et long terme, en particulier le processus des plans d'adaptation nationaux.

Les parties ont indiqué, dans leurs observations transmises au secrétariat¹⁴ ainsi que par d'autres moyens, qu'elles étaient très reconnaissantes du travail réalisé par le LEG. Elles estiment que le LEG a efficacement soutenu les PMA parties en leur fournissant des indications et des avis techniques sous la forme d'informations et de lignes directrices indiquant où commencer, que faire et comment le faire afin d'élaborer et de mettre en œuvre les PANA. Le soutien apporté par le LEG aux PMA parties reste important et en pleine expansion.

Tableau 1 : Éléments du mandat du groupe d'experts des pma (2011-2015)

Décisions	Mandat
29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.11 et 8/CP.13	Le LEG doit donner des indications et des avis techniques sur l'élaboration et la mise en œuvre des PANA
6/CP.16	Le LEG doit donner des indications et des avis techniques sur la révision et la mise à jour des PANA afin d'améliorer la qualité, de faciliter l'intégration des mesures d'adaptation des PMA parties dans la planification du développement et de prendre en compte les nouvelles connaissances acquises en matière d'adaptation ainsi que les changements de priorités au niveau national.
6/CP.16	Le LEG doit donner des indications et des avis techniques sur l'identification des besoins d'adaptation à moyen et long terme, l'intégration de ces besoins dans la planification du développement ainsi que la mise en œuvre d'activités recensées en matière d'adaptation.
6/CP.16	Le LEG doit donner des indications et des avis techniques sur la prise en compte accrue d'une perspective soucieuse de l'équité entre les sexes et des communautés vulnérables dans les PMA.
6/CP.16	Le LEG doit donner des indications et des avis techniques sur la mise en œuvre des éléments du programme de travail relatif aux PMA, autres que la préparation et l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, qui intéressent les domaines de compétence du LEG.
5/CP.17	Le LEG doit fournir des avis techniques et un appui à la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation, le cas échéant. Le LEG, dans l'exercice de sa mission consistant à appuyer l'identification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation à long et moyen terme dans les PMA, doit privilégier l'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation. Le LEG doit préparer des lignes directrices techniques sur la base des lignes directrices initiales qui figurent à l'annexe de la décision 5/CP.17. Le LEG doit organiser un examen des lignes directrices techniques et identifier les besoins en matière d'appui au processus d'élaboration et de mise en œuvre des PAN. Le LEG doit inviter le Comité de l'adaptation et les autres organes compétents au titre de la Convention à participer à ses travaux d'appui au processus des plans nationaux d'adaptation ainsi qu'à élaborer des rapports, le cas échéant.

Abréviations : PAN = plans d'adaptation nationaux ; PANA = programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation ; PMA = pays les moins avancés ; COP = Conférence des Parties ; FEM = Fonds pour l'environnement mondial.

¹³ Décision 29/CP.7.

¹⁴ FCCC/SBI/2010/5, point 31.

1.5 LES TRAVAUX RELATIFS AUX MESURES D'ADAPTATION À MOYEN ET LONG TERME COMPLÈTENT LES TRAVAUX EN COURS CONCERNANT LES EFFORTS DÉPLOYÉS DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Outre la poursuite, par les PMA, des activités visant à répondre à leurs besoins d'adaptation urgents et immédiats, compte tenu de leur extrême vulnérabilité face aux effets néfastes des changements climatiques et de leur faible capacité d'adaptation, un processus visant à mettre en œuvre des mesures d'adaptation à moyen et long terme s'est mis en place à titre complémentaire. Les mesures d'adaptation à moyen et long terme offrent les opportunités suivantes :

- Intégration de l'adaptation dans les processus de planification du développement ;
- Renforcement des capacités d'adaptation et de la résilience des PMA, notamment grâce à l'amélioration continue de la gestion des connaissances et à la création de possibilités d'auto-organisation ;
- Lancement d'un processus analytique afin d'examiner les politiques, les plans, les programmes et les projets à risque existants et, si nécessaire, d'identifier les mesures pouvant être adoptées ;
- Adoption d'une approche sensible aux risques et élaboration de plans et de stratégies de gestion et de préparation aux catastrophes ;
- Assurance d'un développement durable à long terme sur le plan environnemental, social et économique.

La mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA, et en particulier des PANA, a permis d'acquérir des expériences et des enseignements précieux pouvant être utiles pour se lancer dans des processus d'adaptation à moyen et long terme. Lors de sa seizième session, la COP a décidé de créer un processus visant à permettre aux PMA parties d'élaborer et d'exécuter des plans nationaux d'adaptation en s'inspirant de l'expérience qu'ils ont acquise dans l'établissement et la mise en œuvre des PANA, et a invité les autres pays en développement

parties à recourir aux modalités élaborées pour appuyer ces plans.¹⁵ Le processus PANA fait partie du Cadre de Cancún pour l'adaptation, qui vise à améliorer les mesures d'adaptation, notamment en s'appuyant sur la coopération internationale et en tenant suffisamment compte des questions ayant trait à l'adaptation dans le cadre de la Convention.

Par ailleurs, lors de sa dix-septième session, la COP a adopté une décision relative aux plans nationaux d'adaptation contenant notamment des lignes directrices, ainsi que des modalités pour les PMA parties, auxquelles les autres pays en développement parties peuvent recourir. Lors de la même session, la COP a également demandé au LEG d'appuyer le processus des plans nationaux d'adaptation en fournissant aux PMA des avis techniques et un appui, y compris pour la préparation de directives techniques.

1.6 LES LIENS ENTRE LE PROGRAMME DE TRAVAIL EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS ET LES AUTRES ACTIVITÉS SONT RENFORCÉS

Le LEG a reçu, lors de la seizième session de la COP, la mission de soutenir la mise en œuvre des éléments du programme de travail en faveur des PMA autres que les PANA. A ce titre, il prend de plus en plus en considération les liens existants entre son programme de travail et les autres flux de travail en cours dans le cadre de la Convention.

En collaborant avec le Groupe consultatif d'experts en communications nationales issus de parties non incluses à l'annexe I à la Convention (GCE) et le Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (Programme de travail de Nairobi), le LEG cherche à favoriser une approche cohérente pour le soutien des PMA.

De même, le LEG a admis que les travaux entrepris afin de promouvoir les programmes de sensibilisation du public sont plus efficaces lorsque réalisés en collaboration avec les travaux relatifs à l'article 6 de la Convention.¹⁶

¹⁵ Décision 1/CP.16, paragraphes 15-18.

¹⁶ L'article 6 de la Convention s'intéresse particulièrement à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation du public.

La collecte de données revêt une importance capitale pour constituer une base d'informations et de connaissances capable d'appuyer les processus d'analyse et de décision en matière d'adaptation. Dès lors, les travaux de la Convention visant à améliorer la coopération avec le Système mondial d'observation du climat (SMOC), le secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et d'autres agences jouent à cet égard un rôle important dans le renforcement de la capacité des services météorologiques et hydrologiques à appuyer la mise en œuvre des PANA et des autres activités liées à l'adaptation aux changements climatiques.

Avec l'opérationnalisation du mécanisme technologique lors de la dix-septième session de la COP à Durban,¹⁷ des progrès devraient être réalisés dans la facilitation de la mise en œuvre des éléments du programme de travail en faveur des PMA relatifs au développement et au transfert de technologies, en particulier aux fins de l'adaptation. Le mécanisme technologique se compose du Centre et Réseau de technologies climatiques ainsi que du Comité exécutif chargé des technologies.

Il est de plus en plus important de prendre en considération les travaux des autres organismes récemment créés tels que le Comité d'adaptation et les mécanismes de financement tels que le Fonds vert pour le climat, afin d'améliorer la compréhension et de garantir des politiques et procédures permettant aux PMA d'accéder, de manière adéquate, à d'autres formes d'appui à la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA et au processus des plans nationaux d'adaptation.

Enfin, le LEG collabore de plus en plus avec les centres régionaux dans le cadre de son programme de travail, en particulier en ce qui concerne l'appui à la mise en œuvre des PANA et le processus des plans nationaux d'adaptation.

¹⁷ Décisions 2/CP.17 et 4/CP.17.



PARTIE 2 : QUELQUES EXPÉRIENCES CONNUES PAR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX AUX FINS DE L'ADAPTATION ET AUTRES ACTIVITÉS D'ADAPTATION

2.1 MÉTHODOLOGIE POUR LE RECEUIL DES EXPÉRIENCES NATIONALES

Pour chaque PMA, les informations sur les principales vulnérabilités, sur l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA et les renseignements sur les expériences acquises par les équipes PANA des PMA ont été recueillies au moyen de questionnaires, d'entretiens et d'une compilation de documents et données liés aux différents pays, notamment les PANA et les documents de projet destinés au Fonds pour les PMA. Un total de 32 pays ont été couverts par plusieurs entretiens réalisés entre 2010 et 2012.

Les études de cas présentées ici portent sur les pays suivants : le Bénin, le Cambodge, l'Éthiopie, le Libéria, le Népal, le Rwanda, Samoa, le Sénégal, le Soudan, Vanuatu et la Zambie. Elles offrent une vue d'ensemble de la diversité des expériences des PMA, au niveau de la distribution géographique, de la langue (anglais, français et portugais) et des écosystèmes (pays montagneux, petits états insulaires en développement (PIED), pays enclavés, régions subtropicales et Sahel).

Par ailleurs, en complément à la publication, le Groupe d'experts des PMA continue de mettre en ligne les expériences de pays sur le portail consacré aux PMA sur le site internet de la CCNUCC¹⁸.

¹⁸ Voir <unfccc.int/4796>.



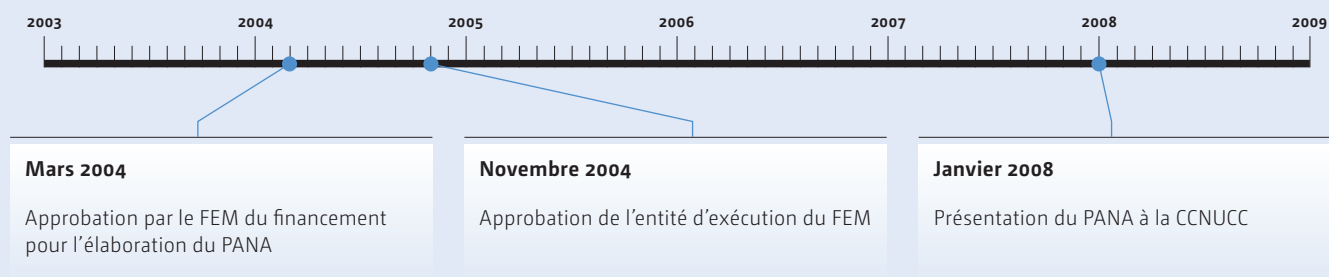
2.2 BÉNIN

Le Bénin est un petit pays en développement d'Afrique de l'Ouest, dont l'économie est essentiellement basée sur l'activité agricole.

Le pays présente une surface plate, à 65% couverte d'arbustes et de petits arbres fortement abîmés et

dégradés. La population est concentrée dans le sud du pays, le long de la côte. Les secteurs vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques incluent notamment les ressources en eau, l'énergie, les zones côtières, la santé, l'agriculture et la sylviculture. Les moyens de subsistance de certains agriculteurs comme les éleveurs de bétail et les pêcheurs sont particulièrement menacés.

Grandes étapes de l'élaboration du PANA au Bénin



PROJETS PANA MIS EN ŒUVRE VIA LE FONDS POUR LES PMA

Le Bénin a défini dans son PANA cinq activités prioritaires ; son premier projet, dont la mise en œuvre est déjà bien avancée, vise à renforcer la capacité des communautés agricoles de quatre zones agro-écologiques vulnérables à s'adapter aux changements climatiques. Les quatre

composantes du projet ont comme objectif principal de mettre en œuvre des pratiques agricoles résistantes aux changements climatiques tout en améliorant les capacités techniques du pays à prévoir, évaluer et gérer les incidences des changements climatiques et de la variabilité du climat sur le secteur agricole.

Titre du projet	Programme d'adaptation intégrée pour la lutte contre les effets des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin
Entité d'exécution	PNUD
Agence d'exécution nationale	Ministère de l'agriculture
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	1/5
Composantes du projet	<ol style="list-style-type: none"> 1. Capacités systémiques, institutionnelles et techniques à prévoir, évaluer et gérer les incidences des changements climatiques et de la variabilité du climat sur le secteur agricole. 2. Adoption de pratiques agricoles résistantes aux changements climatiques 3. Gestion des connaissances
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	3.8/11.8
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Juin 2008
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Janvier 2010
État d'avancement sur le terrain	Le projet est à un stade très avancé de mise en œuvre

Le deuxième projet PANA du Bénin vise à améliorer la capacité technique au niveau des informations climatiques et des systèmes d'alerte précoce

Titre du projet	Renforcement des renseignements climatiques et des systèmes d'alerte précoce en Afrique centrale et de l'Ouest en vue de garantir un développement résistant aux changements climatiques et de permettre l'adaptation aux changements climatiques
Entité d'exécution	PNUD
Agence d'exécution nationale	Service météorologique national, ministère de l'environnement, logement et développement urbain
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	1.5/5
Composantes du projet	1. Renforcer la capacité d'adaptation afin de faire face aux incidences des changements climatiques, y compris la variabilité du climat, au niveau local, national, régional et mondial 2. Promouvoir les transferts et l'adoption de technologies aux fins de l'adaptation
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	4.4/22.5
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Mai 2012
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Pas encore
État d'avancement sur le terrain	Pas encore démarré

Stratégie de mise en œuvre: En 2006 et 2007, le Bénin a mis en œuvre un projet pilote d'adaptation avec l'aide de la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ).¹⁹ Cette expérience initiale a permis de tirer des enseignements qui ont été pris en considération au moment de concevoir une stratégie de mise en œuvre pour les PANA. Parallèlement, par l'intermédiaire du PANA, les synergies avec les autres Conventions de Rio ont été renforcées, notamment en sélectionnant soigneusement les domaines couverts par les projets et en se concentrant sur les questions environnementales. Des réunions ont en outre été régulièrement organisées avec les points focaux des autres Conventions.

Le montant du financement disponible au titre du Fonds pour les PMA au moment de la soumission du PANA à la CCNUCC, associé au manque d'informations complètes et pertinentes relatives à l'approche-programme, a conduit le Bénin à adopter une approche à projet unique pour la mise en œuvre de ses priorités au titre du PANA.

Expérience en rapport avec la mise en œuvre du projet : Le premier projet PANA mis en œuvre par le Bénin vise à sensibiliser les populations ciblées aux incidences des changements climatiques, à intégrer la gestion des bassins hydrologiques afin de réduire les glissements de terrain et de faciliter l'infiltration de l'eau, à améliorer l'accès aux ressources en eau et, enfin, à mettre à profit et promouvoir les meilleures pratiques tirées des activités pilotes du Bénin/de la GTZ. L'approche ascendante utilisée lors de l'élaboration du premier projet a été très appréciée. Par ailleurs, la participation active des autorités

locales a facilité la gestion du projet et aidé à mobiliser le cofinancement au niveau local.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a assisté le Bénin dans la préparation de son PANA et participe également à la mise en œuvre de ce premier projet. L'équipe PANA a travaillé en liaison avec le bureau national du PNUD, qui a éprouvé pendant un certain temps des difficultés pour séparer les activités PANA du reste de son portefeuille, ce qui l'a conduit à traiter le PANA dans le cadre des « affaires courantes ». Si cela a ralenti la progression du processus PANA, la situation s'est progressivement améliorée grâce à de vastes consultations organisées entre l'équipe PANA et les agents responsables du PNUD, qui ont aidé ce dernier à mieux appréhender les spécificités du PANA par rapport aux autres projets de développement. Les relations entre l'agence et l'équipe PANA ont également pu être améliorées grâce au soutien total et à la confiance manifestés par le ministre de l'environnement et d'autres hauts responsables du ministère au point focal de la CCNUCC.

Accessibilité des ressources pour la mise en œuvre du projet: Les procédures et lignes directrices relatives à l'accès au Fonds pour les PMA ont été comprises. Le Bénin pense que ces procédures pourraient être encore plus rationalisées afin d'accélérer l'examen des projets et de prendre en compte l'importance d'agir vite, à la base du concept des PANA.

¹⁹ Aujourd'hui appelée Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ).

En ce qui concerne la mise en œuvre de son projet PANA sur le terrain, le Bénin a utilisé les approches suivantes : participation effective de toutes les parties prenantes au projet et des Conseils communautaires en fonction de leur contribution au cofinancement ; désignation, par certaines municipalités, de points focaux en matière de changements climatiques au sein de leur administration, afin d'assurer le suivi des activités du projet ; évaluation systématique des activités du projet tous les trois mois et soumission de rapports au ministère de l'environnement afin que celui-ci prenne des décisions adéquates ; et, enfin, appropriation du

projet par les responsables des différents départements des ministères impliqués dans la mise en œuvre du projet sur le terrain (départements de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, direction nationale de la météorologie, etc.)

Efforts en vue de la rationalisation du PANA: Le PANA du Bénin est intégré à certaines initiatives nationales, notamment le programme de protection du climat de la GIZ et le programme de conservation et de gestion des ressources naturelles.

Pendant la mise en œuvre du premier projet PANA au Bénin, une solide coordination nationale et locale, ainsi que la participation active des autorités locales dès le début du projet, ont facilité la mobilisation du co-financement et la gestion du projet.



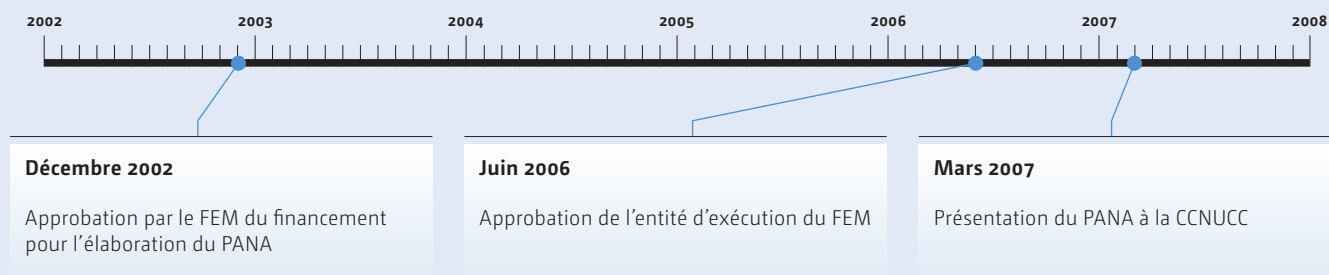


2.3 CAMBODGE

Le Royaume du Cambodge est situé en Asie du Sud-Est continentale. Près de 80% de la population du pays vit dans des zones rurales et l'agriculture représente en moyenne près de 40% du PIB. Pays essentiellement agricole, le Cambodge est extrêmement vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques. La fréquence et l'intensité des inondations, qui peuvent augmenter en fonction de l'évolution des conditions climatiques, nuisent fortement aux récoltes de riz. La succession et la combinaison de sécheresses et d'inondations ont entraîné un nombre considérable de pertes humaines ainsi que d'importantes pertes économiques. Ainsi, les inondations ont été la raison à l'origine de 70% des pertes de production de riz entre 1998 et 2002, et les sécheresses 20% sur la même période.



Grandes étapes de l'élaboration du PANA au Cambodge



PROJETS PANA MIS EN ŒUVRE VIA LE FONDS POUR LES PMA

Le Cambodge a énuméré vingt activités prioritaires dans son PANA et a lancé trois projets au titre du Fonds

pour les PMA afin de traiter ses priorités. Compte tenu de l'importance de l'agriculture pour le Cambodge, le premier projet vise à réduire la vulnérabilité du secteur agricole aux variations de la disponibilité des ressources en eau induites par le climat.

Titre du projet	Promotion d'une gestion résiliente de l'eau et des pratiques agricoles dans les zones rurales du Cambodge
Entité d'exécution	PNUD
Agence d'exécution nationale	Unité d'appui du projet/Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche.
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	5/20
Secteurs traités	Agriculture et ressources en eau
Composantes du projet	1. Développement des capacités 2. Démonstration et analyse des possibilités d'adaptation 3. Gestion des connaissances
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	2.1/4.5
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Mai 2007
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Avril 2009

<p>État d'avancement sur le terrain</p>	<p>À la mi-2012, le projet avait utilisé 67% de son budget total, dont 76% du 1,85 milliard de dollars des Etats-Unis du Fonds pour les PMA.</p> <p>Parmi les grands résultats obtenus figurent les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Des priorités relatives aux incidences des changements climatiques dans 16 communes cibles ont été identifiées à l'aide d'outils d'évaluation des risques et de la vulnérabilité. Certaines ont été abordées dans le cadre de l'aide au projet.• Toutes les communes cibles ont reçu des renseignements climatiques et les utilisent dans leurs plans d'investissement communal.• Près de la moitié des infrastructures de gestion des ressources en eau dans les districts cibles ont été intégrées dans les mesures d'adaptation.• 16 plans d'investissement communal (PIC) dans les deux districts cibles ont été intégrés aux mesures d'adaptation et de gestion des risques climatiques. Deux plans de développement provincial (2011-2016) et deux plans d'investissement au niveau du district (2011-2014) ont également été intégrés.• Un mécanisme de médiation a été créé et mis en place pour résoudre les conflits entre groupes d'utilisateurs de ressources en eau.• Un système d'alerte précoce communautaire a été créé afin de fournir des renseignements climatiques fiables aux agriculteurs par l'intermédiaire de bénévoles locaux qui reçoivent des avis de la part des autorités météorologiques.• Les agriculteurs ont amélioré leurs connaissances pratiques relatives aux mesures d'adaptation dans les domaines de l'agriculture et des ressources en eau, comme la culture de variétés de riz résistantes aux sécheresses, un système d'intensification du riz et le captage de l'eau de pluie. Par la suite, ils ont adopté au moins une de ces mesures. Les variétés de riz résistantes ont été utilisées sur 325 des 500 hectares prévus.• Les agriculteurs et les autorités des districts cibles ont reçu des informations sur les changements climatiques par le biais d'une campagne de sensibilisation d'une durée d'un an. Une évaluation réalisée après cette campagne a révélé qu'une majorité des agriculteurs étaient aujourd'hui au courant des changements climatiques, de leurs causes et de leurs incidences sur l'agriculture, l'eau et les moyens de subsistance. Ils ont également trouvé de nouvelles méthodes d'adaptation qu'ils ont adoptées, comme par exemple l'utilisation de variétés de riz résistantes, le captage de l'eau de pluie et les systèmes d'alerte précoce.• Certains enseignements et meilleurs pratiques issus du projet sont réutilisés dans le cadre d'initiatives d'autres institutions, comme le FIDA, le PNUD, le Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF) et les ministères de l'agriculture, des femmes et de l'environnement. Ils sont également diffusés via des plateformes nationales et régionales de partage des connaissances et repris par les médias.
---	--

Le deuxième projet du Cambodge vise à réduire la vulnérabilité des communautés côtières face aux incidences des changements climatiques en renforçant

les politiques et les sciences ainsi qu'en présentant des interventions locales ciblées visant à améliorer la résilience des écosystèmes.

Titre du projet	Évaluation des vulnérabilités et programme d'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières du Cambodge en tenant compte de l'amélioration des modes de subsistance et la préservation des écosystèmes
Entité d'exécution	PNUE
Agence d'exécution nationale	Ministère de l'environnement
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	3/20
Secteurs traités	Zone côtière, agriculture et ressources en eau
Composantes du projet	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement de la coordination politique, réglementaire et institutionnelle au niveau national pour les programmes d'adaptation aux changements climatiques et renforcement des connaissances scientifiques relatives aux changements climatiques au niveau national et provincial. 2. Démonstration des mesures de contrôle des inondations côtières dans les zones agricoles importantes pour les moyens de subsistance de la population 3. Démonstration des mesures de résilience basées sur les écosystèmes côtiers 4. Suivi et évaluation
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	1.9/6.1
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Mai 2009
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Mars 2011
État d'avancement sur le terrain	<p>Parmi les grands résultats obtenus au cours de la période allant de novembre 2011 à septembre 2012 figurent les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le plan de mise en œuvre du projet a été préparé et sa réunion initiale a été organisée en novembre 2011 ; à cette occasion, des consultations et des négociations ont été entamées avec les groupes techniques nationaux et infranationaux. • Le comité de pilotage du projet, les points focaux nationaux et quatre groupes de travail techniques provinciaux ont été créés. Le premier comité de pilotage du projet s'est réuni et a approuvé le programme de travail et le budget annuels pour 2012, de même que l'effectif affecté au projet et les mandats des conseillers techniques (principaux et adjoints). • La phase initiale du projet a été finalisée et un atelier de lancement a été organisé, réunissant des partenaires du développement ainsi que des partenaires des niveaux national et infranational (environ 85 personnes). • Les études et évaluations de référence nécessaires sont finalisées ; elles incluent notamment une proposition de révision ou de reformulation des indicateurs et objectifs du projet, afin de les faire correspondre aux exigences SMART. Un budget basé sur les activités est également en cours de finalisation ; celui-ci devrait donner lieu à une révision du programme de travail ainsi qu'à la réalisation d'un calendrier pour l'exécution des activités pour les années à venir. • Les travaux relatifs à la création d'indicateurs sur les changements climatiques pour la région côtière sont en cours ; ils sont rattachés à l'élaboration d'un rapport sur l'état de l'environnement pour la région côtière. Le projet a été déployé et des données ont été collectées dans les provinces côtières. • Des cartes basées sur les images satellites de la région côtière sont en cours de préparation, de même que les évaluations globales détaillées des vulnérabilités de chaque province côtière et les plans d'adaptation y afférents. Afin de faciliter la mise en œuvre globale, un réseau de points focaux nationaux ainsi que quatre groupes de travail provinciaux joueront un rôle clé dans l'exécution des activités sur le terrain.

Le troisième projet, soumis au FEM pour financement au titre du Fonds pour les PMA au mois d'août 2011, vise à garantir la sécurité alimentaire au Cambodge en renforçant la capacité d'adaptation des communautés

rurales et en réduisant leur vulnérabilité aux changements climatiques et à la variabilité du climat grâce à la gestion intégrée de micro-bassins hydrographiques et à des pratiques agricoles résistantes au climat.

Titre du projet	Renforcement de la capacité d'adaptation et de la résilience des communautés rurales face à l'évolution et à la variabilité du climat au moyen de micro approches axées sur les bassins versants en vue d'atteindre une sécurité alimentaire durable
Entité d'exécution	FAO
Agence d'exécution nationale	Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche, ministère de l'environnement en collaboration avec le ministère de la gestion des ressources en eau
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	4/20
Secteurs traités	Sylviculture, sols, eau et agriculture
Composantes du projet	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégration de l'adaptation dans les politiques et planifications relatives à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. 2. Gestion participative et intégrée de micro-bassins hydrographiques afin de réduire l'incidence du climat sur les ressources naturelles et l'agriculture 3. Démonstration et promotion des pratiques agricoles résistantes au climat par l'intermédiaire d'écoles pratiques d'agriculture 4. Adoption de moyens de subsistance alternatifs résistants au climat et ciblant les femmes
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	5.6/24.4
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Août 2011
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Pas encore
État d'avancement sur le terrain	Pas encore démarré



Stratégie de préparation et de mise en œuvre des PANA: Selon l'équipe PANA cambodgienne, le processus de préparation du PANA s'est très bien déroulé, un succès qui a été facilité par les lignes directrices préparées par le Groupe d'experts des PMA. La préparation du PANA cambodgien a notamment inclus la réalisation d'une enquête auprès des ménages ruraux, des dirigeants informels, des autorités locales et des organisations non gouvernementales dans 17 des 24 provinces et communes cambodgiennes, afin de détecter, au niveau du terrain, les vulnérabilités aux changements climatiques, les mécanismes déjà mis en place pour faire face aux phénomènes climatiques et aux conséquences des changements climatiques ainsi que les besoins clés en matière d'adaptation. Toutefois, une fois le PANA achevé et approuvé par le gouvernement, le processus tout entier s'est interrompu : l'équipe PANA s'est dissoute, étant donné qu'il n'y avait plus d'activités. Parmi les enseignements tirés de cette expérience figurent les suivants :

- En l'absence d'autres processus, les PANA devraient représenter un outil permettant de répondre aux

besoins d'adaptation immédiats, à moyen et à long terme des PMA ;

- Un PANA devrait être considéré comme un processus continu dans les PMA, au lieu d'un projet qui prendra fin à un moment donné ;
- Il convient de mettre en place un mécanisme permettant à l'équipe PANA de durer au-delà de la préparation du PANA. L'équipe peut jouer un rôle essentiel en incitant les ministères compétents à intégrer l'adaptation aux changements climatiques aux plans de développement nationaux. Elle peut également jouer un rôle clé dans la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des PANA, y compris, s'il y a lieu, l'appui au processus de compréhension, d'évaluation et de justification du cofinancement.

La mise en œuvre du PANA cambodgien vise à contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement du Cambodge et des objectifs nationaux en matière de développement durable tels que formulés par le gouvernement cambodgien. Une fois le PANA préparé, les mesures suivantes ont été considérées comme prioritaires pour permettre sa mise en œuvre :

- Mobilisation des ressources afin de renforcer la capacité technique, financière et institutionnelle des organismes gouvernementaux et des communautés locales à lutter contre les changements climatiques ;
- Création d'un mécanisme de coopération interministérielle, de coordination et de suivi de la mise en œuvre du PANA ;
- Sensibilisation aux problématiques relatives aux changements climatiques, notamment en ce qui concerne le PANA ;
- Intégration des problématiques relatives aux changements climatiques dans les politiques et programmes nationaux.

La participation de toutes les grandes parties prenantes – groupes vulnérables, conseils communautaires, ministères et agences gouvernementaux compétents, ONG et organismes donateurs – a été signalée comme étant indispensable à une mise en œuvre réussie du PANA.

Expérience en rapport avec la mise en œuvre du projet:

Trois projets ont été élaborés et sont actuellement en cours de mise en œuvre sur le terrain. Les entités d'exécution du FEM ont eu une influence sur le choix et la formulation du projet PANA au Cambodge. Leur influence est proportionnelle à l'avantage comparatif qu'elles offrent



au pays, notamment au niveau des capacités sur le terrain et des portefeuilles d'activités existants. Afin de contrôler le processus, le Cambodge a dû s'assurer que les projets étaient entièrement conformes aux priorités identifiées dans le PANA.

Arrangements institutionnels dans le pays: Le bureau national des changements climatiques a été créé à la mi-2003, avec l'appui d'un projet financé par le FEM afin de faciliter la préparation de la communication nationale initiale. Ce bureau a ensuite été promu au niveau départemental fin 2009. Il nécessite toujours un soutien pour renforcer ses capacités techniques et institutionnelles. Depuis sa création, le département des changements climatiques a déjà renforcé sa capacité, mais doit encore poursuivre ses efforts dans cette direction au niveau de la coordination ainsi qu'au niveau individuel. La prochaine étape du renforcement des mécanismes institutionnels au Cambodge est la constitution d'une équipe technique interministérielle nationale pour les changements climatiques.

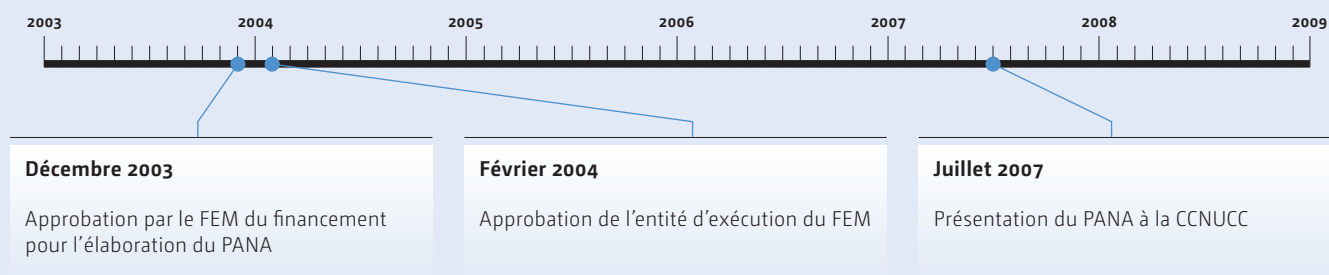


2.4 LIBÉRIA

Le Libéria, un pays situé sur la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest, a déjà dû faire face à une réduction de sa productivité liée à l'évolution des régimes climatiques dans ses secteurs économiques clés de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture. Les conséquences socioéconomiques de cette productivité réduite affectent surtout les populations rurales, dont la survie dépend des ressources naturelles. Les communautés rurales représentent actuellement 70% de la population du pays. Dès lors, pour le Libéria, les principaux problèmes de développement liés aux risques climatiques sont

associés à la dégradation des terres agricoles et à la perte de la biodiversité, qui fait courir des risques aux petits ménages ; à l'absence de système efficace d'alerte précoce qui permettrait aux agriculteurs et autres personnes concernées de prendre en toute connaissance de cause des décisions sur leurs stratégies de production ; et, enfin, à l'érosion côtière dans les zones de faible altitude telles que les centres urbains de Robertsport, Monrovia, Buchanan et Cestos. L'objectif du processus PANA au Libéria est de sensibiliser la population au sujet des risques climatiques, d'inviter les acteurs à faire part de leurs besoins urgents et immédiats et de synthétiser une vaste gamme d'informations.

Grandes étapes de l'élaboration du PANA au Libéria



PROJETS PANA MIS EN ŒUVRE VIA LE FONDS POUR LES PMA

Le Libéria a identifié trois activités prioritaires dans son PANA et proposé trois projets au titre du Fonds pour les PMA qui, une fois mis en œuvre, viseront à traiter ces trois priorités. Le premier projet a pour but de réduire la

vulnérabilité et d'améliorer la résilience des communautés locales et des secteurs socioéconomiques aux menaces supplémentaires que font peser les changements climatiques dans les zones côtières de faible altitude du Libéria.

TITRE DU PROJET	Amélioration de la résilience des zones côtières vulnérables face aux risques posés par les changements climatiques au Libéria
ENTITÉ D'EXÉCUTION	PNUD
AGENCE D'EXÉCUTION NATIONALE	Ministère des terres, des mines et de l'énergie
NOMBRE D'ACTIVITÉS PRIORITAIRES PANA VISÉES	2/3
COMPOSANTES DU PROJET	1. Développement des capacités 2. Démonstration de mesures visant à réduire la vulnérabilité 3. Gestion et mise à niveau des connaissances
COÛT EN MILLIONS DE DOLLARS DES ÉTATS-UNIS (FONDS POUR LES PMA/COÛT TOTAL)	3.3/8.1
PREMIÈRE PRÉSENTATION DE LA FICHE CONCEPTUELLE (FIP) AU TITRE DU FONDS POUR LES PMA	Février 2009
APPROBATION DU PROJET PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU FEM	Juin 2010
ÉTAT D'AVANCEMENT SUR LE TERRAIN	Mise en œuvre sur le terrain en cours

Le deuxième projet améliorera la résilience des communautés pauvres et dépendantes de l'agriculture tout en atténuant la vulnérabilité du secteur agricole face aux changements climatiques. Les quatre composantes du projet ont été approuvées par le directeur général du FEM au mois d'octobre 2011.

Titre du projet	Amélioration de la résilience aux changements climatiques par l'intégration des questions liées à l'adaptation au développement du secteur agricole au Libéria
Entité d'exécution	PNUD
Agence d'exécution nationale	Ministère de l'agriculture
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	1/3
Composantes du projet	1. Développement des capacités 2. Amélioration de la résilience aux changements climatiques par l'intégration des questions liées à l'adaptation au développement du secteur agricole au Libéria
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	2.6/8.7
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Avril 2010
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Octobre 2011
État d'avancement sur le terrain	Recrutement du coordinateur de projet national en cours

Le troisième projet aidera à renforcer les capacités de surveillance du climat et les systèmes d'alerte précoce du Libéria. Il contribuera en outre à améliorer la disponibilité des informations nécessaires pour réagir aux chocs climatiques et planifier l'adaptation aux changements climatiques.

Titre du projet	Renforcement de la capacité du Libéria à fournir des informations et des services en matière de climat afin de favoriser le développement résistant au climat et l'adaptation aux changements climatiques
Entité d'exécution	PNUD
Agence d'exécution nationale	Agence pour la protection de l'environnement, ministère des terres, des mines et de l'énergie
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	1/3
Composantes du projet	1. Amélioration du réseau de surveillance du climat, archivage des bases de données, accès aux produits environnementaux satellites et capacité à publier des prévisions 2. Mise en place d'un système d'alerte précoce pour la diffusion et la communication d'avertissements en cas de phénomènes météorologiques extrêmes, de prévisions saisonnières et de risques accrus en raison des changements climatiques 3. Renforcement des capacités institutionnelles à élaborer des politiques et stratégies tenant compte des changements climatiques
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	7.4/35.8
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Avril 2012
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Pas encore
État d'avancement sur le terrain	FIP non encore approuvée par le Fonds pour les PMA

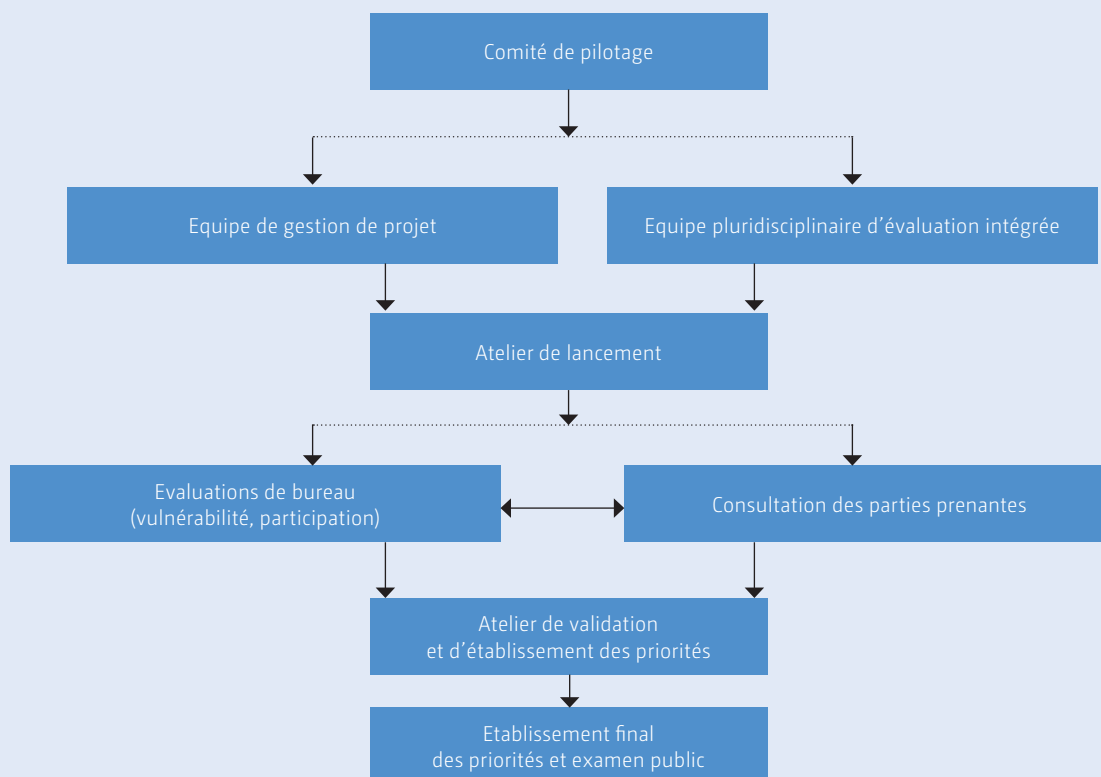
PROCESSUS PANA

Le Libéria est un pays en situation de post-conflit qui a démarré son PANA peu après la restauration de la paix sur le territoire. Le Libéria a rapidement suivi toutes les étapes de la phase de préparation du PANA et se trouve à présent en phase de mise en œuvre. Cette progression rapide peut notamment s'expliquer par le fait que le pays considère le PANA comme étant son meilleur moyen de traiter les problèmes liés aux changements climatiques. Dès lors, le PANA a reçu dans le pays la priorité sur toute autre activité menée dans le cadre de la Convention ou non, y compris la Communication nationale initiale. Le PANA a été élaboré sur la base de vastes contributions des parties prenantes, obtenues dans le cadre d'une série de consultations. D'autres informations ont été collectées via des études et des recherches menées par des experts, qui ont toutes mis en évidence une dégradation environnementale à différents niveaux dans tout le pays, une situation aggravée par la variabilité croissante du climat.

Le PANA est le tout premier document élaboré par le Libéria au sujet de l'adaptation aux changements climatiques. Le processus PANA a débuté par la création d'une structure administrative comprenant : a) le *Comité national de pilotage, qui fournit contrôle et orientations stratégiques* ; b) *l'équipe d'évaluation multidisciplinaire intégrée*, qui a réalisé des études sur les changements climatiques et des évaluations de la vulnérabilité ; et, enfin, c) *l'équipe de gestion de projets*, responsable de la gestion du processus au quotidien. La figure 7 présente l'organigramme du processus PANA. Aujourd'hui, une partie de l'équipe PANA travaille toujours dans ce domaine. L'une des principales activités réalisées dans le cadre du processus PANA a été la réalisation de l'évaluation participative de la vulnérabilité, qui a identifié les problèmes liés aux changements climatiques ainsi que les mécanismes et stratégies d'adaptation traditionnels utilisés par les principales parties prenantes dans certaines zones clés du pays. L'évaluation de la vulnérabilité a été suivie par la consultation des parties prenantes nationales. En plus de résumer les problèmes relatifs aux changements climatiques et les stratégies d'adaptation traditionnelles, la consultation a déterminé quels étaient les besoins du Libéria en matière d'adaptation ainsi que les obstacles aux mesures d'adaptation proposées. L'atelier d'établissement des priorités en matière d'adaptation a suivi la consultation des parties prenantes nationales. Cet atelier a permis d'identifier les mesures d'adaptation appropriées au niveau national.

En outre, le PANA a également fourni une plateforme utile pour aborder le thème des changements climatiques de manière générale au niveau national, bien que la sensibilisation aux changements climatiques au niveau politique reste assez faible. L'expérience PANA a néanmoins contribué à sensibiliser davantage l'opinion publique et à établir des liens entre les changements environnementaux évidents et le changement climatique. Les efforts déployés dans le cadre de ce processus doivent être maintenus et développés afin de sensibiliser davantage l'ensemble des acteurs concernés. Les principaux problèmes rencontrés par le Libéria pour mener à bien le processus PANA ont été ses capacités et son expertise limitées, ainsi que le manque de données météorologiques suffisantes et complètes (qui s'explique principalement par la guerre). Grâce au PANA, il est devenu évident que les effets néfastes des changements climatiques, de la variabilité du climat et des phénomènes extrêmes ont d'ores et déjà un impact retentissant sur les priorités en matière de développement durable au Libéria. Au niveau politique, plusieurs initiatives d'adaptation visant à atténuer les effets néfastes des changements climatiques tout en promouvant le développement durable se sont vues accorder le plus haut niveau de priorité.

Figure 6 Organigramme du programme d'action national aux fins de l'adaptation du Libéria



Mise en œuvre du PANA: Le premier projet PANA soumis par le Libéria au Fonds pour les PMA est en cours de mise en œuvre. Ce projet s'appuie essentiellement sur une intervention au niveau des infrastructures. Une composante plus réduite vise à apprendre aux communautés locales comment briser des rochers pour construire des digues. Le cofinancement est principalement assuré au moyen de contributions en nature. Ce projet entend protéger la côte à trois zones différentes. Deux d'entre elles bénéficient d'une attention particulière car elles sont situées dans des zones à haut risque où les populations doivent faire face à des inondations et à l'intrusion d'eau salée dans le sol et les nappes d'eau douce. Un chef de projet a été désigné pour chaque domaine d'intervention. Au 19 mai 2012, le coordinateur de projet avait été recruté et les dessins techniques étaient prêts. Plusieurs modèles ont été proposés au gouvernement afin qu'il choisisse les plus appropriés. Au mois d'octobre 2012, l'avancée des travaux sur le terrain était compromise par la saison des pluies, qui avait commencé plus tôt que prévu. Il devenait impératif de placer des revêtements afin d'éviter les inondations. Les conditions de travail sont rendues difficiles par la pluie, mais vu le caractère urgent du projet, les travaux n'ont pas été interrompus durant la saison des pluies de manière à éviter des retards importants.

Parallèlement, la mise en œuvre du deuxième projet PANA est en train de commencer, tandis qu'un troisième projet PANA est en cours de préparation par l'Agence pour la protection de l'environnement. Ce projet porte sur les systèmes d'alerte précoce ainsi que sur la collecte et l'analyse des renseignements climatiques nécessaires, en particulier dans les domaines de la sylviculture, la pêche et l'agriculture. Pour ce troisième projet, l'élaboration de la FIP est actuellement bien avancée et la fiche devrait être soumise sous peu au FEM. L'entité d'exécution du FEM concernée est le PNUD et le montant de financement au titre du Fonds pour les PMA demandé tourne aux alentours de 4 millions de dollars des Etats-Unis.

Avec trois projets PANA à différents stades de mise en œuvre, le Libéria est en passe de répondre à ses trois priorités les plus urgentes, qui sont l'agriculture, les zones côtières et l'alerte précoce.

Accessibilité des ressources pour la mise en œuvre du PANA: Accéder au financement du Fonds pour les PMA n'a pas été difficile pour le Libéria, qui explique cela principalement par le rôle proactif qu'il a joué via son point focal national. Ce dernier a été pendant de nombreuses années le point focal à la fois pour la CCNUCC et pour le FEM ; il a également aidé à réussir la transition entre les

phases de préparation et de mise en oeuvre du processus PANA. Un problème, qui a finalement pu être résolu, a été le cofinancement. L'équipe PANA a dû expliquer en détail aux parties prenantes nationales, en particulier aux responsables gouvernementaux des ministères concernés par les projets, ce qu'impliquait le cofinancement. Celui-ci est aujourd'hui principalement assuré au moyen de contributions en nature et via d'autres projets en cours.

Aspects relatifs à l'adaptation à moyen et long terme: Le Libéria souhaite débiter le processus du plan national d'adaptation en déployant des efforts visant à renforcer les ressources humaines et les mécanismes institutionnels existants. Il existe actuellement une unité environnementale multilatérale incluant un flux de travail consacré aux changements climatiques et hébergée par l'Agence pour la protection de l'environnement. Toutefois, l'équipe mise en place pour les changements climatiques ne comprend pour l'instant qu'un coordinateur chargé de superviser tous les travaux relatifs aux changements climatiques dans le pays, notamment les mesures d'adaptation, les activités relatives à l'efficacité énergétique, celles relatives au mécanisme pour un développement propre (MDP) et le programme visant à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD). Au moins deux ou trois agents supplémentaires sont nécessaires pour assurer la continuité au sein de l'équipe des changements climatiques et du cadre institutionnel. L'un des nombreux efforts qui devraient être déployés consiste à sensibiliser davantage les dirigeants politiques, de manière à ce qu'ils comprennent l'importance d'un mécanisme institutionnel solide et continu.

La deuxième priorité du Libéria dans le cadre du processus des plans nationaux d'adaptation est l'amélioration de la capacité à collecter, analyser et conserver les données pertinentes, notamment les renseignements météorologiques. Jusqu'à peu, le pays ne comptait aucun météorologiste qualifié. Toutefois, la Chine s'étant mise à offrir des bourses pour les études en météorologie, le Libéria devrait disposer dans un avenir proche d'un nombre plus important de météorologistes, qui pourront également s'intéresser aux questions relatives aux changements climatiques au niveau régional et international. Les activités



météorologiques réalisées au Libéria sont morcelées entre différentes institutions. Un projet visant à créer une agence météorologique nationale est en cours de développement. Il doit être approuvé par le Président. Au moment de la rédaction de cette publication, les travaux juridiques relatifs à la reconnaissance de cette nouvelle agence gouvernementale avaient été finalisés. Parallèlement, le programme d'enseignement universitaire est en cours de révision afin d'y inclure des cours relatifs aux problèmes environnementaux et notamment aux changements climatiques.

Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans de développement:

La deuxième édition de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) du Libéria est en cours de préparation. Il est prévu d'y inclure les questions relatives aux changements climatiques, en particulier les problèmes relatifs à l'adaptation dans divers secteurs. Par ailleurs, Le Libéria, par l'intermédiaire de son ministère de la planification et de l'économie, reçoit le soutien de l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) afin de prendre en considération les questions relatives au genre dans le cadre des changements climatiques dans un premier projet de stratégie consacrée à la dimension de genre et aux changements climatiques. Une fois terminé, ce projet sera intégré au deuxième SRP.

Avec trois projets PANA à différents stades de mise en oeuvre, le Libéria est en passe de répondre à ses trois priorités les plus urgentes, qui sont l'agriculture, les zones côtières et l'alerte précoce.

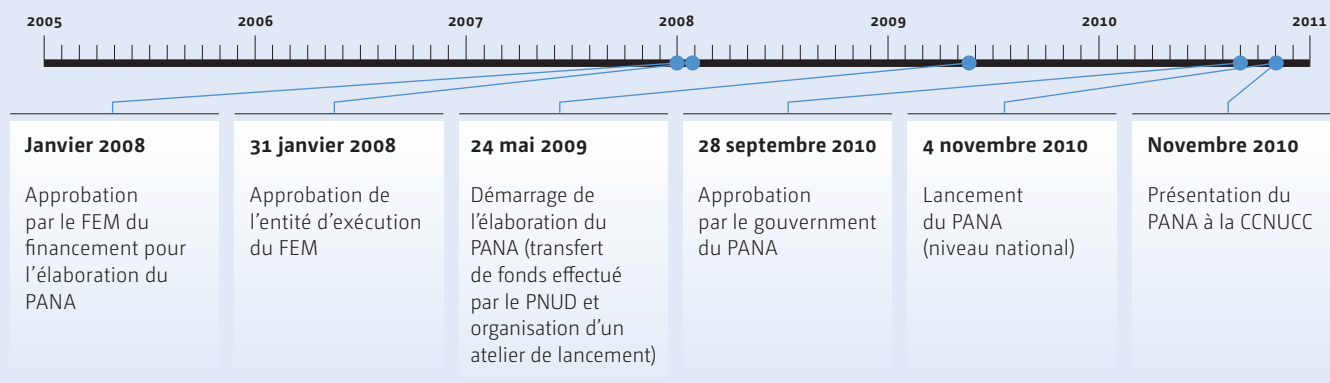


2.5 NÉPAL

Le Népal est un pays montagneux enclavé, situé dans l'Himalaya central. La population y est majoritairement rurale, plus de 85% des Népalais pratiquant l'agriculture, principalement pour s'assurer un moyen de subsistance. L'agriculture est le secteur qui apporte la deuxième plus grande contribution au PIB (33%), après celui des services (39%) et avant l'industrie (23%) et le tourisme. Le Népal est

extrêmement vulnérable aux changements climatiques. Les évaluations de la vulnérabilité réalisées par le pays lui-même indiquent que plus d'1,9 million de personnes sont hautement vulnérables face aux incidences des changements climatiques et que 10 millions de personnes sont de plus en plus vulnérables, en sachant que les changements climatiques devraient faire sensiblement augmenter ces chiffres à l'avenir.

Grandes étapes de l'élaboration du PANA au Népal



PROJETS PANA MIS EN ŒUVRE VIA LE FONDS POUR LES PMA

Comme indiqué ci-dessous, le Népal a inclus neuf programmes prioritaires dans son PANA. L'une de ces priorités consiste à gérer les crues de rupture de lac glaciaire (GLOF) en améliorant les efforts de surveillance et de réduction des risques de catastrophe. Les tendances observées au niveau des inondations au Népal étant étroitement liées aux incidences de la hausse des températures en haute

montagne, le pays a observé une augmentation de la fonte des neiges et des glaciers, en raison de laquelle quelque 20 lacs glaciaires courent à présent un risque de rupture. Le premier projet lancé par le Népal au titre du Fonds pour les PMA a pour but de réduire les pertes humaines et matérielles résultant de GLOF dans le district de Solukhumbu ainsi que de prévenir les inondations catastrophiques dans les collines du Teraï et des Churia. La fiche conceptuelle du projet a été soumise au FEM en mai 2011.

Titre du projet	Réduction communautaire des risques d'inondations et de crues de rupture de lac glaciaire
Entité d'exécution	PNUD
Agence d'exécution nationale	Département de l'hydrologie et de la météorologie et département de la prévention des catastrophes liées à l'eau (à confirmer, le PDD devant encore être finalisé)
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	2/9
Secteurs traités	Eau
Composantes du projet	1. Réduction des risques de crue de rupture de lac glaciaire (GLOF) en haute montagne 2. Gestion communautaire des risques d'inondation dans les collines du Teraï et des Churia
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	6.9/25.8
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Mai 2011 et approbation du FEM (FIP) en juillet 2011
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Pas encore approuvé par le directeur général (PPG pas encore introduit)
État d'avancement sur le terrain	Document de projet complet en cours de préparation

PROCESSUS PANA

Le PANA du Népal constitue le premier produit d'une stratégie nationale basée sur les écosystèmes. Le principal objectif du PANA est de réduire la vulnérabilité et de renforcer la capacité d'adaptation d'une région montagneuse en répondant à ses besoins d'adaptation urgents et immédiats, mais aussi à long et moyen terme. Le Népal estime que cette stratégie lui permettra de renforcer peu à peu ses capacités tout en améliorant la cohérence et la coordination au niveau national, local et communautaire.

Le PANA étudie les moyens d'établir des liens entre l'adaptation et le développement à faible émission de carbone, afin d'obtenir une série de bénéfices communs et de réaliser des économies d'échelle. En outre, le PANA du Népal analyse un processus d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques au programme de développement national, afin de définir des projets prioritaires en matière d'adaptation et d'élaborer un plan d'action local dans ce domaine. Le PANA fournit les bases pour toutes les initiatives de soutien aux activités d'adaptation au Népal, pour une approche de programmation cohérente et une réduction de la vulnérabilité et des incidences des changements climatiques dans le pays tout entier.

Pour la mise en œuvre sur le terrain du PANA, des plans d'action locaux en matière d'adaptation (PALA) ont été lancés. Ces PALA contiennent différentes mesures d'adaptation locales spécifiques au site concerné, à mettre en œuvre par l'intermédiaire d'une approche d'adaptation communautaire. En novembre 2011, le gouvernement népalais a approuvé le cadre national pour les futurs PALA, afin de promouvoir et de garantir l'intégration des mesures/options d'adaptation dans le processus de planification local.

Mise en œuvre du PANA: Pour accéder au financement du Fonds pour les PMA, le Népal a combiné ses différents profils PANA relatifs à la gestion des forêts et des écosystèmes en vue d'appuyer les innovations en matière d'adaptation dans le domaine du climat et l'adaptation basée sur les écosystèmes. Les profils combinés ont été intégrés dans un seul projet PANA, qui a été soumis au Fonds pour les PMA pour financement. Ce projet devrait également bénéficier d'un programme mondial d'adaptation basé sur les écosystèmes qui existe déjà pour différents écosystèmes montagneux (au Pérou, en Ouganda et au Népal) et qui est géré par le PNUE, le PNUD et l'UICN.

En dehors du cadre du Fonds pour les PMA, le programme d'aide à la lutte contre les changements climatiques

du Népal a été lancé afin de mettre en œuvre des mesures d'adaptation basées sur l'un des profils PANA : amélioration de l'adaptation communautaire grâce à une gestion intégrée de l'agriculture, de l'eau, des forêts et de la biodiversité. Le coût initial du programme s'élèvera à environ 14,6 millions de livres sterling, dont 7 millions (8,1 millions d'euros) seront apportés par le ministère britannique du développement international et 7,6 millions (8,6 millions d'euros) par l'Union européenne. Selon la politique définie par le Népal en 2011 pour le PANA et les changements climatiques, au moins 80 pour cent du budget total devrait être affecté aux activités sur le terrain. Ce programme donnera deux grands résultats : 1) élaboration de mécanismes locaux et régionaux afin de mettre en œuvre et de promouvoir des initiatives évolutives ; 2) renforcement des capacités des institutions compétentes au niveau local et national afin d'appuyer la conception, la mise en œuvre et le contrôle des interventions d'intégration des questions relatives aux changements climatiques.

Au mois d'août 2012, 70 PALA avaient déjà été préparés ; leur mise en œuvre devrait démarrer d'ici peu sous l'égide du programme d'aide à la lutte contre les changements climatiques du Népal. Par ailleurs, des scénarios de référence ont été présentés et des indicateurs de contrôle et d'évaluation ont été développés pour la mise en œuvre des PALA, afin de souligner les progrès accomplis et de signaler les changements intervenus dans la lutte contre la vulnérabilité face aux changements climatiques et l'amélioration de la capacité d'adaptation.

Du PANA à un programme stratégique pour la résilience face aux changements climatiques: Sur la base des expériences acquises lors de la préparation du PANA ainsi que des mécanismes institutionnels mis en place en soutien de celui-ci, le Népal a été sélectionné afin de faire partie des pays participant au programme pilote pour la résilience au changement climatique (PPCR). Lancé par la Banque mondiale, le PPCR renforce par ailleurs également la stratégie du Népal axée sur les écosystèmes afin d'améliorer la résilience des communautés vulnérables. Dans le cadre du PPCR, le pays a élaboré un programme stratégique pour la résilience au changement climatique (PSRC) axé sur trois éléments clés du renforcement de la résilience des communautés :

- Amélioration de la résilience des systèmes hydrauliques naturels, qui représentent des ressources essentielles à un développement social et économique durable ;
- Amélioration de la résilience des communautés vulnérables et de leur environnement ;

- Renforcement de la capacité de gestion des risques liés aux changements climatiques, afin de rendre possible les transformations nécessaires à l'intégration de la gestion systématique des risques à la planification du développement.

Le coût du PSRC est estimé à 86 millions de dollars des Etats-Unis. L'une de ses composantes, « Intégration de la gestion des risques liés aux changements climatiques au développement » (7,1 millions de dollars), est actuellement en cours de mise en oeuvre.

Le Népal s'est servi de son PANA comme point d'entrée pour le financement de l'adaptation au-delà du Fonds pour les PMA. Il s'appuie également sur les expériences et les résultats du processus PANA afin d'élaborer des programmes qui façonneront les futures mesures d'adaptation en fonction de différentes échelles spatiales et temporelles. Le PANA du Népal a également encouragé la création d'un mécanisme de coordination afin de traiter les questions relatives aux changements climatiques.



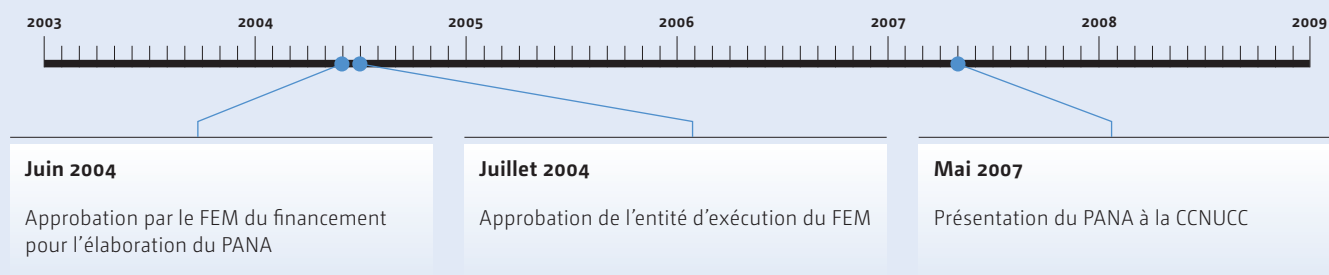


2.6 RWANDA

Le Rwanda est un pays montagneux densément peuplé d'Afrique du Sud-Est. En 2002, le secteur de l'agriculture représentait à lui seul 43% du PIB et assurait la subsistance de près de 90% de la population du pays, dont 83% vivent en zone rurale. Toutefois, la productivité agricole dépend presque exclusivement de la qualité de la saison des

pluies, ce qui rend le pays particulièrement vulnérable face aux changements climatiques. La fréquence accrue des sécheresses, des crues, des glissements de terrain et de l'érosion actuellement observée au Rwanda nuit sensiblement à la capacité du pays à produire sa nourriture. Au Rwanda, les femmes sont devenues des actrices actives de la transition et une future égalité des genres est actuellement à l'étude.²⁰

Grandes étapes de l'élaboration du PANA au Rwanda



PROJETS PANA MIS EN ŒUVRE VIA LE FONDS POUR LES PMA

Le Rwanda a énuméré sept activités prioritaires dans son PANA et a lancé un projet au titre du Fonds pour les PMA afin de traiter deux de ces priorités. Les objectifs généraux du projet sont le renforcement des services nationaux de météorologie et d'hydrologie grâce à la mise en place de systèmes d'alerte précoce et de préparation aux catastrophes et au soutien de la gestion intégrée des

bassins hydrographiques pour le pays tout entier. Le projet vise également à réduire la vulnérabilité des écosystèmes de Gishwati, de leurs bassins hydrographiques situés sur la crête Nil/Congo ainsi que des populations qui en tirent leurs moyens de subsistance face à l'augmentation des inondations et des sécheresses due aux changements climatiques. Approuvé par le directeur général du FEM en mars 2010, le projet est actuellement mis en œuvre.

Titre du projet	Réduction de la vulnérabilité face aux changements climatiques grâce à la mise en place de systèmes d'alerte précoce et de préparation aux catastrophes et au soutien de la gestion intégrée des bassins hydrographiques dans les zones sujettes aux inondations
Entité d'exécution	PNUD & PNUE
Agence d'exécution nationale	Ministère des ressources naturelles (MINIRENA)
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	2/7
Secteurs traités	Météorologie, hydrologie, agriculture, ressources en eau, agroforesterie
Composantes du projet	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluation et prévision des risques climatiques 2. Planification des mesures d'adaptation et stratégies de réponse aux changements climatiques 3. Atténuation des effets néfastes des inondations et des sécheresses dans les bassins hydrographiques de la crête Nil/Congo et dans l'écosystème de Gishwati 4. Gestion des connaissances
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	4/16.4
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Octobre 2008
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Mars 2010
État d'avancement sur le terrain	Mise en œuvre en cours

²⁰ Source : Mageza-Barthel, R., in Governance and Limited Statehood Series. 2012. Gender in transitional justice. Pp. 185-186.

Mise en œuvre du PANA: Le Rwanda a décidé de mettre en œuvre ses projets PANA selon l'ordre présenté dans le PANA, en sachant que les projets initiaux sont de nature transversale et traitent de la gestion intégrée des bassins hydrographiques. Un projet est actuellement mis en œuvre simultanément avec le projet d'adaptation pour l'Afrique du PNUD et du Japon. Il est intitulé « Soutien des approches intégrées et globales de l'adaptation aux changements climatiques en Afrique – Élaboration d'une stratégie nationale globale au Rwanda ». Il présente également des liens avec l'initiative d'adaptation aux changements climatiques et de développement (CC-DARE : Changements climatiques et développement, s'adapter tout en réduisant la vulnérabilité), un projet coordonné par le PNUE qui a pris fin en 2010.

En 2007-2008, lorsque le Rwanda est passé à la mise en œuvre de son PANA, c'est le PNUE, en tant qu'entité d'exécution du FEM désignée, qui a fourni l'aide. Le PNUE ne possédant pas de bureau national au Rwanda, un partenariat a été mis en place afin que le PNUD puisse participer aux travaux qui doivent être réalisés sur le terrain. Le PNUE apportait son aide pour la composante « alerte précoce » du projet. Malgré cette aide, des problèmes ont été rencontrés dans les domaines suivants : difficultés de compréhension des différents formats et procédures utilisés par les entités d'exécution et le FEM, qui ont entraîné un long processus d'adaptation de la proposition de projet élaborée par l'équipe PANA aux exigences du FEM, et difficultés en ce qui concerne la justification du cofinancement.

Accessibilité des ressources: Seules deux personnes au Rwanda se sont occupées du processus d'accès au financement au titre du Fonds pour les PMA et possèdent l'expérience élémentaire nécessaire pour travailler sur d'autres projets. Par conséquent, et compte tenu de la complexité des procédures et exigences relatives à l'élaboration des projets au titre du Fonds pour les PMA, le ministère des ressources naturelles, responsable du premier projet PANA, n'a pas pu s'occuper de ce processus.

Dès lors, l'élaboration du projet, ainsi que sa mise en œuvre actuelle, ont été prises en charge par l'Autorité rwandaise pour la gestion de l'environnement, en partenariat avec l'agence météorologique rwandaise (Meteo Rwanda). Une formation plus poussée est nécessaire pour renforcer les capacités du Rwanda à élaborer des projets et à solliciter des financements auprès de mécanismes internationaux comme le Fonds pour les PMA.

Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans de développement: Dans le PANA du Rwanda, le processus de sélection des priorités a été étroitement lié aux différentes politiques nationales et sectorielles mises en place dans le pays. Le PANA a en outre servi à orienter la deuxième stratégie nationale de réduction de la pauvreté, la stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté (SDERP). La SDERP stipule clairement qu'« un cadre incitatif sera mis en place pour appliquer le PANA ». Suite à cette intégration, une contrepartie financière gouvernementale incluant des projets parallèles est considéré(e) comme l'une des grandes possibilités de financement de la mise en œuvre du PANA. En outre, l'équipe chargée des changements climatiques mobilisera les ONG locales, le secteur privé, les organisations de la société civile ainsi que l'aide bilatérale.

Aspects relatifs à l'adaptation à long et moyen terme: Afin de jeter les bases du processus du plan national d'adaptation, le Rwanda doit recevoir un soutien dans le domaine de la collecte et de l'analyse des données, consistant notamment à élargir la collecte des données, obtenir l'accès aux données disponibles pouvant être appliquées au niveau communautaire, permettre l'extraction de données secondaires provenant d'autres sources primaires pour application à l'adaptation aux changements climatiques et recevoir des outils et une formation concernant l'analyse des données dans certains domaines thématiques clés (météorologie, hydrologie, agriculture, ressources en eau, agroforesterie, questions spécifiquement liées aux pays enclavés, etc.).

D'importants progrès ont été observés au Rwanda en ce qui concerne l'intégration du PANA dans les stratégies de développement, ce qui a permis d'utiliser le PANA pour orienter la deuxième stratégie nationale de réduction de la pauvreté.



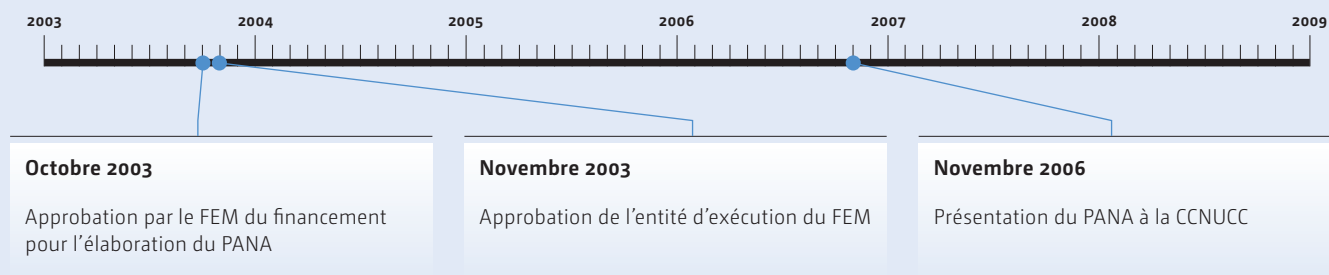


2.7 SÉNÉGAL

Le Sénégal est un pays du Sahel situé à la pointe ouest de l'Afrique. De manière générale, ses sols ne sont que peu fertiles et souvent fragiles, sujets à l'érosion due au vent et à l'eau. Dans les régions semi-arides comme le Sénégal, une pénurie d'eau constitue un grave problème. Le recours systématique aux eaux souterraines pour faire vivre la population et le bétail constitue un impératif de

développement, en raison de la dégradation des sols et du manque d'eau en surface résultant de la forte baisse des précipitations observée ces dernières années. Par conséquent, l'un des secteurs les plus vulnérables selon le PANA du Sénégal est celui des ressources en eau. Parmi les autres secteurs vulnérables figurent notamment l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que les zones côtières. Les populations les plus à risque sont les femmes, les maraîchers et les pêcheurs.

Grandes étapes de l'élaboration du PANA au Sénégal



PROJETS PANA MIS EN ŒUVRE VIA LE FONDS POUR LES PMA

Le Sénégal a défini quatre activités prioritaires dans son PANA. Son premier projet vise à traiter deux de ces priorités en améliorant la résilience des systèmes de production agricole et des chaînes de valeur qui y sont associées aux incidences du climat sur le secteur de l'eau ainsi qu'en garantissant l'approvisionnement en eau et la disponibilité

de la ressource pour un usage agricole, dans un scénario de raréfaction croissante de l'eau due aux changements climatiques. En ciblant une ressource vulnérable au climat importante pour assurer la viabilité de l'agriculture, le projet contribuera à garantir la réalisation des objectifs relatifs à la sécurité alimentaire et aux modes de subsistance ruraux qui pâtissent des incidences des changements climatiques.

Titre du projet	Projet d'adaptation aux changements climatiques dans les domaines de la gestion des bassins hydrographiques et de la rétention de l'eau.
Entité d'exécution	Fonds international de développement agricole (FIDA)
Agence d'exécution nationale	Ministère de l'agriculture, ministère de l'hydraulique et du système hydraulique national et ministère de l'environnement, de la protection de la nature, de la rétention de l'eau et des lacs artificiels
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	2/4
Composantes du projet	1. Renforcement des capacités, sensibilisation et gestion des connaissances au niveau national 2. Captage de l'eau et gestion des bassins hydrauliques 3. Conservation de l'eau et irrigation efficace 4. Suivi et évaluation
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	5.5/15.675
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Juin 2010 (date de la nouvelle soumission)
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Pas encore
État d'avancement sur le terrain	Mise en œuvre sur le terrain imminente

Processus PANA: Au Sénégal, les mécanismes institutionnels destinés à lutter contre les problèmes liés aux changements climatiques sont bien définis. Un comité national des changements climatiques a été créé en 1997-1998, ce qui a permis de sensibiliser davantage les parties prenantes nationales aux problèmes relatifs aux changements climatiques avant la préparation du PANA. Le mécanisme existant a contribué à créer un élan positif pour la progression du processus PANA. Le processus PANA sénégalais est conforme aux efforts de décentralisation déployés par le pays. Davantage de responsabilités ont été transférées aux autorités locales, surtout au niveau du pouvoir décisionnel relatif aux questions ayant trait aux ressources naturelles et à l'environnement.

Peu après la soumission du PANA, le projet relevant de l'initiative conjointe PNUE/PNUD pour le développement et l'adaptation aux changements climatiques (CC-Dare) a débuté. Ce projet, qui met en œuvre quelques-unes des priorités du PANA, est aujourd'hui presque arrivé à terme.

Mise en œuvre du PANA: Pendant la phase de préparation, aucune stratégie de mise en œuvre n'était clairement prévue. Cela a été l'une des expériences connues par bon nombre d'autres pays lors de l'atelier du LEG qui s'est tenu à Bamako en février 2010. Pour beaucoup de participants dont le Sénégal, l'accent a été mis sur la préparation du document PANA. Toutefois, malgré ce manque de visibilité à ce stade, le Sénégal a présenté ses projets PANA prioritaires en les regroupant selon une approche-programme et en fournissant une description détaillée des coûts. En outre, durant la phase de mise en œuvre, c'est très naturellement que les partenaires bilatéraux de longue date du Sénégal ont été mobilisés afin d'apporter un soutien supplémentaire.

Le premier projet soumis au Fonds pour les PMA a été élaboré avec le soutien du FIDA et cible spécifiquement la gestion des ressources en eau. L'équipe PANA qui a rédigé la FIP a reçu plusieurs commentaires de la part du FIDA demandant que la FIP soit révisée en vue de mieux tenir compte des premières priorités du PANA. Pour pouvoir faire avancer son projet, le Sénégal a écrit au secrétariat afin de lui faire savoir que le PANA avait été (légèrement) révisé afin d'en modifier les priorités. Le projet a finalement reçu l'approbation du directeur général du FEM au mois de janvier 2012.

Plusieurs priorités PANA sont actuellement regroupées en projets et traitées via d'autres sources de financement que



le Fonds pour les PMA, notamment des fonds bilatéraux. En outre, d'autres mesures d'adaptation actuellement mises en œuvre ont été directement financées par le gouvernement sans l'aide de partenaires bilatéraux ou multilatéraux.

Accessibilité des ressources: Jusqu'à présent, l'accès aux ressources du Fonds pour les PMA et à d'autres ressources pour l'exécution des priorités PANA n'a pas véritablement posé problème au Sénégal. La collaboration entre les entités d'exécution et les agents gouvernementaux au Sénégal a toujours été assurée entre pairs, ce qui a permis une collaboration ouverte et sur un pied d'égalité. Le solide ancrage institutionnel du Sénégal, associé à l'engagement manifesté par le pays en faveur de la lutte contre les changements climatiques, a fait en sorte que les entités d'exécution puissent être pleinement associées depuis le premier jour à l'élaboration des projets.



L'accès aux ressources du Fonds pour les PMA et à d'autres ressources pour l'exécution des priorités PANA n'a pas véritablement posé problème au Sénégal. Le pays a toujours maintenu une collaboration ouverte et sur un pied d'égalité avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le Sénégal a été le premier PMA à accréditer une entité d'exécution nationale au titre du Fonds pour l'adaptation.

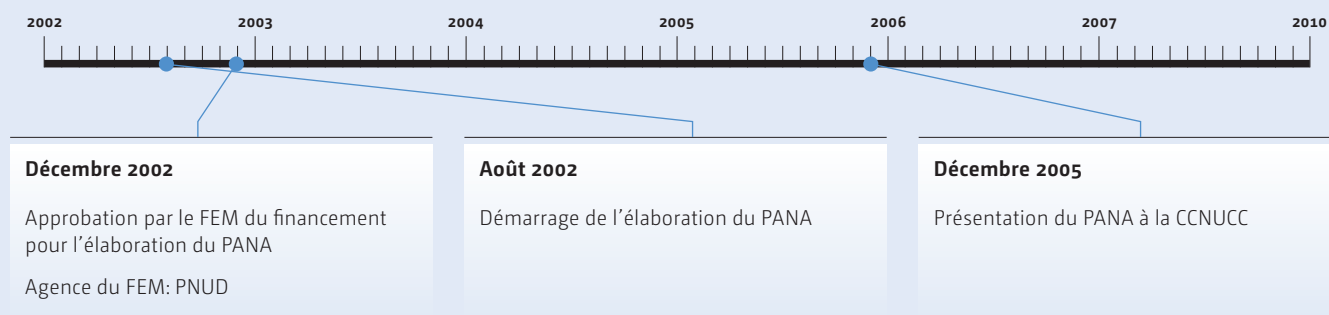


2.8 SAMOA

Comme les autres petits États insulaires en développement, Samoa est extrêmement vulnérable face aux catastrophes naturelles et aux événements économiques et commerciaux extérieurs. Ces catastrophes naturelles incluent notamment des cyclones tropicaux, de longues périodes de sécheresse, des inondations de grande ampleur, des infestations de parasites, des épidémies soudaines de maladies, des ondes de tempête et des montées du niveau de la mer.

Les changements climatiques et la montée du niveau de la mer constituent de véritables problèmes étant donné que 70% de la population et des infrastructures samoanes sont situés dans des zones côtières de faible altitude. L'économie de Samoa dépend en grande partie de ses ressources naturelles, qui dépendent elles-mêmes de conditions climatiques favorables à leur culture et à leur subsistance.

Grandes étapes de l'élaboration du PANA à Samoa



PROJETS PANA MIS EN ŒUVRE VIA LE FONDS POUR LES PMA

Le PANA couvre neuf secteurs différents, dont l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé, les systèmes d'alerte précoce, les ressources en eau, le tourisme, l'aménagement du territoire et la gestion urbaine, la sylviculture, la gestion des côtes et la météorologie.

L'objectif du premier projet NAPA de Samoa au titre du Fonds pour les PMA a été d'améliorer la résilience et la capacité d'adaptation du pays face à la menace des changements climatiques, au moyen d'interventions d'adaptation ciblées dans quatre domaines thématiques : la santé, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la gestion des écosystèmes et les systèmes d'alerte précoce.

Titre du projet	Intégration des risques liés aux changements climatiques aux mesures d'adaptation des secteurs de l'agriculture et de la santé à Samoa
Entité d'exécution	PNUD
Agence d'exécution nationale	Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, services de santé nationaux, ministère de l'agriculture et de la pêche
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	4/9
Secteurs traités	3
Composantes du projet	1. Gestion des informations relatives aux risques climatiques 2. Adaptation du secteur de l'agriculture 3. Adaptation du secteur de la santé 4. Gestion des connaissances
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	2.255/2.150
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Avril 2007
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Février 2009
État d'avancement sur le terrain	Projet en passe d'être achevé

Le deuxième projet PANA de Samoa au titre du Fonds pour les PMA avait pour but d'améliorer la résilience des écosystèmes forestiers du pays.

Titre du projet	Intégration des risques liés aux changements climatiques et de la résilience à la gestion des forêts (ICCRIFS)
Entité d'exécution	PNUD
Agence d'exécution nationale	Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, ministère de l'agriculture et de la pêche
Nombre de priorités PANA visées	1/9
Composantes du projet	1. Intégration politique et renforcement institutionnel 2. Mise en œuvre de mesures d'adaptation communautaires 3. Gestion des connaissances
Secteurs traités	4 (Santé, agriculture et sécurité alimentaire, conservation des écosystèmes et système d'alerte précoce)
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	2.640/2.150
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Décembre 2009
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Mars 2011
État d'avancement sur le terrain	Mise en œuvre en cours

Le troisième projet PANA mis en œuvre par Samoa au titre de Fonds pour les pays les moins avancés ciblait la prise en compte des risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes et de la résilience dans les instruments

politiques en matière de tourisme, dans la planification et la gestion des zones de développement touristique ainsi que dans les activités de tourisme communautaires.

Titre du projet	Amélioration de la résilience des communautés basées sur le tourisme aux risques liés aux changements climatiques
Entité d'exécution	PNUD
Agence d'exécution nationale	Ministère samoan du tourisme, ministère des ressources naturelles et de l'environnement
Nombre de priorités PANA visées	1/9
Composantes du projet	1. Révision des processus de planification, des réglementations et de l'instrument financier relatifs aux opérateurs du tourisme à Samoa. 2. Mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les zones de développement touristique délimitées au niveau national
Secteurs traités	2 (industrie du tourisme, conservation des écosystèmes)
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	2.150/4.100
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Décembre 2011
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Document de projet complet en cours de préparation (non encore approuvé par le directeur général)
État d'avancement sur le terrain	-

Les priorités PANA restantes ont été regroupées en deux projets et sont traitées hors du cadre du Fonds pour les PMA. La mise en œuvre de ces projets est soutenue par l'Union européenne (UE), le PNUD et le programme Pacific Adaptation to Climate Change (PACC) du FEM.

Processus PANA: Les principaux objectifs du PANA de Samoa sont : l'élaboration et la mise en œuvre d'activités immédiates et urgentes, basées sur des projets, afin de s'adapter aux changements climatiques et à la variabilité du climat ; la protection de la vie et des moyens de subsistance de la population, des infrastructures et de l'environnement ; l'intégration des mesures et objectifs en matière

d'adaptation aux politiques nationales et sectorielles et aux objectifs de développement ; et, enfin, la sensibilisation des communautés, de la société civile et du gouvernement aux incidences des changements climatiques et des activités en matière d'adaptation. Le PANA de Samoa a été très vite considéré comme étant le cadre d'adaptation du pays. Par conséquent, tout donateur ou entité souhaitant appuyer les travaux de Samoa en matière d'adaptation aux changements climatiques l'ont fait dans le cadre du PANA.

Avant le processus PANA, Samoa réalisait déjà des activités dans le domaine des changements climatiques en préparant sa première communication nationale et en mettant en œuvre un projet d'adaptation indépendant. Depuis lors, les ministères dialoguent sans aucune gêne sur les questions relatives aux changements climatiques. Bien que la coordination puisse être encore améliorée afin de renforcer la capacité relative à l'élaboration des politiques, le processus PANA a permis de mettre en place de solides mécanismes institutionnels pour gérer l'adaptation aux changements climatiques à Samoa.

Mise en œuvre du PANA: Samoa a adopté une approche intégrée afin d'associer les priorités établies dans le cadre du PANA tout en planifiant stratégiquement l'exécution de ces priorités conformément à sa stratégie et à ses politiques de développement nationales. Le PANA de Samoa inclut neuf profils de projet qui définissent les mesures d'adaptation prioritaires et urgentes dans les secteurs les plus vulnérables. Trois de ces activités prioritaires PANA sont déjà en cours de mise en œuvre hors du cadre du Fonds pour les PMA, notamment avec le soutien de l'UE (20 millions de dollars pour le secteur de l'eau), du PNUD (aménagement du territoire) et le programme Pacific Adaptation to Climate Change du FEM (zones côtières). Sur les secteurs PANA restants, cinq ont été ciblés pour recevoir un financement au titre du Fonds pour les PMA.

En tenant compte des grandes vulnérabilités identifiées dans le profil de risque climatique de Samoa et au lieu de se concentrer sur un secteur pour demander un financement du Fonds pour les PMA, le gouvernement samoan a préparé



une proposition de projet intégré afin de mettre en œuvre des mesures d'adaptation dans quatre secteurs identifiés dans le PANA, à savoir le climat et la santé ; l'agriculture et la sécurité alimentaire la conservation des écosystèmes ; et les systèmes d'alerte précoce. La décision d'élaborer une approche intégrée a été fondée sur les quatre considérations suivantes : amélioration de la cohérence et de l'intégration et renforcement de l'appropriation nationale ; intensification des efforts d'adaptation, augmentation du financement des mesures d'adaptation ; possibilité d'un engagement continu de plusieurs partenaires ; et amélioration de l'efficacité des mesures d'adaptation et économies d'échelle.

Accessibilité des ressources: Il a fallu trois ans à Samoa, de l'achèvement de son PANA à la soumission de son premier document de projet PANA (FIP) au Fonds pour les PMA, pour accéder à un financement. Ce délai s'explique par le manque de clarté qui caractérisait à l'époque les lignes directrices du FEM pour la phase de mise en œuvre du processus PANA. Samoa bénéficie du soutien du PNUD, la seule entité du FEM disposant d'une représentation permanente dans la région. Samoa est également prête à accéder à un financement international, notamment au titre du Fonds pour les PMA, via un accès direct. Pour s'y préparer, le ministère des finances est en passe de devenir une entité d'exécution nationale au titre du Fonds pour l'adaptation²¹.

Samoa a adopté une approche intégrée afin d'associer entre elles les priorités établies dans le cadre de son PANA et planifier stratégiquement l'exécution de ces priorités conformément à sa stratégie et à ses politiques de développement nationales.

²¹ Les entités d'exécution nationales au titre du Fonds pour l'adaptation sont des institutions nationales accréditées par le Fonds afin de recevoir des transferts financiers directs pour réaliser des projets et des programmes d'adaptation.

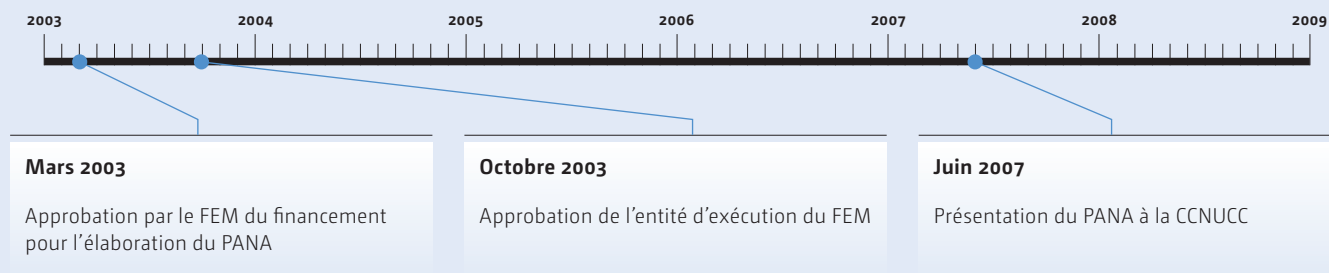


2.9 SOUDAN

Le Soudan est un vaste pays d'Afrique de l'Est dont la côte longe la mer Rouge. Territoire principalement composé de terres arides et de déserts, le Soudan possède des ressources en eau limitées, ses sols sont peu fertiles et la

sécheresse y est répandue. Ces conditions sous-jacentes sont exacerbées par différentes pressions humaines faisant du Soudan un pays extrêmement vulnérable face aux chocs climatiques actuels et futurs. En l'absence de mesures d'adaptation, le Soudan deviendra encore plus vulnérable face aux futurs changements climatiques.

Grandes étapes de l'élaboration du PANA au Soudan



PROJETS PANA EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Le Soudan a défini cinq activités prioritaires dans son PANA et proposé deux projets au titre du Fonds pour les PMA.

Le premier projet au titre du Fonds pour les PMA vise à mettre en œuvre une série de mesures urgentes qui permettront d'atténuer et d'inverser le phénomène

d'insécurité alimentaire et d'améliorer la capacité d'adaptation des petits agriculteurs et des pasteurs face aux changements climatiques, et notamment à la variabilité du climat, dans cinq régions vulnérables. Ses composantes visent entre autres à améliorer la résilience des systèmes de production alimentaire et des communautés souffrant d'insécurité alimentaire face aux changements climatiques.

Titre du projet	Mise en œuvre des interventions prioritaires du PANA afin d'améliorer la résilience des secteurs de l'agriculture et de l'eau face aux effets néfastes des changements climatiques
Entité d'exécution	PNUD
Agence d'exécution nationale	Haut Conseil de l'environnement et des ressources naturelles
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	5/5
Composantes du projet	<ol style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de mesures pilotes d'adaptation sur des sites de démonstration Renforcement des capacités d'adaptation locales et nationales Gestion des connaissances
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	3.7/7.3
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Août 2007
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Septembre 2009
État d'avancement sur le terrain	Mise en œuvre sur le terrain bien avancée

Le deuxième projet PANA soumis au Fonds pour les PMA a pour objectif d'améliorer la résilience climatique des communautés agricoles et pastorales non irriguées

dans les régions présentant une haute variabilité des précipitations en finançant des actions de lutte contre les risques climatiques.

Titre du projet	Financement d'actions de lutte contre les risques climatiques pour des systèmes d'agriculture et d'élevage non irrigués durables et résistants au climat
Entité d'exécution	PNUD
Agence d'exécution nationale	
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	5/5
Composantes du projet	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cadre institutionnel et capacité pour l'observation durable du climat et l'alerte précoce 2. Capacités à élaborer et mettre en place une assurance basée sur les indices météorologiques afin de répondre aux risques résiduels et de promouvoir l'adaptation à long terme 3. Fourniture de services financiers aux agriculteurs et éleveurs afin d'améliorer la capacité d'adaptation des ménages ruraux
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	3.7/7.3
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Avril 2012
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Pas encore
État d'avancement sur le terrain	Le projet vient de commencer

Processus PANA. Au Soudan, le PANA est devenu un document stratégique servant à entrer en contact avec les investisseurs et les donateurs. Tous les secteurs ont été pris en compte lors de sa préparation. Le cadre institutionnel utilisé pour la préparation et la mise en œuvre du PANA est basé sur les mécanismes décentralisés qui existent déjà et qui caractérisent le système de gouvernance soudanais. Ce choix a facilité la nomination des points focaux PANA dans chacun des cinq États sélectionnés. Le PANA a été achevé en trois ans, mais s'il devait être réalisé aujourd'hui, compte tenu des expériences et des connaissances acquises, il ne prendrait probablement pas plus de six mois. Le PANA a été la première opportunité d'entreprendre de nombreuses et différentes études portant sur les changements climatiques.

Mise en œuvre du PANA. Au moment de la préparation, aucune stratégie en bonne et due forme pour la mise en œuvre intégrale du PANA n'était envisagée, en raison d'un manque de directives claires et du faible niveau de financement disponible au titre du Fonds pour les PMA à ce moment-là. Toutefois, le renforcement des capacités n'a pas posé de problème, vu que le Soudan possède de nombreux experts compétents en matière de gestion et de mise en œuvre de projets.

Le premier projet PANA est actuellement en cours de mise en œuvre. Le financement a été versé en février 2010 et la mise en œuvre a à présent démarré. Dans chaque État, la mise en œuvre est supervisée par la même équipe de travail que pour la préparation du PANA. Pour ce projet, le pays a recruté un

gestionnaire de projet, un coordinateur de projet adjoint ainsi qu'un secrétaire afin de préparer les propositions.

Un atelier de lancement de cinq jours a été organisé en mars/avril 2010. Afin d'assister les équipes de mise en œuvre, un expert de la mise en œuvre des projets a été nommé pour chaque État, ainsi que trois personnes-ressources expérimentées dans les domaines de l'agriculture, de l'eau et de l'élevage, afin de préparer l'atelier de lancement et les activités de mise en œuvre. Chaque équipe PANA a été chargée de préparer son programme de travail. En deux semaines, les équipes ont dû consolider les plans relatifs à leur État. Le gestionnaire de projet et son équipe se sont rendus dans les cinq États et ont rencontré l'équipe de projet locale ainsi que le gouvernement local afin de convenir d'un programme de travail sur trois mois, de se mettre d'accord sur le versement des fonds et de définir le processus de suivi et d'évaluation du projet. Dans chaque État, les ministres compétents ont annoncé la création d'un comité de pilotage composé d'agents gouvernementaux, d'organismes de recherche et d'ONG. Les communautés locales sont très enthousiastes à l'idée que le projet soit mis en œuvre et, par conséquent, bon nombre de leurs membres sont disposés à travailler bénévolement sur le projet.

Le deuxième projet PANA se trouve à un stade précoce de mise en œuvre, en pleine transition entre la FIP et l'élaboration du document de projet complet.

Problématiques de genre. Les questions relatives à la dimension de genre ont été pleinement prises en considération dans le PANA. La dimension de genre a été l'un des critères utilisés pour classer les activités prioritaires dans le cadre d'une analyse multicritères pour le PANA. Par ailleurs, tout au long du processus PANA, les femmes ont été pleinement impliquées dans les activités, à tous les stades et à tous les niveaux. Des femmes ont participé au comité de pilotage ainsi qu'à l'équipe de travail nationale, au comité technique et aux divers ateliers organisés pour évaluer les possibilités d'adaptation.

Accessibilité des ressources. Le manque de financement au titre du Fonds pour les PMA a entraîné un problème d'équité. Début 2000, le FEM a annoncé aux parties, lors d'une réunion organisée en marge du processus intergouvernemental, que seuls 200 000 dollars étaient disponibles pour chacun d'entre eux pour la préparation des PANA. Selon les caractéristiques de chaque pays, cette somme était soit adéquate, soit trop faible. Pour le Soudan, elle n'était clairement pas suffisante pour que les 25 États puissent être pris en compte dans la préparation du PANA. L'équipe a donc été contrainte de ne sélectionner que cinq États sur 25. Aujourd'hui, les États exclus du processus PANA font pression sur le gouvernement national afin

de réclamer de pouvoir profiter des mêmes bénéfices des mesures d'adaptation que ceux apportés dans le cadre du PANA. On observe le même manque d'équité au niveau de l'accessibilité des fonds pour la mise en œuvre des projets.

Parallèlement au Fonds pour les PMA, l'équipe soudanaise fait usage de son document PANA pour entrer en contact avec les donateurs bilatéraux dans le but de mobiliser d'autres sources de financement que le Fonds pour les PMA. Le Soudan envisage également la possibilité de mobiliser des ressources nationales pour financer la mise en œuvre du PANA.

Aspects relatifs à l'adaptation à moyen et long terme. Pour l'adaptation à moyen et long terme, il existe une véritable possibilité de se fonder sur les réalisations du PANA, notamment de la facilitation de l'accès aux données et aux informations, ainsi que sur les évaluations initiales de la vulnérabilité réalisées pour cinq des 25 régions du pays. Un appui considérable sera néanmoins nécessaire, notamment de la part de la communauté internationale, afin de mieux gérer les données et les informations, de réaliser une évaluation de vulnérabilité au niveau national et de trouver des moyens de mettre en œuvre les mesures d'adaptation.

Le Soudan a tenu compte des questions liées à la dimension de genre ainsi que des problèmes d'équité, tant pour la préparation que pour la mise en œuvre du PANA.



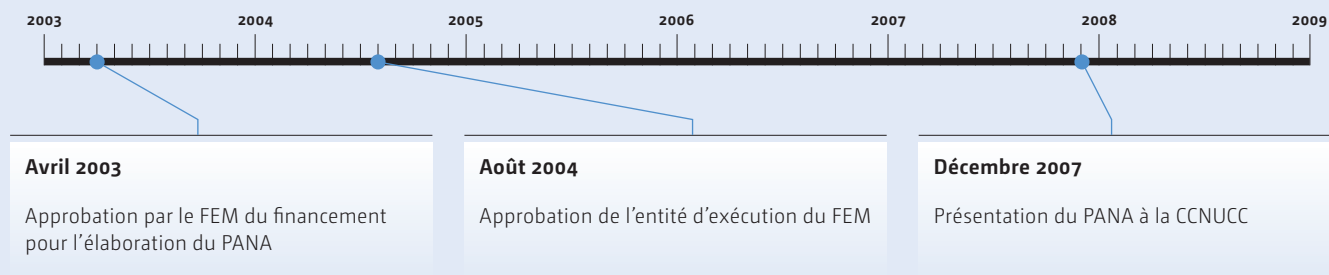


2.10 VANUATU

Vanuatu est un archipel constitué d'îles volcaniques et de volcans sous-marins et situé dans l'ouest de l'océan Pacifique. L'économie nationale se compose d'un vaste secteur d'agriculture de subsistance exploité par de petits agriculteurs, qui emploie plus de 65% de la population, ainsi que d'un petit secteur de pêche commerciale, de

services financiers offshore et de tourisme. Environ 80% de la population habite en zone rurale et dépend de l'agriculture pour survivre. L'agriculture et le tourisme étant deux secteurs vulnérables face aux phénomènes climatiques, ceux-ci ont eu une incidence négative sur la croissance économique et le développement national. Vanuatu est vulnérable face à une vaste gamme de catastrophes naturelles et climatiques, notamment les cyclones tropicaux.

Grandes étapes de l'élaboration du PANA à Vanuatu



PROJETS PANA EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

Vanuatu a défini cinq activités prioritaires dans son PANA :

- L'agriculture et la sécurité alimentaire (préservation/traitement/commercialisation, pratiques modernes et traditionnelles, troc) ;
- Politiques et programmes de gestion de l'eau (y compris le captage de l'eau de pluie) ;
- Le tourisme durable ;
- Les programmes communautaires de gestion des ressources marines (modernes et traditionnels, aquaculture) ;
- La gestion durable des forêts.

En septembre 2008, Vanuatu a proposé un projet ayant pour but de renforcer la résilience climatique et la réduction des risques de catastrophes afin d'exécuter trois de ses cinq priorités.

L'objectif global du premier projet PANA de Vanuatu au titre du Fonds pour les PMA, cofinancé par la Commission européenne, est d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes liées au climat aux aspects clés de l'économie et des systèmes de gestion des ressources de Vanuatu.

Titre du projet	Renforcement de la résilience aux changements climatiques et aux phénomènes naturels
Entité d'exécution	Banque mondiale
Agence d'exécution nationale	Service météorologique de Vanuatu
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	3/5
Composantes du projet	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement institutionnel pour la gestion des changements climatiques et des risques de catastrophe 2. Amélioration de la résilience des communautés 3. Promotion des technologies améliorées de production de denrées alimentaires et de la résilience aux changements climatiques 4. Sécurité de l'eau au niveau rural : accès amélioré afin de garantir l'approvisionnement en eau.
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	3/6.2
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Septembre 2008
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Approuvé par le Directeur général (décembre 2012)
État d'avancement sur le terrain	La mise en œuvre sur le terrain n'a pas encore débuté

Le deuxième projet mis en œuvre par Vanuatu au titre du Fonds pour les PMA vise à améliorer la résilience de la zone côtière face aux incidences des changements climatiques

afin d'assurer la viabilité des moyens de subsistance et de la production alimentaire et de préserver et d'améliorer la qualité de vie dans les zones vulnérables ciblées.

Titre du projet	Adaptation aux changements climatiques dans la zone côtière de Vanuatu
Entité d'exécution	PNUD
Agence d'exécution nationale	Département de la protection et de la conservation de l'environnement
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	8.28/42.71
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Octobre 2012
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Pas encore
État d'avancement sur le terrain	La mise en œuvre sur le terrain n'a pas encore débuté

Processus PANA: Le PANA est considéré comme étant un document stratégique important pour la mobilisation de donateurs disposés à soutenir les activités en matière d'adaptation. Lorsque les donateurs manifestent leur volonté de soutenir Vanuatu, le PANA leur est présenté comme un document national résultant d'un processus intensif de consultation nationale, approuvé par le Comité consultatif national sur le changement climatique et entériné par le Conseil national des ministres.

Préparation du PANA: La préparation du PANA s'est déroulée sans encombre à Vanuatu, les travaux ayant été réalisés sous l'égide du Comité consultatif national sur le changement climatique (CCNCC), un mécanisme institutionnel bien établi pour la lutte contre les changements climatiques qui a été créé il y a plus de 20 ans, avant le Sommet de Rio. Chaque étape de la préparation du PANA a apporté son lot d'enseignements positifs. Les plus précieux d'entre eux concernent la collecte d'informations utiles sur la vulnérabilité durant les consultations des parties prenantes. L'équipe s'est rendue dans toutes les provinces et a organisé des ateliers auxquels ont activement participé toutes les communautés et tous les secteurs. Via ces consultations, l'équipe PANA a pu collecter de bons exemples d'activités d'adaptation communautaires de type traditionnel ou contemporain déjà mises en œuvre sur le terrain. L'un des plus grands problèmes rencontrés concernait la lenteur du versement des fonds par le PNUD, l'entité d'exécution, qui a perturbé la mise en œuvre des activités.

Stratégie de mise en œuvre du PANA: Avant le lancement du processus PANA, le pays avait déjà élaboré un projet de politique et de stratégie de mise en œuvre dans le domaine

des changements climatiques. Ces deux documents ont servi à conceptualiser une stratégie de mise en œuvre pour les projets prioritaires PANA. Avant même que le PANA soit achevé, l'équipe PANA avait déjà une bonne idée de la manière dont elle allait faire avancer ses projets.

Mise en œuvre du PANA: Lorsque le PANA final a été soumis, au mois de décembre 2007, Vanuatu a préparé une FIP. La première FIP a été soumise au PNUD Samoa en janvier 2008 pour être formellement soumise au Fonds pour les PMA. Après quelques difficultés opérationnelles rencontrées avec l'entité d'exécution, Vanuatu a décidé d'en choisir une autre et a donc poursuivi son processus de mise en œuvre avec la Banque mondiale.

Du côté du Fonds pour les PMA, le premier enregistrement d'une demande d'approbation d'une FIP de la part de Vanuatu date du 11 septembre 2008. Cette FIP n'a pas été approuvée. Le Fonds pour les PMA a renvoyé la fiche d'examen à la Banque mondiale avec une description des problèmes empêchant la proposition d'être validée. Vanuatu a ensuite soumis une deuxième version de sa FIP. Celle-ci a été reçue par le Fonds pour les PMA le 17 octobre 2008. Le projet a été approuvé par le Conseil le 26 novembre 2008.

Ce projet PANA, tel que financé par le Fonds pour les PMA, a adopté une approche hautement intégrée. En réalité, il est financé en partie au titre du Fonds pour les PMA, en partie au titre de l'Alliance globale contre le changement climatique de l'UE (AMCC). L'argent du Fonds pour les PMA a permis de recruter un groupe de consultants basés en Australie afin de participer à la préparation du document de projet entier. La préparation de ce document a pris plus

de temps qu'escompté, les consultants ayant modifié à de nombreuses reprises le projet. La partie du financement provenant de l'AMCC a été allouée pour une période allant de cinq à six ans. Outre l'appui à la mise en œuvre des activités PANA, ce mécanisme de financement servira également à améliorer les mécanismes institutionnels nationaux relatifs à la lutte contre les changements climatiques et à soutenir l'élaboration des politiques nécessaires à cet égard.

En septembre 2012, Vanuatu a soumis au Fonds pour les PMA une deuxième proposition de projet visant à mettre en œuvre les priorités restantes du PANA.

Accessibilité des ressources: Le premier projet PANA traite des cinq grandes priorités établies dans le PANA. Vanuatu cherche activement à mobiliser d'autres partenaires pour l'exécution des autres priorités. Parallèlement, le CCNCC étudie également la possibilité d'accéder aux fonds restants alloués à Vanuatu au titre du Fonds pour les PMA afin d'exécuter les six priorités restantes.

Aspects relatifs à l'adaptation à moyen et long terme: Bon nombre des priorités du PANA étant toujours d'actualité, Vanuatu envisage d'effectuer une révision

de son PANA afin d'y intégrer des priorités d'adaptation à moyen et long terme dans le cadre des plans nationaux d'adaptation.

Autres éléments du programme de travail en faveur des PMA: Vanuatu fait montre d'un bon niveau de compréhension des autres éléments du programme de travail en faveur des PMA. Les priorités pour Vanuatu sont l'accroissement du soutien au renforcement de la capacité des services météorologiques et hydrologiques, la création de nouveaux programmes de sensibilisation et le transfert de technologies d'adaptation.

Avec l'OMM et l'Institut national de recherche sur l'eau et l'atmosphère (basé en Nouvelle-Zélande), Vanuatu accomplit d'ores et déjà des progrès au niveau du renforcement de la capacité des services météorologiques à améliorer leur réseau d'observation. Vanuatu étudie également la possibilité de créer des stations météorologiques automatiques dans tout le pays, avec l'aide d'autres institutions. On ne compte actuellement que sept stations pour un total de 80 îles. Afin de compléter ces efforts, un soutien supplémentaire serait également bienvenu et Vanuatu veillerait à ce que celui-ci ne vienne pas répéter, mais plutôt compléter les projets entrepris avec d'autres partenaires.

En 1989, Vanuatu a créé un Comité consultatif national sur le changement climatique fournissant des conseils sur toutes les activités relatives aux changements climatiques menées dans le pays. Lors de son lancement, le processus PANA a été placé sous l'égide de ce mécanisme institutionnel, comme toutes les autres initiatives en matière de changements climatiques menées à Vanuatu.

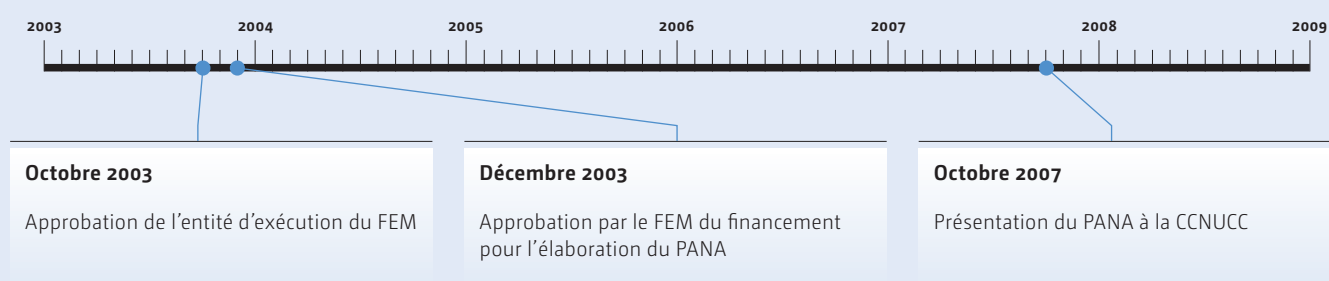


2.11 ZAMBIE

La Zambie est un pays d'Afrique subsaharienne enclavé dont l'économie repose essentiellement sur l'extraction minière et l'agriculture. Au cours des dernières décennies, la Zambie a été victime de plusieurs graves phénomènes climatiques, notamment des sécheresses, des crues saisonnières et éclaires ainsi que des températures extrêmes. Parmi ces phénomènes, les sécheresses et les crues ont gagné en fréquence, en intensité et en magnitude depuis les années 80, et ont des répercussions néfastes sur la sécurité alimentaire

et la sécurité de l'eau dans le pays. Les conséquences des épisodes de sécheresse et des crues sur l'agriculture, par exemple, qui incluent notamment la destruction ou la perte des récoltes, des épidémies et épizooties, la dislocation des populations humaines et la destruction des propriétés et des infrastructures, ont gravement entravé les possibilités de développement économique. Si la pauvreté est identifiée comme étant le grand fléau social affectant la majorité de la population, un système agricole sérieusement mis à mal par les phénomènes liés aux changements climatiques nuirait gravement à la qualité de vie de la population zambienne.

Grandes étapes de l'élaboration du PANA en Zambie



PROJETS PANA EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La Zambie a défini 10 activités prioritaires dans son PANA. Un projet traitant de la capacité d'adaptation des agriculteurs de subsistance et des communautés rurales face aux changements climatiques a été élaboré en juin 2008, constituant le premier projet lancé par la Zambie au titre du Fonds pour les PMA. Les quatre composantes de ce projet, qui se trouvent actuellement à un stade avancé de mise en œuvre, sont les suivantes :

- Développement de la capacité à réaliser des évaluations des risques climatiques et à tenir compte de leurs résultats dans les processus de planification ;
- Activité de démonstration de pratiques d'adaptation relatives à la gestion de l'eau et des terres dans des régions sujettes à la sécheresse ;
- Réplique du projet de démonstration ;
- Gestion de projets.

Titre du projet	Adaptation aux incidences de la sécheresse et des changements climatiques dans les zones agro-écologiques 1 et 2 en Zambie
Entité d'exécution	PNUD
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	3/10
Secteurs traités	3 (agriculture et sécurité alimentaire, ressources en eau, infrastructures)
Composantes du projet	1. Développement de la capacité à réaliser des évaluations des risques climatiques et à tenir compte de leurs résultats dans les processus de planification 2. Lancement d'une activité de démonstration de pratiques d'adaptation relatives à la gestion de l'eau et des terres dans des régions sujettes à la sécheresse 3. Réplique des projets de démonstration 4. Enseignements tirés
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	4.3/14.2
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Juin 2008
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Décembre 2009
État d'avancement sur le terrain	Le projet se trouve à un stade avancé de mise en œuvre sur le terrain

La Zambie a par ailleurs proposé en mai 2012 un deuxième projet visant à renforcer les capacités nationales de surveillance du climat, les systèmes d'alerte précoce

et les informations disponibles pour réagir aux chocs climatiques et planifier l'adaptation aux changements climatiques.

Titre du projet	Renforcement des renseignements climatiques et des systèmes d'alerte précoce en Afrique orientale et australe en vue de garantir un développement résistant aux changements climatiques et de permettre l'adaptation aux changements climatiques
Entité d'exécution	PNUD
Agence d'exécution nationale	Département de météorologie, département des affaires relatives à l'eau, unité d'atténuation et de gestion des catastrophes
Nombre d'activités prioritaires PANA visées	1/10
Secteurs traités	3 (ressources en eau, sécurité alimentaire et écosystèmes terrestres)
Composantes du projet	1. Transfert de technologies relatives au climat et contrôle des infrastructures climatiques 2. Intégration des renseignements climatiques aux plans de développement et aux systèmes d'alerte précoce
Coût en millions de dollars des États-Unis (Fonds pour les PMA/coût total)	4.4/28.1
Première présentation de la fiche conceptuelle (FIP) au titre du Fonds pour les PMA	Mai 2012
Approbation du projet par le Directeur général du FEM	Pas encore
État d'avancement sur le terrain	Pas encore démarré

Processus PANA: Le PANA a été préparé par le ministère de l'environnement représenté par le Conseil de l'environnement en Zambie. L'une des grandes réussites de la préparation du PANA a été l'organisation d'un vaste processus de consultation impliquant de nombreuses parties prenantes de tous horizons. Bien que la préparation du PANA et celle de la première Communication nationale aient été concomitantes, les deux processus étaient complètement dissociés et, par conséquent, les deux études de vulnérabilité ont été réalisées sans consultation mutuelle.

Mise en œuvre du PANA: Le premier projet PANA a été approuvé par le directeur général et sa mise en œuvre sur le terrain ne devrait plus tarder. Ce projet cible spécifiquement l'adaptation à la sécheresse dans deux régions agro-économiques du pays. Au mois de novembre 2012, un comité de pilotage avait été mis en place afin de superviser la mise en œuvre du PANA et un groupe de travail avait été formé pour le premier projet. Le ministère de l'environnement a dirigé le processus de préparation du PANA, mais la mise en œuvre des projets PANA est confiée aux ministères sectoriels compétents, en l'occurrence, au ministère de l'agriculture. Par conséquent, la plupart des membres de l'équipe de préparation du PANA ne participe pas à la phase de mise en œuvre.

Accessibilité des ressources. Les fonds disponibles pour la préparation du PANA n'ont pas suffi à la Zambie pour couvrir les besoins du pays tout entier. L'équipe a donc dû sélectionner des domaines prioritaires. En outre, durant la préparation du PANA, aucun effort n'a été entrepris en vue de mobiliser des fonds d'autres sources que le Fonds pour les PMA pour la phase de mise en œuvre, l'équipe ayant cru comprendre que seul le FEM pouvait financer le PANA. Par conséquent, trouver le cofinancement nécessaire pour le premier projet PANA s'est révélé être une tâche difficile.

Les lignes directrices du FEM ont néanmoins été bien comprises ; les fonctionnaires zambiens estiment que les procédures sont trop longues et entraînent des retards de mise en œuvre. Compte tenu de la longueur de ces procédures, il conviendrait de créer certains mécanismes, comme par exemple le retrait des obligations de cofinancement, afin de faciliter le versement des fonds.

La Zambie a noué de bonnes relations de travail avec le PNUD, son entité d'exécution. Le PNUD a servi d'intermédiaire facilitant la communication avec le FEM. Au niveau national, le PNUD assigne un portefeuille de tâches à chacun de ses agents. Un agent PNUD désigné est chargé de prêter assistance à la Zambie dans le développement de ses projets PANA. Le partage d'informations est également facilité par le fait que le

point focal du FEM et celui de la CCNUCC sont une seule et même personne.

Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans de développement. La Zambie est actuellement en train d'intégrer son PANA dans ses plans nationaux. Jusqu'ici, deux grands résultats ont été obtenus : premièrement, l'élaboration d'un document de stratégie national attirant l'attention du gouvernement sur la nécessité de prendre ses responsabilités et de formuler des mesures adéquates, et, deuxièmement, l'amorce d'un dialogue avec les partenaires à la coopération afin d'assurer l'intégration des programmes de gestion de l'environnement et des ressources naturelles tels que présentés dans le cinquième

plan de développement national. Grâce à ces efforts, plusieurs ministères sectoriels possèdent à présent des informations sur le changement climatique dans un cadre mondial. Toutefois, le changement climatique et, en particulier, l'adaptation, n'a pas encore été inclus dans les plans nationaux. Pour ce faire, il convient d'entreprendre davantage d'efforts afin de renforcer les capacités et d'élaborer une stratégie de diffusion des informations.

Autres éléments du programme de travail en faveur des PMA. En Zambie, une unité de facilitation en matière de changements climatiques est chargée d'harmoniser les mesures de lutte contre les changements climatiques adoptées dans tout le pays.

La Zambie progresse régulièrement vers l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à ses processus de planification du développement national, en particulier par le biais de ses travaux dans le cadre du PANA.





PARTIE 3 : MEILLEURES PRATIQUES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

3.1 MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE DES MEILLEURES PRATIQUES ET DES ENSEIGNEMENTS

La présente section recense les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre des PANA et des autres initiatives en matière d'adaptation, en vue d'établir des options pour le renforcement de la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA, notamment les PANA, et d'étayer les futurs plans d'adaptation qui seront élaborés dans les PMA et d'autres pays en développement.

Réunir les expériences acquises par les pays et les agences dans le cadre de la mise en œuvre de leurs mesures d'adaptation constitue la première étape de l'identification de meilleures pratiques et d'enseignements. D'autres analyses, dont l'examen des mesures reproduites dans différents pays, souligneront les enseignements tirés pouvant être utilisés et pouvant servir à formuler des meilleures pratiques.

3.1.1 MEILLEURES PRATIQUES

La sélection des meilleures pratiques présentées dans le premier tome de cette série, ainsi que dans le présent volume, a été effectuée en ayant à l'esprit la nécessité de répondre aux questions des acteurs devant bénéficier des pratiques, à savoir les PMA. Les critères de sélection retenus par le LEG sont basés sur les besoins, actuels et futurs,

exprimés par les PMA dans différents cadres (entretiens, soumissions à la CCNUCC, présentations lors d'événements parallèles organisés par le LEG, courriers électroniques au LEG, etc.). Sur la base de ces critères, les meilleures pratiques sélectionnées peuvent être transposées à plus grande échelle et/ou reproduites dans un autre pays et elles peuvent avoir une incidence positive à long terme. Elles sont réparties entre les catégories suivantes :

- Actions efficaces visant à traiter un problème commun rencontré par plusieurs PMA ;
- Exemples de bonne gestion des interdépendances et des interconnexions entre certains acteurs/ problèmes/secteurs.

Le LEG est conscient que si un nombre croissant de projets PANA sont en cours de mise en œuvre, dont certains à un stade avancé, aucun d'entre eux n'a encore été mené à terme et, par conséquent, il faudra un certain temps pour évaluer les résultats et les incidences. Par conséquent, les pratiques ici présentées s'appliquent aux premiers stades de la mise en œuvre des mesures d'adaptation. Dans certains cas, le Groupe d'experts des PMA a uniquement pu décrire l'état de la pratique actuelle et les enseignements tirés sans formuler clairement de bonne pratique.

Nous espérons que ces pratiques fourniront aux acteurs du processus PANA et d'autres initiatives en matière d'adaptation un vaste éventail de possibilités qu'ils pourront étudier, adapter et appliquer à leur situation spécifique. La possibilité de transposer une approche intéressante d'une région à une autre est également un résultat important de l'identification des meilleures pratiques et des enseignements présentés dans ces publications.

3.1.2 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Le LEG retient deux définitions des enseignements tirés :²²

« Les enseignements tirés sont des connaissances ou une compréhension acquises grâce à l'expérience. *L'expérience peut être positive, comme un test ou une mission réussi, ou négative, comme un échec. Un enseignement doit avoir des répercussions significatives, c'est-à-dire un impact réel ou présumé sur des activités; être valable en ce qu'il est correct sur le plan factuel ou technique; et être applicable car il appelle un concept, un processus ou une décision spécifique qui réduit ou élimine la possibilité de défaillance ou d'échec, ou renforce un résultat positif* (Secchi, 1999, dans Weber 2001) ».

La deuxième définition, basée sur les travaux du Comité d'aide en cas de catastrophe de l'Organisation de coopération et de développement économiques, s'énonce comme suit : « *Des généralisations fondées sur l'évaluation d'expériences acquises avec des projets, des programmes ou des politiques qui peuvent être détachées de circonstances particulières pour s'appliquer à des situations plus générales. Souvent, les enseignements à tirer mettent en lumière des forces ou des faiblesses dans les processus d'élaboration, de conception ou de mise en œuvre qui influent sur la performance, les résultats et les impacts* ».

Le but consiste donc à répertorier les enseignements fondés sur l'expérience de manière à faciliter leur utilisation dans certains domaines et applications et à améliorer activement l'acquisition de connaissances en vue d'éviter de répéter les erreurs passées ou de refaire ce qui a déjà été fait. Selon le PNUE, un enseignement de qualité doit :

- Permettre de saisir de manière concise le contexte dont il est dérivé;
- Être applicable dans un contexte différent (générique), avoir un champ d'application clair et des utilisateurs cibles;
- Suggérer une prescription et orienter l'action²³.

3.2 DIX MEILLEURES PRATIQUES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

3.2.1 HARMONISER LA PLANIFICATION DE L'ADAPTATION AU NIVEAU NATIONAL GRÂCE À DES MÉCANISMES INSTITUTIONNELS EFFICACES

Meilleure pratique : s'appuyer sur les structures institutionnelles en matière d'adaptation et les intégrer aux mécanismes institutionnels nationaux peut favoriser une réussite rapide grâce à une intégration facile de l'adaptation aux activités de planification nationale du développement en cours et à l'utilisation efficace des ressources.

Enseignements tirés : lorsque les initiatives d'adaptation aux changements climatiques sont menées en marge des activités nationales de planification et de mise en œuvre en cours, les ressources sont gâchées par la création de mécanismes institutionnels faisant double-emploi avec les fonctions existantes. Compte tenu de la capacité technique limitée de nombreux PMA, ceux-ci sont contraints de faire appel à des consultants externes ou à créer une fuite des cerveaux locale, des personnes étant débauchées de leur poste pour gérer les nouvelles initiatives d'adaptation.

Bon nombre de PMA ont indiqué que la coordination de leurs activités d'adaptation sur leur territoire se voyait considérablement améliorée lorsque l'institution servant de point focal en matière de changements climatiques possède un mandat clairement défini. Cela permet de mobiliser d'autres parties prenantes compétentes, dont la société civile, afin d'aborder les activités d'adaptation aux changements climatiques de manière cohérente.

²² Spilsbury MJ, Perch C, Norgbey S, Rauniyar G et Battaglino C (éds.), 2007. *Lessons Learned from Evaluation: A Platform for Sharing Knowledge*, Nairobi: Unité de surveillance et d'évaluation, PNUE.

²³ Spilsbury MJ, Perch C, Norgbey S, Rauniyar G et Battaglino C (éds.), 2007. *Lessons Learned from Evaluation: A Platform for Sharing Knowledge*, Nairobi: Unité de surveillance et d'évaluation, PNUE.

L'expérience connue par Vanuatu peut être considérée comme une meilleure pratique, le pays possédant depuis 1989 une équipe de coordination en matière de changements climatiques, le Comité consultatif national sur le changement climatique. Le rôle de ce comité est clairement défini dans son cahier des charges. Parmi les responsabilités qui lui sont confiées figurent :

- La fourniture de directives opérationnelles, la prise de décisions sur des questions découlant de la CCNUCC, du protocole de Kyoto et de tout plan d'action qu'établira à l'avenir la COP ;
- La promotion du développement politique afin d'apporter une réponse nationale efficace aux changements climatiques ;
- La coordination des négociations internationales relatives aux changements climatiques, dans le but d'assurer leur cohérence, leur pertinence et leurs bénéfices pour le pays participant ;
- La diffusion des informations aux départements compétents pour les questions ayant trait aux changements climatiques ;
- La reconnaissance et l'encouragement du développement des ressources humaines dans les domaines pertinents ;
- La création d'un groupe national d'experts et la coordination de leurs travaux ;
- La garantie de l'application des textes législatifs et réglementaires pertinents en matière de changements climatiques et la facilitation de l'accès au financement pour les activités nationales de lutte contre les changements climatiques (source : PANA Vanuatu, p. 19).

Le point focal de Vanuatu pour les changements climatiques inclut une équipe multidisciplinaire composée de membres de différentes agences gouvernementales et de la société civile ainsi que d'autres parties prenantes, ce qui permet de nouer un dialogue consacré à l'établissement de liens entre l'adaptation aux changements climatiques et les initiatives de développement au sens large.

Parmi les autres expériences positives décrites par les PMA au sujet de la mobilisation des institutions gouvernementales existantes, citons l'utilisation des offices exerçant une forte influence sur la planification nationale comme organismes chefs de file pour la coordination et l'intégration des actions de lutte contre les changements climatiques et le soutien des ministères sectoriels et les autorités infranationales en vue de l'intégration des actions d'adaptation aux changements climatiques à leurs processus de planification. Le PNUE et le PNUD encouragent également la mobilisation de ces institutions existantes.²⁴

Le point focal national pour les changements climatiques, quand il est actif, et les mécanismes institutionnels existants peuvent être utilisés pour intégrer les questions relatives aux changements climatiques aux processus de planification nationaux et infranationaux. Les expériences initiales de l'intégration des changements climatiques aux processus de planification nationaux indiquent que se baser sur les mécanismes institutionnels existants constitue un bon point de départ à l'intensification des efforts visant à établir des liens entre l'adaptation aux changements climatiques et les initiatives de développement plus larges : en effet, ces mécanismes peuvent contribuer à assurer un alignement efficace des activités de planification de l'adaptation sur les systèmes nationaux de développement plus larges.

Le rôle le plus important des dirigeants nationaux doit être de veiller à ce que l'adaptation aux changements climatiques soit explicitement reconnue dans les politiques fondamentales, telles que les visions et stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Pour y parvenir, le point focal pour les changements climatiques a un rôle clé à jouer en mobilisant les parties prenantes pertinentes. Le point focal pour les changements climatiques devrait également se baser sur les mécanismes institutionnels existants. Ces efforts pourront ensuite être reproduits au niveau infranational.

²⁴ PNUD-PNUE 2011. *Mainstreaming poverty-environment linkages into development planning: A handbook for Practitioners*: P. 3.

3.2.2 GARANTIR UNE ADAPTATION DURABLE GRÂCE À UNE BONNE COORDINATION AU NIVEAU NATIONAL

Meilleures pratiques : l'implication d'offices gouvernementaux de haut niveau dans les activités d'adaptation, ainsi qu'un mandat clairement défini répartissant les rôles et les responsabilités des différents acteurs au niveau national et infranational, peuvent permettre une coordination plus efficace.

Enseignements tirés : dans la plupart des PMA, le processus PANA a permis la création de mécanismes institutionnels tout en renforçant les capacités en matière d'adaptation. La plupart des PMA ont toutefois remarqué que d'autres actions étaient nécessaires pour renforcer la capacité de ces mécanismes institutionnels nationaux, notamment l'élaboration de politiques et de stratégies pour la coordination des mesures d'adaptation. Certains pays en ont fait l'une des activités prioritaires de leurs premiers projets PANA.

Les expériences présentées par les PMA indiquent que lorsque la coordination des initiatives relatives à l'adaptation aux changements climatiques n'est pas efficace, elle peut entraîner la création d'activités mutuellement contradictoires donnant des résultats non escomptés. Certains pays ont remarqué que les réunions organisées pour réviser des plans sectoriels et/ou nationaux, ou celles tenues par des comités existants ou des groupes de travail tels que l'équipe de travail pour la gestion des risques de catastrophes, donnent l'occasion de sensibiliser l'opinion aux questions ayant trait à l'adaptation aux changements climatiques ainsi que d'échanger avec les acteurs les plus performants de divers secteurs dans le but d'améliorer la coordination.

Les PMA ont également trouvé qu'il était utile de mettre en place une stratégie de communication pour la coordination au sein des organismes et institutions gouvernementaux, ainsi que pour les échanges avec les autres acteurs concernés hors du gouvernement, comme les groupes universitaires et de recherche, les communautés, les autorités infranationales, les ONG et la communauté internationale. Il en ressort donc qu'une coordination efficace semble favorisée par une forte volonté politique appuyée par la création d'un cadre juridique prenant, par exemple, la forme d'une loi adoptée par le Parlement.

Les hauts fonctionnaires peuvent apporter la volonté politique de mener les activités d'adaptation et établir un solide mécanisme de coordination, mais dans la plupart des cas, ils ne disposent pas de l'expertise technique nécessaire en matière d'adaptation aux changements climatiques. Il est donc nécessaire d'identifier, au sein des ministères compétents, les personnes les plus expertes dans ce domaine afin de faciliter le dialogue au niveau politique le plus élevé et dans différents secteurs.

Bien que les pays utilisent des mécanismes différents, en fonction de leur historique en matière de collaboration intersectorielle et de leur hiérarchie ministérielle, la coordination est la plus efficace lorsque toutes les parties prenantes concernées disposent d'une compréhension suffisante de la finalité et du fonctionnement de la coordination. Il convient dès lors que les experts des changements climatiques désignés communiquent clairement les objectifs et les processus PANA et PAN à tous les ministères concernés.

La coordination constitue par conséquent une activité transversale nécessitant l'implication active de plusieurs ministères, surtout lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins d'adaptation à long et moyen terme dans le pays. Les ministères devraient se voir attribuer un mandat définissant clairement leurs rôles et responsabilités et le mécanisme de coordination devrait être un mécanisme à long terme.

Le manque de capacités humaines, techniques et financières à absorber de nouvelles fonctions ou tâches peuvent considérablement limiter l'efficacité de la coordination au niveau national et nécessitent donc une attention particulière. De multiples programmes, appuyés par différentes organisations internationales et/ou financés par différentes sources, sont nécessaires pour obtenir des résultats. La création d'un mécanisme de financement national de l'adaptation aux changements climatiques, comme par exemple un fonds d'affectation, l'offre d'une formation spécifique ou encore le partage d'informations et d'enseignements entre PMA peuvent renforcer la capacité d'absorption.

3.2.3 COLLABORER AVEC LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL, SES ENTITÉS D'EXÉCUTION ET D'AUTRES PARTIES PRENANTES SUR LES PROJETS ET PROGRAMMES EN MATIÈRE D'ADAPTATION

Meilleures pratiques : faire appel à des experts nationaux et à des institutions nationales pour la conception et la mise en œuvre des projets PANA (financés au titre du FEM) favorise l'appropriation des projets par le pays et contribue à renforcer durablement les capacités à long terme en matière d'adaptation, notamment grâce à une meilleure connaissance des procédures du FEM.

Enseignements tirés : la conception et la mise en œuvre des projets d'adaptation font intervenir toute une gamme de partenaires et de parties prenantes. L'expérience a montré que si l'implication de nombreux partenaires dans le soutien apporté aux PMA peut être bénéfique en donnant accès à différents types de capacités et de ressources, elle peut également ralentir le processus de décaissement des fonds en raison du nombre élevé et de la diversité des procédures internes de décaissement.

Les pays dont au moins un projet PANA se trouve à un stade avancé de mise en œuvre ont remarqué qu'il était important de veiller à ce que les rôles des parties prenantes soient clairement définis à un stade précoce ; ils ont également observé qu'en cas de projet transsectoriel, tous les secteurs devraient être impliqués dans tous les stades du projet, par le biais d'un point focal, et ce, même si à certains de ces stades, aucune mesure ne concerne l'un ou l'autre secteur. Ces pays ont également noté que l'interaction avec toutes les parties prenantes concernées (au sein du gouvernement comme en dehors) devrait être documentée et que les parties prenantes devraient être invitées à valider toutes les étapes importantes du processus de mise en œuvre.

Les PMA n'ont pas vécu de la même manière l'élaboration et la gestion de leurs projets PANA selon qu'ils ont travaillé avec telle ou telle entité d'exécution du FEM. Ils ont remarqué que mettre en œuvre leurs projets PANA en travaillant avec différentes entités pouvait leur permettre d'en exploiter au mieux les avantages comparatifs. Toutefois, les complexités en termes de coordination peuvent également s'accroître lorsque l'on a recours à plusieurs entités.

Une évaluation externe conjointe du Fonds pour les PMA réalisée en 2009 par l'Agence danoise de développement international (DANIDA) et le Bureau de l'évaluation du FEM²⁵ a conclu que les bureaux nationaux des entités d'exécution du FEM responsables de la planification des mesures d'adaptation climatique devaient assumer de lourdes charges de travail et manquaient souvent de la capacité technique spécialisée nécessaire pour traiter les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques. Pour y remédier, les entités ont recruté et formé du personnel disposant de l'expertise nécessaire pour assister les pays dans leurs mesures d'adaptation aux changements climatiques. Le recours, dans la mesure du possible, au personnel des institutions gouvernementales et du secteur public constitue un moyen très efficace de renforcer les capacités nationales, comme l'ont démontré le Bénin, le Bhoutan, Samoa, le Soudan et d'autres PMA. Un autre moyen de renforcer la capacité à long terme des experts nationaux est d'intégrer des actions de renforcement des capacités des gestionnaires de projets dans le développement du projet et de renforcer l'expertise individuelle, au lieu d'engager des consultants. Les entités d'exécution ont également remarqué qu'en expliquant aux ministères compétents ou aux agences d'exécution le processus de répartition du financement du Fonds pour les PMA, elles parvenaient à éviter les confusions tout en contribuant au renforcement de l'appropriation du projet par le pays.

Il n'est pas toujours simple de choisir une entité d'exécution du FEM pour aider un PMA à mettre en œuvre un projet PANA. Dans la plupart des cas, la décision est influencée par les programmes généraux de développement des entités actives dans le pays. D'après l'évaluation DANIDA/FEM, si les PMA peuvent choisir l'entité d'exécution du FEM avec laquelle elles souhaitent travailler et si certains ont même changé d'entité d'exécution entre la préparation et la mise en œuvre de leur PANA, les équipes d'adaptation des PMA n'ont pas toujours un très grand pouvoir de négociation dans la relation entre leur pays et les entités d'exécution du FEM.

Dans le domaine de la gestion de projets, plusieurs PMA ont remarqué qu'en adhérant aux lignes directrices de leur entité, elles pouvaient éviter les retards. Il convient également d'adhérer aux normes nationales, y compris celles définies par les unités de gestion de projet et les mécanismes de financement. Plusieurs pays ont signalé qu'avoir un gestionnaire de projet disposant d'une expérience dans le domaine de la gestion de projets

²⁵ DANIDA/Bureau de l'évaluation du FEM. Évaluation externe conjointe du Fonds pour les PMA. Septembre 2009.

impliquant des communautés locales constitue un atout dans ce processus. En outre, la désignation du gestionnaire de projet par les autorités politiques devrait être validée par l'équipe du projet afin d'assurer une collaboration efficace. À cet égard, les PMA qui se trouvent à un stade avancé de mise en œuvre de leur PANA ont trouvé utile de solliciter l'expertise de programmes et de structures de mise en œuvre existants.

Lorsque les pays mettent en œuvre leurs projets PANA, ils ont de plus en plus besoin d'informations au sujet des avantages comparatifs des différentes entités d'exécution du FEM, d'autant plus lorsque les pays sollicitent un soutien plus spécialisé pour leurs projets d'adaptation : certaines entités n'ayant pas souvent travaillé dans ce pays peuvent alors en effet offrir de nombreux avantages. Dans certains cas, il est plus facile de mobiliser un cofinancement pour des projets au titre du Fonds pour les PMA lorsque l'entité d'exécution du FEM possède déjà un projet dans un secteur pertinent. Des informations sur les stratégies d'aide-pays, actuelles ou futures, des différentes entités sont dès lors utiles pour que les pays puissent identifier les entités qui leur conviendraient. Il est également important de prendre en compte les procédures spécifiques à l'entité d'exécution utilisées pour traiter une proposition de projet en plus des exigences du FEM/Fonds pour les PMA. S'il y a peu de chances que ces procédures se révèlent prohibitives, les connaître à l'avance peut permettre d'éviter les frustrations relatives aux délais de traitement des projets et aux informations supplémentaires pouvant être demandées. Parfois, les entités ont élaboré des modèles présentant ce qu'elles considèrent être des éléments essentiels d'un projet d'adaptation. Les pays peuvent donc utiliser ces informations pour mieux faire correspondre leurs propositions d'activités de projet avec ce que l'entité peut leur apporter de plus intéressant.

3.2.4 ACCORDER UNE PLUS GRANDE ATTENTION À LA VULNÉRABILITÉ EN CIBLANT LES GROUPES VULNÉRABLES

Meilleure pratique : les éléments orientant le processus PANA et la flexibilité des approches ont permis aux pays de se concentrer sur les groupes les plus vulnérables de leur société lors de la conception de leurs projets PANA. Les équipes PANA ont par conséquent déployé des approches différentes pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables, comme les femmes, les personnes âgées et les jeunes. Parmi les approches utilisées, citons des évaluations participatives de la vulnérabilité et de l'adaptation ou encore l'intégration volontaire des problématiques de genre dans la conception et la mise en œuvre des projets PANA.

Enseignements tirés : plusieurs facteurs peuvent coexister dans les PMA et exacerber leur vulnérabilité face aux changements climatiques, y compris des facteurs géographiques, économiques et sociaux. Souvent, ces facteurs se rencontrent et s'intensifient mutuellement. Les identifier à un stade précoce du processus de planification des mesures d'adaptation aide à cibler les groupes les plus vulnérables pendant la phase de mise en œuvre.

Le Népal a élaboré des outils et des techniques participatifs destinés à évaluer les incidences des changements climatiques et à étudier les possibilités d'adaptation existantes.²⁶ Ce processus suppose une bonne représentation des différents groupes sociaux pendant les sessions participatives et notamment des femmes, des personnes âgées et des jeunes. Il met en place un environnement au sein duquel les représentants des groupes sociaux se sentent suffisamment en confiance pour participer. Un exercice de cartographie des risques, réalisé avant l'évaluation de la vulnérabilité, a servi à prendre en compte la vulnérabilité perçue des participants de chaque secteur et de chaque groupe social face aux phénomènes climatiques. Les participants sont ensuite invités à se mettre d'accord sur une notation.

En République démocratique du Congo, lors de la mise en œuvre du PANA, l'intégration de la dimension de genre a été continuellement recherchée à chaque stade du cycle de vie du projet. Les femmes sont considérées

²⁶ Participatory tools and techniques for assessing climate change impacts and exploring adaptation options – a community based toolkit for practitioners. 2010, affiché (en anglais uniquement) à l'adresse <<http://www.forestrynepal.org/images/publications/Final%20CC-Tools.pdf>>

comme étant d'importantes bénéficiaires du projet PANA et lorsque des ateliers de formation sont organisés pour les communautés, et notamment lors de la sélection des participants à ces ateliers, il est demandé qu'au moins 25% des participants soient de sexe féminin. Par ailleurs, la participation active des femmes et des personnes handicapées à compétences égales à la gestion du projet a été considérée comme prioritaire. Les femmes ont participé au processus décisionnel relatif à la gestion des fonds des projets ainsi qu'à la facilitation et à la mise en œuvre des activités des projets. Chaque contrat rédigé pour le projet spécifie la manière dont les femmes seront incluses. Les femmes sont ainsi représentées au sein du groupe de travail, des comités de pilotage et du comité technique du projet.

Au Lesotho, en plus de la reconnaissance de la vulnérabilité du pays due à sa situation enclavée, des efforts ont été entrepris afin d'identifier les groupes les plus vulnérables de tous au cours des analyses d'impact et de risques réalisées pendant la préparation du PANA. Pour ce faire, une série de facteurs socio-économiques ont été utilisés afin d'identifier et de cartographier les groupes vulnérables et d'évaluer leurs capacités d'adaptation. Suite à cet exercice, les petits agriculteurs-éleveurs ont été signalés comme étant le groupe le plus vulnérable dans la plupart des régions du pays.

3.2.5 DOCUMENTER LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DU PROCESSUS D'ADAPTATION NATIONAL

Meilleures pratiques : une documentation efficace du processus national d'adaptation contribue à la constitution d'une base de connaissances en matière d'adaptation tout en facilitant les évaluations d'adaptation et planifications ultérieures. En outre, l'obligation de soumettre des rapports réguliers sur les éléments du processus, et notamment sur les projets et activités, facilite la documentation du processus et favorise ainsi la conservation et le partage des informations.

Enseignements tirés : lorsque le processus n'est pas correctement documenté, il devient souvent difficile de défendre les projets dont la mise en œuvre est proposée. Il arrive que les PMA amenés à transformer leur priorités en propositions de projets se retrouvent obligés de recommencer le même travail que celui qu'ils avaient effectué pendant la préparation du PANA, et ce, en partie à cause d'un manque d'informations documentées.

La documentation de la consultation des parties prenantes et des processus de classement et de hiérarchisation effectués dans le cadre du PANA ont aidé à valider les priorités PANA identifiées. En faisant preuve de transparence pour présenter la manière dont ces priorités ont été sélectionnées, la communauté internationale a reconnu le caractère urgent et spécifique à chaque pays des priorités PANA. Bon nombre d'enseignements ont été tirés tout au long du processus PANA ; ces enseignements, tels que présentés dans le présent document, donnent un aperçu de l'accélération de la mise en œuvre des besoins urgents et immédiats définis par les PMA dans leurs PANA.

En ce qui concerne la mise à jour des données et des informations au fil du temps, les pays qui ont utilisé des processus de gestion des données déjà existants sont mieux parvenus à assurer la durabilité de leurs efforts dans le temps. Ainsi, de nombreux pays possèdent des offices nationaux de statistiques qui collectent et archivent des statistiques annuelles sur la population, la production, le commerce, l'économie, etc., tandis que des services de météorologie gèrent les observations climatiques. Maintenir ces systèmes au lieu de créer de nouveaux dispositifs de conservation des données permet d'assurer un accès à long terme à des données de haute qualité. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes pour le partage des données avec les équipes chargées des

évaluations, et ces mécanismes doivent être facilités par l'adoption de politiques nationales relatives au partage des données, incluant notamment l'obligation, pour les projets dans le domaine des changements climatiques (mis en œuvre par le FEM et ses entités ou par d'autres programmes internationaux), de placer leurs données dans des systèmes de données nationaux.

À cet égard, la meilleure pratique est celle utilisée par Samoa, qui a rédigé un manuel de planification opérationnel afin d'orienter l'analyse des coûts-bénéfices au niveau de la planification.

La documentation à long terme des processus d'adaptation permet de créer et d'entretenir une mémoire institutionnelle. Dans les pays affichant un niveau relativement élevé de renouvellement du personnel, un système de documentation peut garantir la préservation des informations, de manière à ce que les nouveaux arrivants puissent comprendre l'évolution du processus à long terme. Par ailleurs, la documentation des processus d'adaptation à leurs différents stades contribue à motiver les acteurs de la planification et de la mise en œuvre ainsi qu'à maintenir l'élan du processus. Elle engendre également une série de produits pouvant servir de critères pour l'évaluation de la progression ou favoriser la transparence du processus.

En règle générale, la documentation des processus implique de documenter au moins les objectifs du processus, le système de suivi et d'évaluation, les étapes et activités requises pour atteindre les objectifs, les ressources, informations et compétences nécessaires, les risques et les mesures qui seront prises pour les éliminer ou les juguler ainsi que les mécanismes de révision et d'amélioration du processus.

Le Rwanda a commencé à documenter ses processus d'adaptation aux changements climatiques. L'Autorité rwandaise pour la gestion de l'environnement, qui a dirigé l'initiative nationale de réponse aux changements climatiques, a élaboré des lignes directrices²⁷ afin de compléter les outils déjà disponibles pour intégrer l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques au secteur de l'agriculture. Ces lignes directrices ont pour but de fournir des orientations élémentaires et flexibles sur la marche à suivre pour réaliser des analyses d'impact et de vulnérabilité dans le secteur de l'agriculture ; recenser les possibilités et les points d'entrée pour l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques ; recenser, analyser et prendre en considération les possibilités d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques lors de

la formulation, du financement, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique agricole aux niveaux national, local et communautaire. Elles présentent, étape par étape, des conseils sur l'intégration des mesures d'adaptation, agrémentés d'études de cas et d'exemples. Les lignes directrices sont principalement destinées aux responsables de la conception, de la formulation, de la mise en œuvre, du suivi, de l'évaluation et de l'élaboration de rapports sur les politiques, stratégies, plans, projets, budgets et activités relatifs à la fourniture de services dans le secteur de l'agriculture.

Le Népal a développé un portail en ligne²⁸ servant également de registre pour les ressources du pays en matière de changements climatiques, y compris les documents officiels, les publications, les supports multimédias, etc. L'initiative du Népal est également un exemple encourageant de documentation des processus d'adaptation nationaux, qui devrait améliorer la cohérence des travaux d'adaptation au Népal.

L'adaptation, processus à long terme, nécessitera des évaluations permanentes ainsi que l'élaboration fréquente de plans. Il sera à cet égard judicieux d'assurer un investissement et des efforts continus afin de collecter des données, de réaliser des évaluations et de mettre régulièrement à jour les listes hiérarchisées des vulnérabilités et des mesures d'adaptation. Une approche à long terme au niveau des données et des analyses facilitera en outre les recherches et le développement de la base de connaissances ; elle sera appuyée par une observation systématique. Les pays ayant déjà mis en place des systèmes de données et d'informations pour différentes évaluations réalisées dans le cadre du PANA et des communications nationales ainsi que pour d'autres activités de planification de l'adaptation éprouveront moins de difficultés pour intensifier leurs efforts à moyen et long terme. Par ailleurs, la plupart des avantages apportés par l'adaptation se manifesteront longtemps après la fin des projets ; dès lors, afin de prouver la valeur et les bénéfices apportés par ces mesures, il convient de collecter et de conserver des informations à long terme.

²⁷ Lignes directrices du Rwanda pour l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation au secteur de l'agriculture <http://www.rema.gov.rw/rema_doc/IMCE_Doc/Guidelines%20-Agriculture.pdf>.

²⁸ <<http://www.climatenepal.org.np/main/?p=research&sp=onlinelibrary>>.

3.2.6 SUIVRE ET ÉVALUER LA PLANIFICATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS D'ADAPTATION À DIFFÉRENTS NIVEAUX

Meilleure pratique : le soutien des activités de suivi par le LEG peut faciliter le processus PANA des PMA. Le LEG a travaillé en collaboration avec les PMA sur l'analyse et le suivi de la progression du processus PANA, tant au niveau national qu'au niveau international. Au niveau national, le LEG échange régulièrement avec les représentants des PMA parties et leur soumet des enquêtes, y compris pendant les sessions des Organes subsidiaires (SBs). Au niveau international, il collabore avec les PMA parties, le FEM et ses entités d'exécution afin de discuter des progrès accomplis, des difficultés et des stratégies permettant de les résoudre. Pour mener à bien ce travail, le LEG fournit un retour d'informations via ses rapports réguliers au SBI afin de recommander, le cas échéant, la prise de mesures supplémentaires.

Enseignements tirés : bien que certains efforts, notamment ceux du LEG, aient été entrepris afin d'aider les PMA à suivre et contrôler l'état d'avancement du processus PANA, d'autres efforts doivent être déployés afin de favoriser le suivi et l'évaluation efficaces des mesures d'adaptation au niveau national. Les problèmes ayant déjà été identifiés soulignent la nécessité de fournir en permanence un leadership, une capacité technique et des ressources.

Le suivi et l'évaluation des initiatives d'adaptation, notamment du PANA et du PAN, peuvent se faire à trois niveaux : au niveau international, afin d'évaluer la contribution aux objectifs et cibles fixés au niveau mondial et la pertinence du mécanisme international de soutien aux objectifs et priorités nationaux en matière de développement ; au niveau national, afin d'évaluer la réalisation des objectifs et cibles fixés au niveau national ; et, enfin, au niveau des projets ou des programmes, afin d'évaluer la réalisation des projets ou programmes en question. L'objectif ultime est de déterminer si les besoins d'adaptation des groupes cibles ont bien été satisfaits.

D'après les expériences rapportées par les pays, les activités de rapport, de suivi et de révision sont souvent plus efficaces lorsque les responsables comprennent la manière dont les systèmes de suivi nationaux et sectoriels fonctionnent, ainsi que lorsque l'établissement de liens avec les systèmes de suivi existants est encouragé. Par exemple, un outil de suivi déjà établi, comme l'enquête

sur les revenus des ménages, pourrait être amélioré de manière à capter également des informations sur les résultats et réalisations des initiatives en matière d'adaptation. Cette enquête est généralement réalisée tous les cinq ans et peut représenter un moyen peu onéreux de contrôler les initiatives d'adaptation au niveau national.

La conception des activités de suivi et d'évaluation des programmes d'adaptation devrait être effectuée pendant la conception des programmes, et non pas après coup. Le choix des paramètres de mesure et des indicateurs qui orienteront les résultats et réalisations concrets constitue un aspect important du processus de suivi et d'évaluation. Les indicateurs retenus devront refléter le contexte et les priorités du pays. Il est probable qu'une seule série de paramètres de mesure ne satisfasse pas tous les usages escomptés – les mesures utilisées pour le suivi national des efforts généraux d'adaptation ne seront pas les mêmes que ceux qui seront utilisés pour contrôler l'état d'avancement des différents projets d'adaptation réalisés par les agences d'exécution. Il convient néanmoins d'harmoniser l'élaboration de ces paramètres de mesure de manière à garantir la cohérence des résultats.

Le suivi et l'évaluation peuvent se révéler être un processus compliqué pour les pays, ce qui s'explique souvent par l'absence du leadership et des ressources nécessaires pour développer des paramètres de mesure et des indicateurs adéquats et collecter les données nécessaires pour suivre l'avancement. Les paramètres de mesure appropriés au suivi et à l'évaluation devraient être élaborés avec la contribution des parties prenantes, afin d'obtenir leur adhésion et garantir qu'elles utiliseront ensuite les résultats obtenus. Un rapport publié par le Conseil national de recherches de l'Académie américaine des sciences (NRC 2005),²⁹ représente une ressource utile pour la conception des paramètres de mesure appropriés.

En mai 2012, plusieurs enseignements relatifs au suivi et à l'évaluation de l'adaptation ont été identifiés lors d'un atelier consacré au suivi des mesures d'adaptation réussies, organisé par la GIZ en collaboration avec le Partenariat pour l'adaptation, le département britannique du développement international et l'Agence américaine pour le développement international.³⁰ Il y a été indiqué qu'une stratégie nettement définie et assortie d'objectifs clairs facilitera le processus de suivi et d'évaluation au niveau

²⁹ Conseil national de recherches. Thinking Strategically: The Appropriate Use of Metrics for the Climate Change Science Program. Washington, DC: The National Academies Press, affiché (en anglais uniquement) à l'adresse: <http://www.nap.edu/openbook.php?record_id=11292&page=R1>.

³⁰ Rapport de résultats de la GIZ faisant suite à l'atelier sur le suivi des mesures d'adaptation réussies - Un suivi intelligent pour des résultats pertinents, affiché (en anglais et allemand) sur <<http://www.bonn-perspectives.de/en/start.html>>.

national. Au niveau national ainsi qu'au niveau du projet/programme, le suivi et l'évaluation offrent l'opportunité d'améliorer et/ou d'affiner les stratégies à un stade précoce du processus d'adaptation. À mesure que la mise en œuvre d'un projet/programme avance, il peut également s'avérer utile de mettre à jour et de transposer les stratégies et mesures d'intégration en stratégies sectorielles et/ou nationales. Le suivi et l'évaluation peuvent également aider à identifier des synergies ainsi qu'à formuler de nouveaux objectifs, liés ou non aux changements climatiques. Le suivi et l'évaluation représentent en outre un outil important pour la détection de sources multiples de financement. À tous les niveaux, le suivi et l'évaluation offrent l'opportunité d'améliorer la communication entre les parties prenantes concernées et de partager les meilleures pratiques et les enseignements utiles.

Limités au point de vue de leur capacité technique, les PMA doivent se faire aider pour assurer le suivi, la notification et l'évaluation pertinents de leurs efforts d'adaptation. Il s'agit notamment de les soutenir dans la collecte, l'analyse et l'archivage de données et d'informations ainsi que dans la sélection et l'utilisation des paramètres de mesure et des indicateurs appropriés.

3.2.7 MOBILISER DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Meilleures pratiques : la facilitation de la mobilisation des ressources grâce à l'organisation de tables rondes de donateurs, la création de fonds d'affectation nationaux et la mobilisation de diverses organisations se sont révélées bénéfiques pour certains PMA. Davantage de ressources ont ainsi pu être mobilisées et plus de partenaires ont pu assurer divers rôles dans la mise en œuvre des projets PANA.

Enseignements tirés : pour de nombreux PMA, l'accès aux fonds provenant de différentes sources est problématique, de même que l'élaboration de rapports sur les fonds reçus, et fait peser une responsabilité supplémentaire sur ces pays. Il est plus facile de faire rapport aux agences de financement et aux autres partenaires lorsque les organismes de soutien coordonnent leurs activités et que l'élaboration de ces rapports est orientée par des lignes directrices nationales clairement définies.

Plusieurs pays ont noué une collaboration avec des donateurs présents sur leur territoire dès le départ de leur processus PANA. Le Burkina Faso, par exemple, a renforcé l'intérêt des donateurs pour les activités qu'il mène dans le domaine des changements climatiques en promouvant les synergies avec les autres Conventions de Rio et notamment en faisant participer les points focaux des autres Conventions de Rio au comité de pilotage de son PANA. Ce comité de pilotage est également composé d'agents de différents ministères, notamment des ministères compétents en matière d'adaptation tels que le ministère de la planification et des finances. Le soutien des donateurs a été mobilisé grâce à l'organisation de tables rondes pour ces donateurs. Ces événements peuvent contribuer au renforcement du dialogue et des partenariats entre le gouvernement et ses partenaires, tant au niveau du soutien technique qu'au niveau du soutien financier. Ils peuvent également favoriser la formulation d'instruments et d'approches harmonisés en matière de suivi, d'évaluation et d'élaboration de rapports. Certains PMA comme le Bénin, le Bangladesh, l'Éthiopie, le Népal et Tuvalu sont actuellement en train de mettre en place des mécanismes financiers pour la lutte contre les changements climatiques au niveau national. Ces efforts pourraient être retenus en tant que meilleures pratiques pour le financement de l'adaptation aux changements climatiques.

Les PMA ayant des projets NAPA à un stade avancé de mise en œuvre ont également fait savoir qu'ils ne seraient pas arrivés si loin sans la participation active de la société civile, des experts et des communautés. Ils considèrent en effet cette participation comme essentielle à la sensibilisation ainsi qu'à l'adhésion et à l'appropriation des parties prenantes, mais ont également remarqué qu'il s'agissait d'une opportunité de mobiliser un soutien technique et financier, prenant notamment la forme de contributions en nature.

Il a été globalement remarqué que les PMA ayant le plus avancé dans la mise en œuvre de leur PANA sont ceux qui mettent également en œuvre d'autres projets d'adaptation hors du cadre de la Convention. Par conséquent, ces pays sont souvent ceux qui disposent des plus grandes capacités institutionnelles et individuelles. En outre, les pays comme le Bangladesh, le Burkina Faso, le Cambodge, le Mali, le Niger, Sao Tomé-et-Principe, Samoa, la Zambie, qui ont plusieurs PANA en cours de mise en œuvre semblent être davantage à même de mobiliser des ressources hors du cadre du Fonds pour les PMA pour mettre en œuvre leurs PANA et leurs autres projets d'adaptation.

De multiples sources de financement sont disponibles, mais la mobilisation des ressources disponibles demande du temps et des efforts. Afin de limiter le nombre d'exigences et de contraintes associées à l'accès au financement, en particulier lorsqu'il s'agit de fonds verticaux, les efforts pourraient viser dans un premier temps l'accès aux sources de financement les plus importantes. Toutefois, dans les faits, pour les projets PANA financés au titre du Fonds pour les PMA, les procédures relatives au Fonds et au FEM prévalent sur tous les cofinancements, même lorsque le montant de ces cofinancements est beaucoup plus élevé que le financement apporté par le Fonds pour les PMA.

Les expériences présentées par les PMA et d'autres pays ont montré que la création d'un fonds d'affectation nationale constitue un moyen utile d'assurer l'appropriation nationale des activités d'adaptation, la prévisibilité du financement et l'amélioration de la coordination du soutien des priorités nationales. Les obligations fiduciaires à remplir pour obtenir l'accréditation d'une entité d'exécution nationale (EEN) par le Fonds pour l'adaptation étant similaires à celles relatives à la création d'un fonds d'adaptation nationale, les efforts devraient donc être complémentaires.

Les PMA ont en outre indiqué que la participation active du secteur privé à la mise en œuvre des PANA ou d'autres activités en matière d'adaptation, lorsqu'elle est possible,

peut inciter à l'investissement et donc constituer une source de financement supplémentaire. Le secteur privé pourrait également apporter des conseils ou un soutien technique, en particulier sur les questions d'ordre financier. Toutefois, dans les faits, le secteur privé n'a que peu participé à la conception et à la mise en œuvre de mesures d'adaptation dans les PMA.

L'implication la plus efficace du secteur privé dans la lutte contre les changements climatiques concerne actuellement surtout les actions d'atténuation, mais il y a de toute évidence un créneau à exploiter pour la participation du secteur privé aux initiatives d'adaptation, notamment en créant des marchés publics ou en proposant des assurances climatiques. Un nombre croissant de PMA étant actuellement en passe d'entamer la mise en œuvre de leur deuxième projet PANA et des suivants, il serait judicieux d'étudier les moyens par lesquels la mise en œuvre des projets PANA pourrait attirer l'investissement du secteur privé et, ainsi, favoriser la diversification des sources de financement.

3.2.8 ACCÈS AUX RESSOURCES DU FONDS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS : DERNIÈRES EXPÉRIENCES

Enseignements tirés : les PMA parties ont appris sur le tas à accéder au Fonds pour les PMA pour leurs projets PANA et bon nombre de difficultés et d'obstacles précédemment rencontrés pour accéder à un financement ont été surmontés. On notera cependant quelques limitations. Bien qu'il soit aujourd'hui généralement recommandé de mettre en œuvre les mesures d'adaptation en adoptant une approche-programme, les modalités actuelles de financement des projets PANA au titre du Fonds pour les PMA ne sont pas simples à appliquer pour soutenir le développement des programmes nationaux en matière d'adaptation. Cela s'explique notamment par la priorité actuellement donnée au renforcement des capacités et aux activités pilotes ainsi qu'aux besoins en ressources bien plus élevés pour l'application de l'approche-programme du FEM.

Dans les premières années de mise en œuvre des PANA (2005-2009), la plupart des PMA parties éprouvaient des difficultés pour accéder à un financement du Fonds pour les PMA. Ils trouvaient les procédures du Fonds très complexes et pas assez transparentes. Certaines exigences, telles que le barème, étaient difficiles à appliquer pour eux. Un grand nombre de PMA parties ayant rencontré des difficultés initiales ont finalement réussi à les surmonter, grâce à une approche basée sur l'apprentissage par la pratique et aux actions entreprises par le FEM afin de rationaliser le processus du Fonds pour les PMA. Selon le FEM, les tendances observées indiquent que les pays effectuent des progrès en matière d'accès aux ressources du Fonds pour les PMA, notamment en augmentant la taille de leurs projets, en raccourcissant les délais entre l'achèvement du PANA et l'approbation par le Conseil du FEM du premier projet de mise en œuvre du PANA ainsi que les délais entre l'approbation du projet par le Conseil et l'agrément final du directeur général.

Malgré ces progrès, certains PMA parties font toujours état de difficultés pour accéder aux fonds aux fins de la mise en œuvre de projets PANA et notamment pour naviguer à travers la procédure de demande de financement, pour gérer les scénarios de référence et le financement ainsi qu'au niveau de la longueur du temps de traitement de leur demande. De plus en plus de PMA parties rencontrant encore des difficultés tentent de les surmonter grâce à un dialogue continu avec le FEM, les entités d'exécution, le point focal pour les changements climatiques et le point focal du FEM sur leur territoire. Le FEM a tenté de résoudre certaines des difficultés persistantes signalées par les PMA

parties en rationalisant davantage une partie du cycle de projet du Fonds.³¹ Les PMA parties interrogées par le LEG se sont déclarées satisfaites de voir que ces informations étaient mises à leur disposition dans une publication facile à lire et en plusieurs langues (anglais, français et portugais).

En mai 2011, le FEM a informé les pays de la possibilité pour les PMA parties d'élaborer une approche-programme dans le cadre du Fonds pour les PMA,³² afin de s'aligner sur l'approche-programme actuellement préconisée par le FEM dans le cadre de son fonds d'affectation. Le modèle de programme proposé par le FEM nécessite une approche en deux temps: il convient tout d'abord de définir le programme et d'obtenir l'approbation du FEM, puis de formuler des propositions et de les faire approuver à l'aide de deux autres séries de modèles (FIP et PPG). Les PMA parties n'ont pas encore commencé à utiliser ces modèles pour proposer leurs programmes et il est toujours difficile de déterminer si, en pratique, les pays peuvent vraiment profiter de l'approche programme proposée par le FEM via son fonds d'affectation. Jusqu'à présent, les seuls programmes financés au titre du Fonds pour les PMA sont des programmes régionaux tels que le programme Sahel et Afrique de l'Ouest en appui à l'initiative de la Grande muraille verte.³³

L'aide financière apportée par le FEM cible davantage le renforcement des capacités que la mise en œuvre de projets concrets. Les projets PANA ont dès lors pour but premier la sensibilisation aux changements climatiques au niveau national et infranational, le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles ainsi que la gestion des connaissances. Une plus petite partie des fonds disponibles est consacrée aux mesures d'adaptation pilotes. Le Fonds pour l'adaptation finance des projets et programmes d'adaptation concrets et certains PMA ont déjà commencé à faire usage de ces fonds (voir annexe - tableau 3 pour la liste des projets des PMA financés au titre du Fonds pour l'adaptation).

Lors de sa vingt-et-unième réunion, le Groupe d'experts des PMA a eu une discussion approfondie avec le FEM et certaines de ses entités d'exécution (PNUD, PNUE, FAO et BasD). Cet échange a permis d'identifier les problèmes

³¹ FEM. 2011. Accès aux ressources du Fonds pour les pays les moins avancés, p. 12. Affiché à l'adresse <<http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/LDCF%20French.pdf>> et FEM. 2010. Allégement du cycle de projet et meilleure administration de l'approche-programme (GEF/C.38/5/Rev.1), pp. 6-9. Affiché (en anglais) à l'adresse <<http://www.thegef.org/gef/node/3225>> (résumé en français affiché à l'adresse <http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/C.38.5_Executive_Summary_French.pdf>).

³² Ibidem.

³³ <<http://www.thegef.org/gef/pubs/sahel-and-west-africa-program-support-great-green-wall-initiative>>.

émergents et de formuler certaines recommandations au sujet de l'accès des PMA parties aux ressources du Fonds pour les PMA, dont les suivantes ³⁴:

- Il importe, pour justifier un projet donné, de démontrer clairement l'intérêt de le financer ainsi que l'incidence positive qu'il aura sur la réduction de la vulnérabilité. Cette justification aura d'autant plus de poids qu'elle sera basée sur une évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation fondée sur des travaux existants tels que les PANA, les communications nationales, les évaluations des besoins en technologie, les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et une analyse multicritères ;
- Il importe d'élaborer tôt dans le cycle de vie du projet (pendant la phase de proposition ou de FIP) un cadre de résultats stratégiques afin d'avoir une idée claire de la feuille de route à suivre pour sa mise en œuvre ;
- Les projets devraient être élaborés sur la base d'un solide scénario de référence agrémenté d'indicateurs SMART et d'un plan global pour le suivi et l'évaluation des projets PANA. La documentation existante pourrait être utilisée pour évaluer la rentabilité des options proposées. Parallèlement, les communautés nationales et internationales pourraient entreprendre des travaux en vue de mettre en place un mécanisme mesurant l'efficacité des mesures d'adaptation. Lorsqu'il est impossible de réaliser une évaluation quantitative des options, l'évaluation pourrait être au moins qualitative. Les résultats, qu'ils soient négatifs ou positifs, devraient être bien documentés, archivés et partagés ;
- Il est utile de dresser l'inventaire des activités en cours et de mettre en pratique les enseignements tirés de chaque stade de la mise en œuvre ;
- L'organisation de vastes consultations avec les parties prenantes concernées lors des phases d'élaboration et de mise en œuvre sera bénéfique pour les projets ; les interactions avec les parties prenantes devront être documentées et ces dernières devront avoir l'opportunité de valider chaque étape importante de la mise en œuvre ;
- Une forte interaction entre les entités d'exécution du FEM actives dans le pays favorise également l'amélioration de la mise en œuvre des projets ;
- Il importe de veiller à ce que les rôles des parties prenantes soient rapidement clarifiés et que tous les secteurs pertinents soient impliqués à tous les stades du processus par l'intermédiaire d'un point focal.

Il est par ailleurs nécessaire de soutenir l'adaptation à long et moyen terme, en particulier dans le cadre du processus PAN. Il importe enfin de prévoir des investissements innovants dans d'autres domaines importants comme les cadres législatifs, les mécanismes de coordination nationaux et infranationaux, les activités de plaidoyer, les mécanismes financiers nationaux et la coopération.

³⁴ Rapport sur la vingt-et-unième réunion du Groupe d'experts des PMA (FCCC/SBI/2011/7) affiché à l'adresse <<http://unfccc.int/resource/docs/2012/sbi/ire/071.pdf>>.

3.2.9 APPROCHES-PROGRAMMES : OUTILS POUR SATISFAIRE LES BESOINS À MOYEN ET LONG TERME EN MATIÈRE D'ADAPTATION

Enseignements tirés : s'il est généralement encouragé d'adopter une approche-programme, plus efficace que les approches basées sur des projets, extrêmement peu de réussites ont été signalées quant à leur application aux PANA. L'approche-programme semble très utile au stade de la conception, où elle permet d'adopter une approche intégrée et facilite l'intégration des activités dans les activités sectorielles et nationales. Le choix d'une approche-programme devrait être uniquement conditionné par les bénéfices, en particulier quand on sait que la phase de mise en œuvre d'une approche-programme peut être contraignante, exigeant parfois de naviguer entre des lignes opérationnelles complexes (plusieurs agences, accès à différents mécanismes de financement présentant différentes exigences et des flux de fonds complexes).

D'une manière générale, les PMA ont jusqu'ici privilégié les projets qui les aidaient à gérer la variabilité actuelle du climat et les phénomènes météorologiques extrêmes, à renforcer leurs capacités et à diffuser les informations. Dans la majorité des cas, ces projets sont de nature à court terme. Cette spécificité des projets PANA s'explique par les lignes directrices pour la préparation des PANA élaborées il y a 10 ans, qui orientaient les pays dans l'élaboration de projets répondant aux besoins d'adaptation immédiats et urgents. Une approche basée sur des projets est généralement utile pour répondre aux besoins urgents.

Un pays, l'Ouganda, a tenté de rassembler les besoins urgents manifestés par ses différents secteurs et domaines en une seule série coordonnée d'activités relevant d'un large domaine et baptisée « programme ». Pour y parvenir, l'Ouganda a désagrégé ses priorités PANA et les a fusionnées. L'Ouganda entendait ainsi minimiser ses frais généraux et maximiser les bénéfices pour les communautés vulnérables ciblées. Bien que l'approche-programme utilisée par l'Ouganda pour mettre en œuvre son PANA ait suscité l'intérêt de plusieurs organisations, elle n'est pas parvenue à accéder à un financement au titre du Fonds pour les PMA. L'expérience de l'Ouganda montre qu'il existe au moins trois raisons pour lesquelles l'élaboration d'un programme au titre du Fonds pour les PMA aux fins de la mise en œuvre d'un PANA est compliquée pour un pays. Premièrement, un programme n'est pas le meilleur moyen de répondre aux besoins immédiats et urgents d'un pays, compte tenu du temps nécessaire pour en élaborer un qui soit complet.

Deuxièmement, le FEM soutient les programmes de grande envergure « visant à obtenir des répercussions à vaste échelle sur l'environnement mondial ». ³⁵ Jusqu'à présent, deux programmes régionaux ont été élaborés au titre du Fonds pour les PMA : programme Sahel et Afrique de l'Ouest en appui à l'initiative de la Grande muraille verte ³⁶ (coût total du programme : 1,9 milliard de dollars des États-Unis, dont 101 millions au titre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques) ; et un programme de systèmes d'alerte précoce dans neuf pays d'Afrique subsaharienne, en cours de développement (coût total du programme : 33,4 millions de dollars des États-Unis dont 8,0 millions au titre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques). La troisième raison porte sur le nombre restreint d'entités d'exécution du FEM disposant de la capacité nécessaire pour aider les PMA à élaborer un programme.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés des approches-programmes ou des programmes faisant une certaine référence aux changements climatiques, comme les programmes élaborés en vue de soutenir les approches sectorielles (par exemple): programme national d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, programme national de sylviculture ou encore des programmes élaborés au niveau mondial comme l'AMCC de l'UE ou les initiatives de la Grande muraille verte). L'adoption d'une approche-programme dépend toutefois du contexte : dans certains cas, elle peut avoir des implications très spécifiques tandis que dans d'autres cas, l'approche peut rester vague et uniquement faire référence à un certain niveau d'intégration ou à une combinaison d'idées, d'objectifs ou de finalités provenant de différents secteurs.

Certains programmes sectoriels nationaux tels que le Programme national de sylviculture de Tanzanie proposent des pratiques intéressantes en matière d'approche-programme. La politique environnementale nationale de Tanzanie (PEN) identifie les cas de dégradation des sols, de pertes d'habitats fauniques et de biodiversité, de détérioration des écosystèmes et de déforestation comme étant des problèmes environnementaux critiques nécessitant une intervention urgente. Les conséquences de la pauvreté et des changements climatiques pourraient aggraver encore davantage ces problèmes, accroissant ainsi la vulnérabilité

³⁵ Accès aux ressources du Fonds pour les pays les moins avancés, mai 2011, affiché à l'adresse <<http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/LDCF%20FRench.pdf>>.

³⁶ <<http://www.thegef.org/gef/pubs/sahel-and-west-africa-program-support-great-green-wall-initiative>>.

des communautés urbaines et rurales ainsi que celle des ressources naturelles et de l'environnement duquel les populations tirent leurs moyens de subsistance. Un programme conjoint sur l'énergie et l'environnement (PC11) a été élaboré par le gouvernement, en collaboration avec les agences des Nations Unies actives en Tanzanie et sous l'auspice de l'initiative « Unis dans l'action » des Nations Unies. Les principaux résultats de ce programme sont les suivants :

- Réalisation n° 1: L'administration du Bureau du Vice-président et du Bureau du Premier ministre, ainsi que le gouvernement local, sont à même d'assurer un leadership coordonné. Des programmes et des activités clés dans le domaine de l'environnement ont également été mis en œuvre au niveau national.
- Réalisation n° 2: Les secteurs clés (énergie, eau, ressources naturelles et tourisme, agriculture, développement de l'élevage et pêche) sont à même d'intégrer les aspects liés à la durabilité de l'environnement et aux changements climatiques à leurs politiques, stratégies, programmes et plans.
- Réalisation n° 3: Des plans et des budgets tenant compte des priorités environnementales locales et intégrant des programmes nationaux de gestion de l'environnement ont été mis en œuvre.
- Réalisation n° 4: Le financement de la gestion environnementale au titre des mécanismes internationaux de financement de l'environnement et des projets relevant du mécanisme pour un développement propre (MDP) est assuré.

Le programme national togolais d'investissement dans l'agriculture et les ressources alimentaires constitue un autre bon exemple d'approche-programme. Ce programme se compose de cinq sous-programmes consacrés à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche, à la recherche et aux conseils en matière d'agriculture ainsi qu'au renforcement de la coordination sectorielle. La coordination stratégique du programme est assurée par un comité de pilotage interministériel présidé par le ministre chargé de l'agriculture. Ce comité se compose d'autres ministres et de représentants des agriculteurs, de la société civile, du secteur privé et des partenaires du développement. La coordination technique est assurée par un comité technique. Les parties prenantes concernées ont la possibilité de participer activement au programme, des procédures codifiées ainsi que des lignes directrices ayant été élaborées afin d'orienter le processus au niveau de sa gestion administrative et financière, de son suivi et de son évaluation. Le programme vise à assurer notamment l'harmonisation du soutien apporté par les partenaires

au plan national d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Malgré sa nature polymorphe, un programme peut être un outil opérationnel important du cycle de planification, puisqu'il peut faciliter la mise en œuvre de stratégies grâce à une structuration efficace des activités. Un programme présente de nombreux avantages, notamment la possibilité de renforcer l'appropriation nationale et de renforcer les cadres institutionnels. Parmi les autres avantages, citons la possibilité d'intensifier les efforts d'adaptation, de soutenir l'élaboration d'une approche cohérente de l'intégration des questions liées aux changements climatiques au niveau politique et réglementaire, d'améliorer la rentabilité en améliorant l'alignement des ressources et d'harmoniser les partenaires financiers et techniques. Par ailleurs, un programme peut faciliter la prise en compte d'une question de développement spécifique à un niveau supérieur, favorisant ainsi l'engagement continu de différentes parties prenantes tout au long du cycle de vie du programme et même après. Cela pourrait permettre de réaliser un gain d'efficacité au niveau de la gestion administrative.

Si les programmes peuvent varier, ils partagent tout de même certains points communs. Les grandes caractéristiques d'un programme sont les suivantes ³⁷:

- Une vision stratégique sous-jacente s'appuyant sur les aspirations à long et moyen terme et constituant le principal moteur du processus ;
- L'objectif d'atteindre des cibles spécifiques de manière coordonnée et en utilisant plus efficacement les ressources ;
- Des mécanismes institutionnels spécifiques incluant un comité directeur compétent, une structure de gestion et un soutien technique. Ces mécanismes institutionnels contribuent à assurer l'appropriation, par le gouvernement, de la mise en œuvre du programme ;
- Une portée plus large qu'un projet, au niveau des questions abordées et/ou des secteurs impliqués et/ou des régions incluses ;

³⁷ 1. Rapport sur la vingtième réunion du Groupe d'experts des PMA (FCCC/SBI/2011/11, points 21-26) affiché (en anglais) à l'adresse <<http://unfccc.int/resource/docs/2011/sbi/11f.pdf>>.

2. Présentation de l'OCDE par Shardul Agrawala, 2009, affichée (en anglais) à l'adresse <<http://www.oecd.org/dataoecd/32/28/42356119.pdf>>.

3. Söderlund, J. (2004), « On the broadening scope of the research on projects: a review and a model for analysis », *International Journal of Project Management* 22, pp. 665-667. Citation extraite du document d'AESOP « Towards a programmatic planning approach in Dutch infrastructure planning ? Lessons learned from a Dutch air quality programme », affiché (en anglais) à l'adresse <<http://www.rug.nl/trw/onderzoek/duurzameWegen/TowardsAProgrammaticPlaningApproachInDutchInfrastructurePlanning.pdf>>.

- Des objectifs généraux pertinents ainsi que des résultats et des indicateurs compréhensibles et utiles ;
- L'établissement de liens entre les composantes du programme offrant des possibilités de synergies. Plus la coordination du programme et, dès lors, le partage des informations, est performante, plus il est possible de réaliser des synergies et d'obtenir des résultats positifs à long terme ;
- La capacité à revêtir des formes diverses. Un programme peut n'avoir qu'un seul résultat ou, au contraire, de nombreux résultats, ou encore inclure un mélange d'activités de soutien existantes et de nouvelles activités.

Les programmes peuvent se révéler très utiles pour les initiatives d'adaptation à moyen et long terme telles que le processus PAN : en effet, l'adaptation à long et moyen terme nécessite des approches-programmes plus globales pouvant par exemple être utilisées lors de la définition des priorités d'adaptation et de l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre.

3.2.10 DÉPLOYER LES APPROCHES SECTORIELLES AU NIVEAU RÉGIONAL

Meilleures pratiques : un leadership, un alignement des mécanismes institutionnels sur les mécanismes de coordination régional déjà mis en place ainsi que des efforts soutenus des parties prenantes concernées peuvent garantir la réussite d'une approche sectorielle au niveau régional.

Enseignements tirés : l'adoption d'une approche sectorielle au niveau régional peut faciliter le partage d'expertises et d'expériences entre pays dans le cadre de l'élaboration de plans d'adaptation.

Le renforcement des synergies via une coopération régionale est probablement la manière la plus appropriée d'assurer une coopération internationale en raison du sentiment souvent prononcé d'appropriation et de loyauté de la part des pays envers les organisations régionales. La coordination régionale est surtout indiquée lorsqu'il s'agit de produire et de gérer des biens publics régionaux et des ressources naturelles partagées.

Un exemple de coopération régionale visant à apporter une réponse sectorielle à l'adaptation aux changements climatiques est celui donné par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et son Initiative panafricaine.

L'OMS apporte un leadership comme suit : la première Conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique s'est tenue à Libreville, au Gabon, au mois d'août 2008.³⁸ Lors de cette conférence, les ministres africains de la santé et de l'environnement ont étudié les liens existant entre leurs secteurs. Dans leur déclaration commune, ils se sont engagés à ce que leur pays établisse une alliance stratégique entre les secteurs de la santé et de l'environnement, appelée Alliance stratégique en matière de santé et d'environnement (ASSE), afin de coordonner les actions entreprises par les secteurs de la santé et de l'environnement dans le cadre des processus de planification du développement et d'utiliser efficacement les liens existant entre la santé et l'environnement pour protéger et promouvoir l'intégrité de la santé publique et des écosystèmes. Cette alliance entend également intégrer la menace que représentent

³⁸ <<http://www.unep.org/health-env/>>.

les changements climatiques aux efforts entrepris dans le domaine de la santé humaine et améliorer la collaboration entre les différents secteurs et les différentes parties prenantes.

Les ministres de la santé et de l'environnement se sont réunis à nouveau à Luanda (Angola) au mois de novembre 2010. Lors de cette deuxième conférence interministérielle, ils ont adopté une déclaration conjointe sur les changements climatiques, qui a servi de base politique à l'élaboration du « Cadre pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique dans la région africaine »³⁹. Ce cadre a été approuvé par les ministres de la santé lors de la 61^e session de leur Comité régional (résolution AFR/RC61/R2) ainsi que par les ministres de l'environnement (décision de la CMAE SS4/1). D'après les décisions susmentionnées, les ministres de la santé et de l'environnement ont demandé et appuyé la création du Programme panafricain pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique (PPHA).

Le Plan d'action du secteur de la santé pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique en Afrique 2012-2016⁴⁰ est à présent disponible ; il constitue le premier grand résultat du processus ASSE. Le PPHA représente le premier plan d'action clairement défini au niveau sectoriel et continental visant à garantir une adaptation aux changements climatiques tenant dûment compte des questions de santé. Le PPHA adopte une approche hautement sectorielle de l'adaptation en se concentrant sur les secteurs de la santé publique et de l'environnement. Les objectifs du PPHA sont les suivants :

- Recenser les risques pour la santé associés aux changements climatiques dans les pays ;
- Améliorer les capacités nationales des systèmes de santé afin qu'ils puissent traiter les menaces que font peser les changements climatiques sur la santé ;
- Faciliter la mise en œuvre des interventions dans les secteurs de la santé publique et de l'environnement afin de gérer les risques pour la santé à court et à long terme ;
- Faciliter la recherche sur les besoins d'adaptation et les solutions envisageables dans le secteur de la santé ;
- Faciliter l'adaptation dans d'autres secteurs grâce au partage des enseignements tirés et des expériences acquises dans différents pays.

De par sa mise en œuvre sous forme de plan sectoriel, dans le cadre duquel les questions sont abordées à différents niveaux, le processus ASSE présente certaines étapes

positives qu'il convient de souligner. Le processus ASSE vise à améliorer la coordination régionale et interministérielle en matière de changements climatiques grâce à l'intégration et à l'harmonisation des déclarations politiques des ministres africains de l'environnement et de la santé. Il entend également renforcer les capacités nationales à s'adapter aux incidences des changements climatiques en adoptant une approche holistique permettant une évaluation globale des besoins et lacunes en matière de capacité et des moyens d'y remédier. Les efforts décrits ci-dessus sont galvanisés par l'utilisation des meilleurs moyens scientifiques disponibles. Les différents niveaux couverts vont du niveau politique régional (Union africaine/Conférence ministérielle africaine sur l'environnement/ministres africains de la santé) au niveau national.

Le PPHA apporte dès lors une réponse en matière d'adaptation dans le secteur de la santé publique scientifique, coordonnée et basée sur des éléments probants, afin d'atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur la santé publique en Afrique. Il cible principalement les pays en développement africains, bien qu'il parle de PMA, et s'appuie également sur le fait que peu de pays ont fait de la santé l'une des priorités de leur processus PANA.

De solides liens avec les mécanismes institutionnels nationaux en matière de santé aident à faire en sorte que le processus de planification soit rattaché aux objectifs nationaux, grâce à la participation des ministères de la santé et de l'environnement des pays. Un nouveau groupe d'équipes d'experts nationaux multidisciplinaires et multisectorielles sur les questions relatives à l'environnement et à la santé, appelées Équipes de travail nationales pour les questions relatives à la santé et à l'environnement, y compris les changements climatiques, existent désormais dans la majorité des PMA africains. Ces équipes constituent les nouvelles forces motrices à l'origine, notamment, de l'élaboration de la réponse nationale à l'adaptation de la santé publique aux changements climatiques. Le processus est ensuite appuyé par l'Équipe de travail conjointe (ETC). L'ETC est composée de représentants de l'OMS, du PNUE, de la Banque africaine de développement et d'autres institutions. L'ETC sert de secrétariat à l'ASSE au niveau international.

³⁹ OMS (2011) - Cadre pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique dans la région africaine. Document AFR/RC61/10, Organisation mondiale de la santé, Bureau régional de l'Afrique, Brazzaville.

⁴⁰ OMS (2012) - Adaptation of Climate Change in Africa : The Health Sector's Plan of Action (2012-2016). Organisation mondiale de la santé, Bureau régional de l'Afrique, Brazzaville.

Si le processus OMS-ASSE présente une orientation sectorielle, il s'agit néanmoins d'une initiative régionale. Parmi les enseignements pouvant en être tirés figurent les suivants :

- Les secteurs tels que la santé, l'agriculture, le tourisme, l'énergie, le transport, etc., peuvent bénéficier de l'établissement de liens avec le secteur de l'environnement lors de la mise en œuvre de processus, permettant aux experts des deux parties d'orienter le processus ;
- Il est important, lorsqu'il s'agit d'une question transversale telle que l'adaptation, de minimiser la concurrence entre les ministères et d'encourager la coordination et l'établissement de liens ;
- Un secteur peut améliorer sa résilience face aux incidences des changements climatiques grâce à une solide base de connaissances scientifiques et de recherche ;
- Les approches sectorielles régionales peuvent s'avérer efficaces pour éviter les doubles emplois et faire en sorte que les enseignements soient partagés par les pays faisant face aux mêmes risques ;
- Avoir le ferme soutien des ministères est important, tout comme il importe que les processus au niveau national s'appuient sur une solide base politique ;
- Disposer d'une vaste gamme d'organisations partenaires issues de sphères différentes peut aider à orienter le processus ;
- Différentes composantes de la planification et de la mise en œuvre peuvent être prises en charge par les ministères, au niveau sectoriel. Il s'agit par exemple des évaluations des besoins et des plans d'action ;
- La diffusion et le partage d'informations entre les pays membres sont importants.

OBSERVATIONS FINALES

Le résumé des mesures d'adaptation menées dans différents PMA ainsi que la compilation des meilleures pratiques et des enseignements tirés nous indiquent que les PMA ont entrepris beaucoup d'efforts en vue de devenir plus résilients face aux effets néfastes des changements climatiques. Les expériences décrites par ces pays témoignent d'une progression encourageante de la sensibilisation, de la création de capacités techniques et de la mise en place de mécanismes institutionnels d'adaptation. Elles soulignent également la nécessité d'intensifier les efforts et le soutien dans certains domaines tels que l'intégration de l'adaptation aux activités de développement, la coordination des mécanismes institutionnels nationaux et des partenaires externes et la continuité des processus lancés. L'application de ces enseignements et le recours aux meilleures pratiques existantes se révéleront utiles pour les PMA à mesure qu'ils poursuivent la mise en œuvre de leur PANA et se tournent vers les mesures d'adaptation à moyen et long terme.

ANNEXES

4.1 ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PRÉPARATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX AUX FINS DE L'ADAPTATION DANS LE CADRE DU FONDS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Tableau 1 : État d'avancement des processus d'élaboration et de mise en œuvre des PANA au 31 décembre 2012

Pays	Date de présentation du PANA	État des projets soumis au titre du Fonds pour les PMA		
		Titre du projet	Première présentation de la fiche FIP	Approbation par le Directeur général
Afghanistan	Septembre 2009	Projet n° 1 : Renforcement de la capacité d'adaptation et de la résilience face aux changements climatiques en Afghanistan	Février 2010	Octobre 2012
Angola	Décembre 2012	-	-	-
Bangladesh	Novembre 2005	Projet n° 1 : Adaptation communautaire face aux changements climatiques grâce à des projets de boisement	Avril 2007	Décembre 2008
		Projet n° 2 : Intégration de l'adaptation communautaire aux programmes de boisement et de reboisement au Bangladesh	Novembre 2011	-
Bénin	Janvier 2008	Projet n° 1 : Programme d'adaptation intégrée pour la lutte contre les effets des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin	Juin 2008	Janvier 2010
		Projet n° 2 : Renforcement des renseignements climatiques et des systèmes d'alerte précoce en Afrique centrale et de l'Ouest en vue de garantir un développement résistant aux changements climatiques et de permettre l'adaptation aux changements climatiques	Mai 2012	-
Bhoutan	Mai 2006	Projet n° 1 : Réduction des risques et vulnérabilités associés aux crues de rupture de lac glaciaire dans les vallées de Punakha-Wangdi et Chamkhar	Août 2007	Mars 2008
		Projet n° 2 : Gestion des risques de catastrophes climatiques grâce à l'amélioration des capacités locales et nationales à lancer des mesures efficaces	Mai 2012	-
Burkina Faso	Décembre 2007	Projet n° 1 : Renforcement des capacités d'adaptation et réduction de la vulnérabilité face aux changements climatiques au Burkina Faso	Août 2008	Avril 2009
		Projet n° 2 : Réduction de la vulnérabilité des moyens de subsistance dépendant des ressources naturelles dans deux régions du Burkina Faso mises en péril par les changements climatiques : corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et bassin humide de la Mare d'Oursi	Avril 2012	-
		Projet n° 3 : Renforcement des renseignements climatiques et des systèmes d'alerte précoce en Afrique centrale et de l'Ouest en vue de garantir un développement résistant aux changements climatiques et de permettre l'adaptation aux changements climatiques	Mai 2012	-
		Projet n° 4 : Prise en compte de la résilience climatique dans la production agricole et pastorale et/ou dans la sécurité alimentaire des zones rurales vulnérables grâce à des écoles pratiques d'agriculture	Juillet 2012	-
Burundi	Février 2007	Projet n° 1 : Amélioration de la gestion des risques climatiques et de l'adaptation au Burundi	Avril 2010	-
		Projet n° 2 : Gestion communautaire des risques de catastrophe	Juin 2012	-

Pays	Date de présentation du PANA	État des projets soumis au titre du Fonds pour les PMA		
		Titre du projet	Première présentation de la fiche FIP	Approbation par le Directeur général
Cambodge	Mars 2007	Projet n° 1 : Promotion de la gestion de l'eau et des pratiques agricoles résistantes aux changements climatiques dans les zones rurales du Cambodge	Mai 2007	Avril 2009
		Projet n° 2 : Evaluation des vulnérabilités et programme d'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières du Cambodge pour l'amélioration des modes de subsistance et la préservation des écosystèmes	Janvier 2010	-
		Projet n° 3 : Renforcement de la capacité d'adaptation et de la résilience des communautés rurales face à l'évolution et à la variabilité du climat au moyen de micro approches axées sur les bassins versants en vue d'atteindre une sécurité alimentaire durable	Août 2011	
Cap Vert*	Décembre 2007	Projet n° 1 : Renforcement de la capacité d'adaptation et de la résilience face aux changements climatiques dans le secteur de l'eau au Cap Vert	Décembre 2009	Septembre 2009
Comores	Novembre 2006	Projet n° 1 : Renforcement de la capacité d'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur de la gestion des ressources en eau aux Comores	Décembre 2008	Août 2010
Djibouti	Octobre 2006	Projet n° 1 : Mise en œuvre des interventions prioritaires PANA afin d'améliorer la résilience des zones côtières les plus vulnérables de Djibouti	Juin 2007	Mai 2010
		Projet n° 2 : Mise en œuvre de technologies d'adaptation dans les écosystèmes fragiles des plaines centrales de Djibouti	Mai 2012	-
Érythrée	Mai 2007	Projet n° 1 : Prendre en compte les risques liés aux changements climatiques dans la gestion communautaire de l'élevage dans les plaines du Nord-Ouest de l'Érythrée	Mai 2007	Approuvé en août 2009 mais annulé en juin 2010
Éthiopie	Juin 2008	Projet n° 1 : Promotion d'une adaptation communautaire autonome en Éthiopie	Février 2010	Décembre 2011
Gambie	Janvier 2008	Projet n° 1 : Renforcement des systèmes d'alerte précoce gambiens en matière de changements climatiques	Juillet 2008	Mars 2011
		Projet n° 2 : Renforcement des services climatiques et des systèmes d'alerte précoce en Gambie en vue d'un développement résilient au climat et de l'adaptation aux changements climatiques - 2e phase du projet d'alerte précoce PANA gouvernement de la Gambie/FEM/PNUF/FPMA	Août 2012	-
Guinée	Juillet 2007	Projet n° 1 : Amélioration de la résilience et de l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques dans les zones côtières vulnérables de Guinée	Juin 2008	Octobre 2010
		Projet n° 2 : Amélioration de la résilience des moyens de subsistance des communautés d'agriculteurs face aux changements climatiques dans les préfectures guinéennes de Gaoual, Koundara et Mali	Décembre 2011	-
Guinée-Bissau	Février 2008	Projet n° 1 : Amélioration de la résilience et de la capacité d'adaptation aux changements climatiques dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau de Guinée-Bissau	Juin 2009	Décembre 2010
Haïti	Décembre 2006	Projet n° 1 : Renforcement des capacités d'adaptation nécessaires pour lutter contre les menaces que font peser les changements climatiques sur les stratégies de développement durable destinées aux communautés côtières d'Haïti	Août 2008	Décembre 2010
		Projet n° 2 : Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et réduction des risques de catastrophes agricoles en vue d'améliorer la sécurité alimentaire à Haïti après le séisme de 2010	Février 2010	Mars 2012

Pays	Date de présentation du PANA	État des projets soumis au titre du Fonds pour les PMA		
		Titre du projet	Première présentation de la fiche FIP	Approbation par le Directeur général
Kiribati	Janvier 2007	Projet n° 1 : Renforcement de la résilience face à la variabilité du climat et aux phénomènes	Août 2009	Août 2011
Lesotho	Juin 2007	Projet n° 1 : Amélioration du système d'alerte précoce afin de réduire les effets des changements climatiques et renforcement des capacités à intégrer les changements climatiques aux activités de développement	Novembre 2008	Juin 2011
		Projet n° 2 : Adaptation de la production agricole à petite échelle	Octobre 2011	-
Libéria	Juillet 2007	Projet n° 1 : Amélioration de la résilience des zones côtières vulnérables face aux risques posés par les changements climatiques au Libéria	Février 2009	Juin 2010
		Projet n° 2 : Amélioration de la résilience aux changements climatiques par l'intégration des questions liées à l'adaptation au développement du secteur agricole au Libéria	Juin 2010	Octobre 2011
		Projet n° 3 : Renforcement de la capacité du Libéria à fournir des informations et des services en matière de climat afin de favoriser le développement résilient au climat et l'adaptation aux changements climatiques	-	-
Madagascar	Décembre 2006	Projet n° 1 : Adaptation de la gestion des zones côtières aux changements climatiques à Madagascar en tenant compte de l'amélioration des écosystèmes et des moyens de subsistance	-	-
Malawi	Mars 2006	Projet n° 1 : Adaptation des modes de subsistance ruraux et des pratiques agricoles face à l'évolution du climat	Avril 2007	Octobre 2010
		Projet n° 2 : Protection des progrès locaux en matière de développement dans les zones urbaines et rurales des districts de Machinga et Mangochi contre les changements climatiques	Février 2012	
Maldives	Mars 2008	Projet n° 1 : Intégration des risques associés aux changements climatiques dans le programme de développement « Safer Island » des Maldives	Novembre 2008	Novembre 2009
Mali	Décembre 2007	Projet n° 1 : Renforcement de la capacité d'adaptation et de la résilience du secteur agricole du Mali	Septembre 2008	Mars 2010
		Projet n° 2 : Prise en compte de la résilience climatique dans la production agricole visant à assurer la sécurité alimentaire dans les zones rurales du Mali	Avril 2009	Avril 2011
		Projet n° 3 : Amélioration de la résilience face aux changements climatiques grâce à une gestion agricole et pastorale intégrée dans la zone du Sahel dans le cadre de la stratégie de gestion durable des terres	Novembre 2012	-
		Projet n° 4 : Amélioration de la résilience des groupes de femmes productrices et des communautés vulnérables	Novembre 2012	-
Mauritanie	Novembre 2004	Projet n° 1 : Soutien à l'adaptation des systèmes de production agricole vulnérables en Mauritanie	Février 2009	Juin 2011
		Projet n° 2 : Amélioration de la résilience face au climat des investissements dans le secteur de l'eau, en prévoyant des activités adéquates d'adaptation au climat des ressources pastorales et forestières du Sud de la Mauritanie	Octobre 2012	-
Mozambique	Juillet 2008	Projet n° 1 : Adaptation dans la zone côtière du Mozambique	-	Décembre 2011
Myanmar	Pas encore soumis	-	-	-
Népal	Novembre 2010	Projet n° 1 : Réduction des risques d'inondations et de crues de rupture de lac glaciaire dans les communautés	Juillet 2011	-

Pays	Date de présentation du PANA	État des projets soumis au titre du Fonds pour les PMA		
		Titre du projet	Première présentation de la fiche FIP	Approbation par le Directeur général
Niger	Juillet 2006	Projet n° 1 : Mise en œuvre des interventions prioritaires du PANA afin d'améliorer la résilience et la capacité d'adaptation du secteur agricole face aux changements climatiques au Niger	Septembre 2007	Août 2009
		Projet n° 2 : Intensification des actions communautaires d'adaptation au Niger	Mars 2012	-
		Projet n° 3 : Prise en compte de la résilience climatique dans la production agricole et pastorale et/ou dans la sécurité alimentaire des zones rurales vulnérables grâce à des écoles pratiques d'agriculture	Juin 2012	-
Ouganda	Décembre 2007	Projet n° 1 : Renforcement des renseignements climatiques et des systèmes d'alerte précoce en Afrique orientale et australe en vue de garantir un développement résistant aux changements climatiques et de permettre l'adaptation aux changements climatiques	Mai 2012	-
Rép. centrafricaine	Juin 2008	Projet n° 1 : Programme d'adaptation intégrée pour la lutte contre les effets des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire	Septembre 2010	-
République démocratique du Congo	Septembre 2006	Projet n° 1 : Renforcement de la capacité du secteur agricole de la République démocratique du Congo à prévoir et répondre aux nouvelles menaces que font peser les changements climatiques sur la production et la sécurité alimentaire	Juillet 2008	Janvier 2010
République démocratique populaire lao	Mai 2009	Projet n° 1 : Renforcement de la résilience du secteur agricole de la République démocratique populaire lao face aux effets des changements climatiques	Août 2009	Novembre 2010
		Projet n° 2 : Gouvernance efficace pour les petites infrastructures rurales et préparation aux catastrophes dans des conditions climatiques changeantes	Juillet 2011	-
République unie de Tanzanie	Septembre 2007	Projet n° 1 : développement de la capacité de base à assurer l'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières productives de Tanzanie	Septembre 2009	Décembre 2011
Rwanda	Mai 2007	Projet n° 1 : Réduction de la vulnérabilité face aux changements climatiques grâce à la mise en place de systèmes d'alerte précoce et de préparation aux catastrophes et au soutien de la gestion intégrée des bassins hydrographiques dans les zones sujettes aux inondations	Octobre 2008	Mars 2010
Samoa	Décembre 2005	Projet n° 1 : Adaptation intégrée aux changements climatiques à Samoa	Avril 2007	Février 2009
		Projet n° 2 : Intégration des risques liés aux changements climatiques et de la résilience à la gestion des forêts (ICCRIFS)	Décembre 2009	Mars 2011
		Projet n° 3 : Amélioration de la résilience des communautés basées sur le tourisme aux risques liés aux changements climatiques	Décembre 2011	-
Sao Tomé-et-Principe	Novembre 2007	Projet n° 1 : Sao Tomé-et-Principe : adaptation aux changements climatiques	Mai 2009	Mai 2011
		Projet n° 2 : Renforcement de la capacité d'adaptation des éleveurs les plus vulnérables	Juin 2010	-
		Projet n° 3 : Renforcement des renseignements climatiques et des systèmes d'alerte précoce en Afrique centrale et de l'Ouest en vue de garantir un développement résistant aux changements climatiques et de permettre l'adaptation aux changements climatiques	Mai 2012	-
Sénégal	Novembre 2006	Projet n° 1 : Projet d'adaptation aux changements climatiques dans les domaines de la gestion des bassins hydrographiques et de la rétention de l'eau.	Non disponible	Janvier 2012

Pays	Date de présentation du PANA	État des projets soumis au titre du Fonds pour les PMA		
		Titre du projet	Première présentation de la fiche FIP	Approbation par le Directeur général
Sierra Leone	Juin 2008	Projet n° 1 : Prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques dans la production agricole et la sécurité alimentaire au Sierra Leone	Juillet 2008	Décembre 2010
		Projet n° 2 : Amélioration de la capacité d'adaptation afin de stimuler la participation active des secteurs public et privé à la gestion de l'exposition et de la sensibilité des services d'approvisionnement en eau face aux changements climatiques	Décembre 2011	-
Îles Salomon	Décembre 2008	-	-	-
Soudan	Juin 2007	Projet n° 1 : Mise en œuvre des interventions prioritaires du PANA afin d'améliorer la résilience des secteurs de l'agriculture et de l'eau face aux effets néfastes des changements climatiques	Août 2007	Septembre 2009
		Projet n° 2 : Financement d'actions de lutte contre les risques climatiques pour des systèmes d'agriculture et d'élevage non irrigués durables et résistants au climat	Avril 2012	-
Tchad	Février 2010	Projet n° 1 : Renforcement de la capacité d'adaptation des institutions nationales et des communautés rurales face aux effets des changements climatiques dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau de la République du Tchad	Décembre 2010	-
Timor-Leste	Septembre 2011	Projet n° 1 : Amélioration de la résilience des petites infrastructures rurales et des systèmes gouvernementaux locaux face à la variabilité climatique et aux risques liés aux changements climatiques	Septembre 2011	-
Togo	Septembre 2009	Projet n° 1 : Renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques du secteur agricole du Togo	Mai 2010	-
		Projet n° 1 (bis) : Adaptation de la production agricole au Togo (ADAPT)	Août 2011	-
Tuvalu	Mai 2007	Projet n° 1 : Améliorer la résilience des zones côtières et des communautés face aux changements climatiques	Mai 2008	Novembre 2009
Vanuatu	Décembre 2007	Projet n° 1 : Renforcement de la résilience aux changements climatiques et aux phénomènes naturels	Septembre 2008	Septembre 2012
		Projet n° 2 : Adaptation aux changements climatiques dans la zone côtière de Vanuatu	Juillet 2012	
Yémen	Avril 2009	Projet n° 1 : Gestion intégrée des zones côtières du Yémen	Avril 2009	-
Zambie	Octobre 2007	Projet n° 1 : Adaptation aux incidences de la sécheresse et des changements climatiques dans les zones agro-écologiques 1 et 2 en Zambie	Juin 2008	Décembre 2009
		Projet n° 2 : Renforcement des renseignements climatiques et des systèmes d'alerte précoce en Afrique orientale et australe en vue de garantir un développement résistant aux changements climatiques et de permettre l'adaptation aux changements climatiques	Mai 2012	-

Abréviations : FIP = Fiche d'identité de projet ; PANA = programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation ; PMA = pays les moins avancés

Source : Portail consacré aux PMA sur le site web de la CCNUCC <<http://www.unfccc.int/ldc>>.

4.2 PROJETS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS POUR L'ADAPTATION

Tableau 2 : Projets des PMA financés au titre du Fonds pour l'adaptation au 30 septembre 2012

Pays	Titre du projet	Montant approuvé (en Million USD)	Entité d'exécution	Date d'approbation
Cambodge	Amélioration de la résilience des communautés rurales vivant dans les zones protégées du Cambodge face au climat	4,954	PNUE	Juin 2012
Djibouti	Création de jardins d'ombre agropastoraux en tant que stratégie d'adaptation pour les communautés rurales pauvres de Djibouti	4,659	PNUD	Juin 2012
Mauritanie	Amélioration de la résilience des communautés face aux effets néfastes des changements climatiques sur la sécurité alimentaire en Mauritanie	7,803	PAM	Juin 2012
Tanzanie	Mise en œuvre de mesures d'adaptation concrètes en vue de réduire la vulnérabilité des moyens de subsistance et de l'économie des communautés côtières de Tanzanie	5,008	PNUE	Décembre 2011
Samoa	Amélioration de la résilience des communautés côtières de Samoa face aux changements climatiques	8,732	PNUD	Décembre 2011
Madagascar	Promotion de la résilience climatique dans le secteur du riz	5,105	PNUE	Décembre 2011
Érythrée	Programme d'adaptation aux changements climatiques dans les domaines de l'eau et de l'agriculture dans la région d'Anseba	6,521	PNUD	Mars 2011
Îles Salomon	Amélioration de la résilience des communautés des îles Salomon face aux effets néfastes des changements climatiques sur l'agriculture et la sécurité alimentaire	5,534	PNUD	Mars 2011
Sénégal	Adaptation à l'érosion côtière dans les régions vulnérables	8,619	Entité d'exécution nationale : Centre de Suivi Écologique	Septembre 2010

Abréviations : PAM = Programme alimentaire mondial, PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement ;

Source : Fonds pour l'adaptation <https://www.adaptation-fund.org/funded_projects>.

* Le Cape Vert ne fait plus partie du groupe des PMA

4.3 ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX AUX FINS DE L'ADAPTATION ET PARTICIPATION DES PAYS LES MOINS AVANCÉS AU PROGRAMME PILOTE POUR LA RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AU PROGRAMME D'ADAPTATION EN AFRIQUE

Tableau 3 : État d'avancement des PANA et participation des PMA au PPCR et au PAA, au 31 décembre 2012

Pays	Mise en œuvre du PANA		Implication dans le PPCR	Implication dans le programme d'adaptation en Afrique
	Proposition de projet/Fiche d'identité du projet (FIP) soumise	Document de projet complet soumis		
Afghanistan	✓✓			
Angola				
Bangladesh	✓	✓	✓	
Bénin	✓✓	✓		
Bhoutan	✓✓	✓		
Burkina Faso	✓✓✓✓	✓		✓
Burundi	✓✓			
Cambodge	✓✓		✓✓	
Rép. centrafricaine	✓	✓		
Tchad	✓			
Comores	✓	✓		
Rép. démocratique du Congo	✓	✓		
Djibouti	✓✓	✓✓		
Érythrée	✓	✓		
Éthiopie	✓			✓
Gambie	✓✓	✓		
Guinée	✓	✓		
Guinée-Bissau	✓	✓		
Haïti	✓✓	✓		
Kiribati	✓	✓		
République démocratique populaire lao	✓✓	✓✓		
Lesotho	✓	✓		✓
Libéria	✓✓	✓		
Madagascar	✓			
Malawi	✓✓	✓		✓
Mali	✓✓✓✓	✓✓		
Mauritanie	✓✓	✓		

Pays	Mise en œuvre du PANA		Implication dans le PPCR	Implication dans le programme d'adaptation en Afrique
	Proposition de projet/Fiche d'identité du projet (FIP) soumise	Document de projet complet soumis		
Mozambique	✓		✓	✓
Myanmar				
Népal	✓✓		✓	
Niger	✓✓✓	✓	✓	✓
Rwanda	✓	✓		✓
Samoa	✓✓	✓✓		
Sao Tomé-et-Principe	✓✓✓	✓		✓
Sénégal	✓	✓		✓
Sierra Leone	✓	✓		
Îles Salomon				
Soudan	✓✓	✓		
Timor-Leste	✓			
Togo	✓			
Tuvalu	✓	✓		
Uganda	✓✓			
République unie de Tanzanie	✓			✓
Vanuatu	✓✓	✓		
Yémen	✓		✓	
Zambie	✓✓	✓	✓	



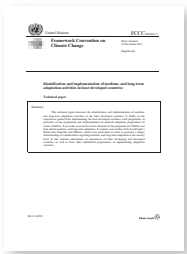
Remarque : dans le cadre de la mise en œuvre des PANA, chaque barre représente une Fiche d'identité de projet (FIP) ou proposition de projet soumise. Lorsque le projet est passé au stade du document de projet entier, une barre a également été ajoutée dans la case « document de projet entier soumis ». Par exemple, un pays peut avoir deux FIP, et donc deux barres indiquées sous « proposition de projet soumise ». Si seule une des deux FIP est passée au stade de la soumission du document de projet entier, il n'y aura donc qu'une barre dans la case « document de projet entier soumis ».


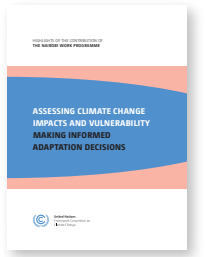
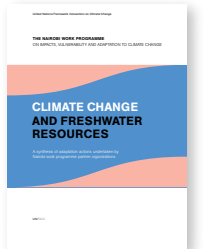
Abréviations : PANA = programme d'action national aux fins de l'adaptation ; PPCR = Programme pilote pour la résilience au changement climatique.

Source : Fonds d'Investissement Climatiques (FIC) <<https://www.climateinvestmentfunds.org/cif/ppcr>>.
PNUD-PAA <<http://www.undp-aap.org/>>.
Portail consacré aux PMA sur le site web de la CCNUCC <<http://www.unfccc.int/lidc>>.

4.4 QUELQUES PUBLICATIONS DE LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR L'ADAPTATION

Tableau 4 : Quelques publications de la CCNUCC sur l'adaptation en 2011-2012

Couverture	Titre et lien Internet	Brève description
	National adaptation plans – Technical Guidelines	Ces lignes directrices ont été publiées par le LEG. Leur but est de fournir aux pays, ainsi qu'aux organisations aidant les pays à mettre en œuvre des mesures d'adaptation, des lignes directrices techniques pour l'élaboration de leurs plans d'adaptation nationaux.
	The national adaptation plan process – a brief overview	Cette publication a été élaborée par le LEG. Elle se veut être un document informatif facile à lire consacré au processus de plan d'adaptation national (PAN).
	Meilleures pratiques et enseignements – Expériences acquises dans les pays les moins avancés avec les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, volume 1 < http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_publication_bbll_2011fre.pdf >.	Cette publication offre au LEG une première occasion de partager les expériences des PMA en matière d'adaptation avec la communauté internationale, dans l'espoir que cela facilite l'acquisition de connaissances ainsi que la reproduction de projets semblables, y compris à plus grande échelle.
	Technical paper 2011: Identification and implementation of medium- and long-term adaptation activities in least developed countries. Technical paper. < http://unfccc.int/resource/docs/2011/tp/07.pdf >.	Ce document technique s'appuie sur les expériences acquises lors de la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA et en particulier sur la préparation et la mise en œuvre des PANA. Il décrit la manière dont les aspects de la préparation des PANA peuvent contribuer à orienter les mesures d'adaptation à long et moyen terme.
	Reducing vulnerability to climate change, climate variability and extremes, land degradation and loss of biodiversity: Environmental and developmental challenges and opportunities. < http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_reducingvulnerability.pdf >.	Cette publication a été élaborée dans le cadre des préparations de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA afin de présenter des éléments sur le soutien apporté aux PMA et aux progrès accomplis par ceux-ci dans la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques, à la variabilité climatique et aux phénomènes extrêmes, à la dégradation des sols et à la perte de biodiversité durant la période 2001-2010, ainsi que sur les opportunités à venir.

Couverture	Titre et lien Internet	Brève description
	<p>Nairobi work programme on impacts vulnerability and adaptation to climate change : “Assessing the costs and benefits of adaptation options an overview of approaches”</p> <p><http://unfccc.int/files/adaptation/nairobi_work_programme/knowledge_resources_and_publications/application/pdf/2011_nwp_costs_benefits_adaptation.pdf>.</p>	<p>Cette publication a été préparée par le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle s'appuie sur un document technique de 2009 ainsi que sur un atelier réalisé en 2010 au sujet des coûts et bénéfices des possibilités en matière d'adaptation. Cette publication vise à faciliter le choix entre différentes approches envisageables.</p>
	<p>Highlights of the contribution of the Nairobi work programme: Making informed adaptation decisions</p> <p><http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/11unf051_nwp-was-web[1].pdf>.</p>	<p>Cette publication souligne l'importante contribution apportée par le programme de travail de Nairobi aux progrès réalisés en matière d'adaptation, notamment les activités lancées dans le cadre du programme de travail de Nairobi.</p>
	<p>Nairobi work programme on impacts vulnerability and adaptation to climate change : Climate change and fresh water resources – a synthesis of adaptation actions undertaken by Nairobi work programme partner organizations</p> <p><http://unfccc.int/files/adaptation/nairobi_work_programme/knowledge_resources_and_publications/application/pdf/2011_nwp_costs_benefits_adaptation.pdf>.</p>	<p>Cette publication constitue une synthèse des contributions volontaires de 21 partenaires du programme de travail de Nairobi sur les questions relatives à l'eau douce et à l'adaptation aux changements climatiques.</p>

Abréviations : PANA = programme d'action national aux fins de l'adaptation ; PMA = pays les moins avancés ; LEG = Groupe d'expert des pays les moins avancés ; FEM = Fonds pour l'environnement mondial ; CCNUCC = Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; D'autres publications de la CCNUCC sur l'adaptation sont disponibles aux adresses <<http://unfccc.int/6110.php>> et <<http://unfccc.int/5136.php>>.

4.5 PRINCIPAUX DOCUMENTS DU FONDS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS ET PUBLICATIONS DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Tableau 5 : Principaux documents et publications du FEM sur le Fonds pour les PMA

Titre	Lien Internet
<i>Directives opérationnelles applicables au financement accéléré de l'élaboration de programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques</i> Avril 2002	< http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/capacity_building/application/pdf/gefsecnapaguidefr.pdf >.
<i>Document de programmation pour le financement de la mise en œuvre des PANA dans le cadre du Fonds pour les PMA</i> Mai 2006	http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/GEF.C.28.18.pdf (version anglaise).
<i>Avantages comparatifs des entités d'exécution du FEM.</i> Juin 2007 (GEF/C.31/5 rev.1)	< http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/C.31.5%20Executive%20Summary_French.pdf >.
<i>Results-Based Management Framework for Least Developed Countries Fund (LDCF) and Special Climate Change Fund (SCCF).</i> Mai 2009 (GEF/LDCF.SCCF.6/4)	< http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/LDCF.SCCF_.6.4.Results_based_Management.pdf >.
<i>Implementation of Results-Based Management under the Least Developed Countries Fund and the Special Climate Change Fund.</i> Octobre 2009 (GEF/LDCF.SCCF.7/4)	< http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/LDCF.SCCF_.7.4_RBM%20implementation%20paper_v.7.pdf >.
<i>Accès aux ressources du Fonds pour les pays les moins avancés.</i> Mai 2010 (GEF/LDCF.SCCF.8/3)	< http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/LDCF%20French.pdf >.
<i>Accès aux ressources du Fonds pour les pays les moins avancés.</i> Juillet 2011	< http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/LDCF%20?French.pdf >.
<i>Updated Operational Guidelines for the Least Developed Countries Fund (GEF/LDCF.SCCF.13/04)</i>	< http://www.thegef.org/gef/council_document/updated-operational-guidelines-least-developed-countries-fund >.
<i>Support for national adaptation plans (GEF/LDC.SCCF.13/Inf.07/Rev.02)</i>	< http://www.thegef.org/gef/council_document/support-national-adaptation-plans-0 >.

Abréviations : PANA = programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation ; PMA = pays les moins avancés ; FEM = Fonds pour l'environnement mondial.

© 2012 Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

Tous droits réservés

Cette publication est pour un usage public et ne constitue pas un texte officiel de la Convention tant sur un plan légal que technique. À moins que ce ne soit précisé par une légende ou un signe graphique, la reproduction de tout ou partie du contenu de la publication est autorisée sous réserve que la source soit citée.

Pour plus d'information, veuillez contacter

Le secrétariat sur les changements climatiques (CCNUCC)

Martin-Luther-King-Strasse 8

53175 Bonn, Allemagne

Téléphone +49. 228. 815 10 00

Telefax +49. 228. 815 19 99

Le secrétariat de la CCNUCC soutien les PMA à travers le programme dédié à l'adaptation

Veuillez visiter le Portail des Pays les Moins Avancés sur <http://www.unfccc.int/ldc>.

ISBN 92-9219-104-7

Photos:

- Page 8 © Peter Prokosch, PNUE/Grida
- Page 12 © Lawrence Hislop, PNUE/Grida
- Page 14 © Peter Prokosch, PNUE/Grida
- Page 22 © Tiffany Hodgson
- Page 24 © Gouvernement du Bénin
- Page 26 © Gouvernement du Bénin
- Page 28 © Chansok Lay, PNUD Cambodge
- Page 29 © Chansok Lay, PNUD Cambodge
- Page 32 © Chansok Lay, PNUD Cambodge
- Page 33 © Bunly Meas, projet de suivi NAPA/PNUD
- Page 34 © Curt Carnemark, Banque mondiale
- Page 39 © Curt Carnemark, Banque mondiale
- Page 40 © Ugan Manandhar, WWF Népal
- Page 43 © Mreedu Gyawali, WWF Népal
© Ugan Manandhar, WWF Népal
© Anil Adhikari, WWF Népal
- Page 44 © Arne Hoel, Banque mondiale
- Page 47 © Valens Mulindabigwi
© Arne Hoel, Banque mondiale
- Page 48 © Ray Witlin, Banque mondiale
- Page 50 © Scott Wallace, Banque mondiale
- Page 51 © Scott Wallace, Banque mondiale
- Page 56 © Arne Hoel, Banque mondiale
- Page 59 © Arne Hoel, Banque mondiale
- Page 60 © Stacy Jupiter (Marine Photobank), PNUE/Grida
- Page 64 © Lawrence Flint
- Page 67 © Lawrence Flint
- Page 68 © Lawrence Hislop, PNUE/Grida
- Page 99 © Paul Desanker
- Page 100 © Paul Desanker

Direction artistique et conception: Imprimerie Centrale, Luxembourg
Impression: Imprimerie Centrale, Luxembourg
Papier: Papyrus RecyStar Polar*

* Papier recyclé







volume **2**